



**DELIBERATION N° 25/117 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE  
CORSE DES 26 ET 27 JUIN 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA DI I 26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**SEANCE DU 24 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 juillet 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Paula MOSCA  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Mme Vanina LE BOMIN à M. Pierre POLI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Antoine POLI à Mme Vanina BORROMEI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Flora MATTEI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 24 juillet 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', is written over a light blue rectangular background.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 JUILLET 2025

**RAPPORT DE MADAME  
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A  
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 26 È 27 DI  
GHJUGNU DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 26 ET 27 GHJUGNU 2025**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 24 et 25 juillet 2025, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

# SÉANCE PUBLIQUE DES 26 ET 27 JUIN 2025 COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

## JOURNÉE DU JEUDI 26 JUIN

Le 26 juin 2025, à 10 heures 30, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

**La Présidente MAUPERTUIS** accueille les participants. Elle leur présente la cloche qu'elle a fait réaliser par les Fonderies PACCARD, ornée des armoiries de l'**Assemblée de Corse**, et qui pourra être utilisée en séance publique.

La réunion débute par la séquence des questions orales.

### QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

#### Question n° 1

« **Di pettu à i culunialisti, un hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?** » (n° 2025/E3/037), posée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « **Core in Fronte** »

La réponse est formulée par le **Président SIMEONI**.

#### Question n° 2

« **Potentielle vente de « La Méridionale » : quelles conséquences pour la Délégation de Service Public Maritime et l'emploi en Corse ?** » (n° 2025/E3/040), posée par **M. Romain COLONNA** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**.

#### Question n° 3

« **Projet de société et révision du PADDUC** » (n° 2025/E3/041), posée par **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, Conseillère non-inscrite

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**.

#### Question n° 4

« **A Tampa : Chì riflissioni è prinvinzioni par dumani ?** » (n° 2025/E3/039), posée par **Mme Marie-Claude BRANCA** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**.

#### **Question n° 5**

« **Couverture mobile sur les axes routiers** » (n° 2025/E3/036), posée par **M. Louis POZZO DI BORGO** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par le **Président SIMEONI**.

#### **Question n° 6**

« **Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif Fret « matières premières** » (n° 2025/E3/034), posée par **Mme Chantal PEDINIELLI** au nom du groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** »

La réponse est formulée par **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**.

#### **Question n° 7**

« **Vers une vraie régulation et organisation de la promenade en mer en Corse ?** » (n° 2025/E3/035), posée par **Mme Serena BATTESTINI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

#### **Question n° 8**

« **Moratoire sur les énergies renouvelables : quelles conséquences pour la Corse ?** » (n° 2025/E3/038), posée par **Mme Nadine NIVAGGIONI** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**.

**La Présidente MAUPERTUIS** sort provisoirement de l'hémicycle et confie la présidence de séance à **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente**.

#### **Question n° 9**

« **PRIC 2024-2027 et réforme de l'apprentissage** » (n° 2025/E3/033), posée par **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** ».

La réponse est formulée par **Mme Laura GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

Auparavant, **la Présidente MAUPERTUIS** a repris la présidence de séance.

L'ensemble des questions orales prévues ayant été posées, **la Présidente MAUPERTUIS** clôt la séquence qui leur est consacrée. Puis elle délivre plusieurs **communications**.

En préalable, elle accueille les élèves d'une classe de l'école de Merusaglia, venus avec leur enseignante, Mme TERRACHON, et aussi un artisan, M. MATTEI, qui les a aidés à concevoir la représentation en bois d'un livre ouvert sur **Pasquale PAOLI** ; œuvre qu'ils exposeront dans le salon attenant.

**La Présidente MAUPERTUIS** commence par souhaiter officiellement la bienvenue à **Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**, qui arrive dans cet hémicycle sous les couleurs du groupe « **Un Soffiu Novu** », à la suite du départ de **Mme Valérie BOZZI**. Toujours dans le même groupe, elle aura une pensée pour **Mme Santa DUVAL**, à qui elle souhaite un bon rétablissement.

Elle informe, ensuite, l'**Assemblée** que **Mme Charlotte TERRIGHI** a démissionné du groupe « **Un Soffiu Novu** » pour siéger sur les travées comme élue non-inscrite.

Elle veut, enfin, avoir une première pensée pour Jacky ROSSI, ancien secrétaire national du Sindicatu di i Travagliadori Corsi (STC), grand défenseur du peuple Corse et notamment, du monde du travail, figure emblématique et totalement engagée du mouvement nationaliste, alors même que celui-ci connaissait une crise douloureuse. Une deuxième pensée pour la famille de Jean TIBERI, dont il n'est guère besoin ici de retracer le parcours politique, particulièrement riche comme secrétaire d'Etat et surtout, député et maire de Paris, son épouse étant originaire de Corti dans une famille honorablement connue : il a su se faire apprécier de tous les Corses ayant vécu ou séjourné dans la capitale. D'autres pensées, également, pour des personnels de l'administration récemment affectés par des deuils : Jean-Jérôme QUILICCI, Franck GAMBINI, Frédéric VIGNALI, et le beau-père d'Isabelle PINELLI, père du maire de QUASQUARA, François BERTOLOZZI.

Le **Président Gilles SIMEONI** entend se joindre, lui aussi, aux mots d'accueil prononcés à l'égard de **Paule CASANOVA-NICOLAI**, en lui souhaitant au nom du **Conseil exécutif** la bienvenue dans cet hémicycle. Il évoquera, à son tour, les mémoires de Jacky ROSSI, de Jean TIBERI, et aussi celle de Gérard CESARI, militant et élu PNC de Purtivecchju, avec lequel il a partagé des moments communs, et dont il assure la famille de son soutien personnel.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande, alors, à la **Secrétaire de séance** de bien vouloir procéder à l'appel, et vérifier le quorum.

**Mme Sandra MARCHETTI** procède à l'appel des Conseillers.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**Sont absents et représentés :**

M. Jean-Christophe ANGELINI par Saveriu LUCIANI,  
Mme Danielle ANTONINI par Mme Françoise CAMPANA,  
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par Mme Nadine NIVAGGIONI,  
Mme Santa DUVAL par M. Jean-Martin MONDOLONI,  
Mme Muriel FAGNI par Mme Frédérique DENSARI,  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI par Mme Sandra MARCHETTI,  
M. Antoine POLI par Mme Vanina LE BOMIN.

**Sont absents :**

Mmes Flora MATTEI, Julia TIBERI.

**Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :**

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,**  
**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,**  
**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,**  
**Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,**  
**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse,**  
**M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,**  
**Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,**  
**M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,**  
**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.**

**La Présidente MAUPERTUIS** constate que le quorum est atteint, ensuite de quoi elle descend au pupitre prononcer une **allocution d'ouverture**.

**La Présidente MAUPERTUIS** commence en rappelant que le 11 juin, elle se tenait à ce même pupitre, avec face à elle, une soixantaine d'enfants de 8 à 12 ans venus de toute la Corse, pour un moment allègre et plein de vie, comme seuls les enfants savent le faire. Cette **Assemblea di i Zitelli** l'a réconciliée, elle l'avoue volontiers, avec une réalité souvent pesante, alors qu'enlisés dans les enjeux et les préoccupations du quotidien ou d'un plus long terme, les adultes en viennent parfois à oublier l'essentiel. L'essentiel, les enfants savent le chérir, en exprimant leur fraîcheur et leur spontanéité, ce qui fera d'eux des citoyens aguerris, forts dans leurs convictions. Au-delà du plaisir évident qui consiste à accueillir les jeunes générations dans cette maison, de les voir aussi facilement s'approprier les lieux, chacun a pu constater combien l'**Assemblea di i Zitelli** se révèle un véritable apprentissage du vivre ensemble, du sens des institutions, l'occasion unique pour des enfants de pouvoir toucher du doigt les règles et les principes qui régissent la vie démocratique.

Cette journée, d'ailleurs, ne constituait pas une fin en soi, elle recevra une suite concrète demain avec le vote d'une motion produite par deux

classes, adoptée collectivement par les jeunes concernant les rythmes scolaires, dont l'**Assemblée de Corse** aura à débattre.

Au-delà de l'expérience vécue, de l'apprentissage collectif, **la Présidente MAUPERTUIS** tient ensuite à souligner la véritable richesse des contenus développés, aussi bien pendant cette journée que lors des mois antérieurs, au sein des différents établissements participants à cette manifestation. Elle souhaite pour cela remercier les enseignants qui se sont particulièrement impliqués pendant des mois, le **Rectorat d'Académie** et bien évidemment **M. le Recteur Rémi-François PAOLINI**, et tout autant les membres référents de cette **Assemblée** qui se sont investis fortement, que ce soit dans le jury, pour aller porter les explications dans les écoles ou encore, pour accompagner les enfants dans l'apprentissage des procédures parlementaires : **Paula MOSCA**, **Françoise CAMPANA**, **Marie-Claude BRANCA**, **Véronique PIETRI**, **Santa DUVAL**, **Cathy COGNETTI-TURCHINI**, **Saveriu LUCIANI**, **Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, ainsi que leurs suppléants, par exemple **Chantal PEDINIELLI**. Et dans le même esprit, elle veut remercier aussi les membres de son cabinet et les agents du secrétariat général qui se sont impliqués, pendant plusieurs mois, dans le montage de cette opération.

**La Présidente MAUPERTUIS**, enfin, fait valoir que les travaux ayant mobilisé cette édition de l'**Assemblea di i Zitelli** concernent le harcèlement en milieu scolaire, la qualité de vie à l'école, l'usage du corse à l'école et dans la société, le gaspillage de l'eau ou des denrées alimentaires, l'aménagement dans les villes et dans les villages. Autant de sujets concrets, concernant le quotidien, mais qui n'en renvoient pas moins au défi majeur de l'avenir de la Corse. Et dans cet esprit, **la Présidente MAUPERTUIS** souhaite inviter aujourd'hui ses collègues à penser eux-mêmes à ce que sera la Corse dans quelques décennies, s'il n'y a plus la mémoire des anciens, ni la connaissance d'une histoire. Avec la révolution technologique, des possibilités énormes s'offrent aux jeunes dans un monde devenu sans limites. Selon un proverbe juif, on ne peut donner que deux choses : des racines et des ailes. Il appartient donc aux adultes de transmettre leurs racines. Or sur ce point, ils n'y sont guère, au niveau collectif autant qu'individuel.

Quand on voit, par exemple, la représentation d'une association de parents d'élèves venir attaquer la langue corse, alors même que de moins en moins de gens comprennent celle-ci dans l'île -pour ne pas dire, la parlent, il y a vraiment besoin d'un saut qualitatif majeur si l'on veut pouvoir offrir aux jeunes corses un avenir cohérent. Chacun, en effet, doit se rendre compte que les choses changent très vite, à une vitesse

déconcertante, susceptible de générer un véritable gap générationnel. Afin d'éviter celui-ci, il importe de créer du liant et c'est notamment le rôle de la langue, premier vecteur de communication, de valorisation de l'identité et des savoir-faire, pour faire peuple et société.

Pour ces enfants, que les adultes ont le devoir d'accompagner avec générosité, il est temps de développer ici des objectifs stratégiques, que ce soit en matière de langue ou de foncier.

**La Présidente MAUPERTUIS** conclut son propos en faisant de nouveau référence à l'évolution du monde : elle proposera, en fin de session, une motion portant sur la reconnaissance d'un Etat de Palestine, qui vise à permettre notamment, aux enfants de Gaza, dont on connaît la situation actuelle dramatique, d'envisager, eux aussi, de pouvoir inventer leur avenir.

**M. Pierre GHIONGA** demande la parole pour une communication : il annonce la création d'un groupe politique, « **Una Altra Strada** », composé de lui-même, qui en a été élu **Président**, et de **Charlotte TERRIGHI**. Plus petite formation de cette **Assemblée**, mais sans doute pas la moins impliquée dans ses travaux, elle mettra sa liberté de parole au service du peuple corse.

**La Présidente MAUPERTUIS** prend acte de ce point d'ordre, elle félicite les intéressés, souhaitant una bella strada à ce nouveau groupe ; on évoquera ensuite la question des moyens à lui procurer.

Avant que d'aborder l'ordre du jour, **la Présidente de l'Assemblée** rappelle que l'élection complémentaire à la **Commission Permanente** interviendra à la reprise de la séance vendredi, et à cet effet, elle invite les candidats potentiels à manifester leurs intentions auprès d'elle en amon

## **RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 174 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025.**

**Rapport n° 174** : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025.

**La Présidente MAUPERTUIS** expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met aux voix la proposition de délibération afférente.

**Sont absents :**

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

**Ont voté pour :**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 59**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

**Raportu n<sup>u</sup> 160 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione organica e tematiche di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n° 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse.**

**La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport.**

Le groupe « **Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse** » demande à ce que **Mme Paule CASANOVA-NICOLAI** remplace **Mme Valérie BOZZI** d'une part, à la **Commission des Finances et de la Fiscalité** et d'autre part, à la **Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**.

Elle soumet ces propositions à la ratification.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a approuvé les modifications apportées dans la composition de ses commissions.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 59**  
**CONTRE : 0**  
**ABST : 0**  
**NPPV : 0**

**Rapportu n° 161 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.**

**Rapport n° 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

**La Présidente MAUPERTUIS** donne lecture des modifications telles qu'elles sont retracées dans le tableau joint en annexe du rapport, moyennant les actualisations suivantes, demandées par le groupe « **Fà Populu Inseme** » :

- dans les instances de l'Université de Corse, **Mme Elisa TRAMONI** resterait suppléante au conseil de la vie universitaire, tandis que **Mme Juliette PONZEVERA** deviendrait membre suppléant du conseil d'administration,
- à la Commission d'Aménagement de l'Urbanisme Commercial du Cismonte, viendraient siéger en qualité de suppléants **M. Joseph SAVELLI** et **Mme Juliette PONZEVERA**.
- à la Commission d'Aménagement de l'Urbanisme Commercial du Pumonti, viendraient siéger en qualité de suppléants **M. Don-Joseph LUCCIONI** et **Mme Elisa TRAMONI**.

Elle soumet ces propositions à la ratification.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Flora MATTEI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a approuvé les modifications apportées dans la composition de ses représentations.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI,**

Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 60  
CONTRE : 0  
ABST : 0  
NPPV : 0

Après cela, **la Présidente MAUPERTUIS** délivre plusieurs informations relativement à l'ordre du jour :

- en premier lieu, elle fait observer que certaines questions orales et surtout, certaines réponses, se sont avérées particulièrement longues,
- ensuite, elle tient à rappeler aux retardataires qu'il serait plus convenable d'accéder à leurs travées en évitant de traverser le centre de l'hémicycle, surtout quand un orateur s'exprime -d'ailleurs les journalistes et photographes ne le font plus,
- enfin, elle précise que depuis le début de la mandature, chacun des conseillers dispose d'un siège attribué, et si des mouvements sont tolérés lorsqu'il y a des absences, il convient de respecter les différents périmètres quand les groupes sont au complet -à cet égard, elle a noté que **M. Jean-Louis SEATELLI, doyen de l'Assemblée**, avait été obligé de se positionner parmi les services, ce qui n'est pas une situation normale.

Avant de suspendre les travaux pour la pause méridienne, jusqu'à 14h30, **la Présidente MAUPERTUIS** invite les participants à se rendre dans le **salon Danielle CASANOVA** pour assister à la présentation de l'œuvre d'art réalisée à l'initiative des élèves de Merusaglia.

La séance est suspendue à 12h32.  
La séance reprend à 15h12.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica**

**Rapport n° 168 : Projet de création de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse.**

**Le Président SIMEONI** expose le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**. La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, a émis un **avis favorable**.

**La Présidente MAUPERTUIS** rapporte la teneur de l'avis formulé par le **CESEC**.

**M. Charles VOGLIMACCI** souhaite, en préalable, saluer les personnels sapeurs-pompiers, administratifs et techniques des deux **Services d'Incendie et Secours**. Et dans le même esprit, écoutant la présentation de ce rapport par le **Président du Conseil exécutif**, il avoue avoir pensé à deux personnalités politiques ayant siégé dans cette enceinte, et qui ont marqué l'histoire de ces services : **José ROSSI**, qui dès 1992, a compris l'intérêt de coordonner les troupes, engageant la départementalisation des casernes municipales quatre ans avant la loi intervenant en ce sens ; et **Toussaint LUCIANI**, référence incontestable en la matière, qui en son temps, a su développer le volontariat, ouvrir de nouvelles casernes dans le rural et inventer le modèle de garde qui est toujours d'usage aujourd'hui. Il convient de saluer leur détermination, leur aspect visionnaire, sachant que pour savoir où l'on va, il est bon de rappeler d'où l'on vient.

Le présent rapport vise à mettre sur orbite un nouveau satellite de cette fusée : la création d'un **Service d'Incendie et de Secours** territorial, qui certes ne fait pas l'unanimité, mais n'en recueille pas moins l'adhésion d'une majorité des acteurs. **Un Soffiu Novu** n'entend pas aller contre cette volonté majoritaire des sapeurs-pompiers et des syndicats ; pour autant, il tient à formuler ici quelques réserves.

Concernant, d'abord, le budget, il demande si celui-ci sera abondé par les deux établissements actuels -auquel cas, il s'agira de subventions complémentaires, ou par la Collectivité ; en tout cas, il aurait aimé disposer d'un budget prévisionnel. S'agissant, ensuite, des personnels, il prend acte avec satisfaction d'un recrutement basé sur le volontariat et non des rattachements forcés ou des appels à candidatures externes,

sachant que le **SIS de Corse** sera installé à Corti. Pour ce qui est des structures, enfin, il fait observer que si les conseils départementaux ont été supprimés en 2018, les deux entités administratives sont cependant toujours là : sachant que seule la loi peut « fusionner » les deux préfectures, on va continuer actuellement à disposer de deux directeurs opérationnels, ce qui peut poser problème en cas d'incendie. En effet, le maire n'est compétent que dans les limites communales, dès lors que le feu franchit celles-ci c'est le préfet qui intervient, qu'en serait-il au cas où un incendie déborderait sur une commune relevant de l'autre département ?

**M. VOGLIMACCI**, pour sa part, ne croit guère à la bonne entente entre préfets et l'exemple invoqué de la gendarmerie ne lui semble guère pertinent. Il a relevé, par ailleurs, le temps de latence important pour faire émerger ce projet, en gestation depuis 2012, et qui lui paraît révélateur de difficultés objectives : à cet égard, la Collectivité aurait pu engager progressivement des pratiques de mutualisation, comme il l'avait lui-même impulsé lorsqu'il présidait le **SIS 2A**, par exemple dans les groupements d'achats.

Et de conclure en soulignant la nécessité d'assurer une équité, entre le nord et le sud de l'île, dans les promotions, les régimes indemnitaires ou encore, les investissements : tout se sait dans ces grandes familles et il s'agira de rester vigilants pour être certain que personne n'y perde rien.

**Un Soffiu Novu**, moyennant ces réserves, accompagnera donc le **Président du Conseil exécutif** sur ce dossier -il est sain, d'ailleurs, que tous les groupes soient représentés dans la nouvelle entité.

**La Présidente MAUPERTUIS** quittant provisoirement l'hémicycle, la présidence de séance est assurée par la **Vice-présidente NIVAGGIONI**.

**M. Paul QUASTANA** n'est pas sûr d'avoir tout compris : ce dossier procède d'une logique de territorialisation, à l'instar des **chambres de commerce** et de manière encore plus fondée étant donné que le feu ignore les frontières. Pour autant, dans une phase transitoire, les deux **SIS** existant sont maintenus, chacun avec leur conseil d'administration, les titulaires de l'un étant les suppléants de l'autre -ce qui ne manque pas d'originalité, tandis que le nouveau **SIS** territorial ne disposerait que de compétences limitées (formation et programmation, principalement). Dès lors, quels sont les avantages de cette réforme ? Quelle valeur ajoutée va-t-elle apporter, concrètement, en termes opérationnels, dans les secours aux personnes comme dans la lutte contre les feux, en termes de maillage du territoire ou de combat contre le réchauffement climatique ? Comment

se déroulera, aussi, la transition avec la phase II, celle de la territorialisation complète ?

Ce faisant, **M. QUASTANA** tient à préciser qu'il ne formule pas de critiques, mais demande des précisions pour mieux cerner les contours de ce dossier.

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** lui fait remarquer qu'il aurait été judicieux de participer aux commissions, qui ont abordé ces questions.

**M. Pierre POLI** souhaite, à son tour, féliciter les personnels présents en tribune, les remercier et leur indiquer qu'il a gardé un excellent souvenir des années passées à leur côté.

Il avoue avoir été surpris, lors de sa prise de fonction, par les différences qui existaient entre les deux **SDIS**, tant au niveau du personnel et des matériels que des règlements ; et avec son homologue **Guy ARMANET**, ils avaient pris la décision d'engager de premiers rapprochements, notamment par des groupements de marchés. Aussi, le rapport présenté aujourd'hui lui semble-t-il très bon, dans la forme autant que le fond, nonobstant les réserves qu'il partagera avec son collègue **VOGLIMACCI**, quant à la durée de la phase intermédiaire, ou sur l'articulation entre les deux règlements opérationnels. L'implantation du nouveau siège à Corti lui paraît un choix pertinent, au niveau de l'équilibre géographique. Et il tient à préciser qu'en accédant à la présidence du **SIS 2A**, il avait trouvé une situation saine, au niveau des personnels comme des matériels ; et il a poursuivi en modernisant les équipements, en construisant de nouvelles casernes.

« **Avanzemu** » votera donc sans hésitation ce rapport, en espérant qu'il pourra aboutir.

**Mme Véronique PIETRI**, pour participer elle-même à cette démarche de territorialisation, s'estime en mesure d'apprécier le travail fourni, avec la volonté collective d'aller vers un établissement unique.

« **Core in Fronte** » entend défendre résolument cet objectif, notamment parce qu'il vise à une meilleure efficacité : actuellement, les fonctionnements des deux **SIS** s'avèrent sensiblement différents et comme on a pu s'en rendre compte lors de la tempête d'août 2022, cela crée un risque potentiel qu'il importe de lever par une plus grande optimisation. Les événements climatiques, en effet, la gestion des catastrophes qu'ils induisent, imposent que l'on produise davantage de

cohérence, que l'on définisse de nouveaux modes d'action, que l'on se dote de moyens à la hauteur des enjeux.

Nonobstant, une telle réforme ne manque pas de susciter des inquiétudes - sachant que le **SIS 2A** fonctionne déjà très bien- au niveau social, en termes de régimes et conditions de travail, dans la couverture des territoires. Elle s'avère par conséquent ardue, et nécessitera une phase intermédiaire avant le passage complet en **EPISC**. Mais « **Core in Fronte** » n'en considère pas moins cette phase avec optimisme, et cela, d'autant plus qu'il est nécessaire de doter le nouvel établissement d'une identité propre, fondée sur les valeurs, la terre et le peuple de Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**, se réjouissant de pouvoir intervenir sur un pareil dossier, débute son propos en saluant ses collègues et amis des deux **Services d'Incendie et Secours**, et en soulignant, aussi, l'implication du groupe de travail sur la territorialisation, particulièrement l'engagement des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. Cela aura été une belle aventure, sachant que pour lui, il n'existe pas de pompiers du Nord ou du Sud : il n'y a que des pompiers de Corse, ces spinghi-foccu dont il s'honore personnellement de faire partie.

Il tient à préciser, à cet égard, que s'il y a sans doute des inquiétudes vis-à-vis d'une réforme de cette ampleur, l'état d'esprit collectif reste bien celui de la construction, des rapprochements, de la complémentarité et de l'efficacité. La gouvernance, par exemple, sera tournante, cette question donc ne posera pas problème -il a lui-même démontré à maintes reprises cet état d'esprit consistant à ne pas s'en tenir aux contraintes des structures existantes.

**M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée**, souhaite insister sur un point : ici, les élus ont l'occasion de construire l'établissement dont ils rêvent, et ils ne doivent pas s'en priver, d'autant plus que l'Etat, par la voie de Julien MARION, est venu renouveler sa confiance et ses engagements. On est donc fondé à croire en la réussite de cette fusion et pour cela, il s'agira d'être force de proposition. Car oui, la fusion doit se faire, dans le cadre de la loi s'il y a réforme institutionnelle et à défaut, au moins au niveau opérationnel par décret. A cet égard, le feu récemment intervenu à Solaru en a illustré concrètement l'intérêt : un territoire menacé en limite des deux départements, pour autant personne ne s'est posé la question des compétences, et les acteurs ont su mutualiser leurs moyens, se passant d'ailleurs de l'autorisation de la Zone, pour engager un hélicoptère et **150** personnels sur ce chantier, limitant d'autant la capacité de progression de cet incendie. Ce qui démontre à la fois la nécessité

d'alléger les procédures, de faciliter la coopération et de ne pas raisonner uniquement en termes de coûts directs.

**M. VANNI** poursuit en faisant, précisément, référence au rapport de la **Chambre Régionale des Comptes** : si on écoutait cet organisme, il n'y aurait plus aujourd'hui beaucoup de centres dans les territoires, et la Collectivité économiserait sans doute **2 à 3 M€**. Mais jusqu'à présent, les élus corses en responsabilité ont fait tout le contraire -il peut l'affirmer en présence de **Pierre GUIDONI** ou **Guy ARMANET**, qui ont su construire de nouvelles casernes à Galeria ou A Porta. C'est avant tout un choix politique que de faire vivre le rural, la majorité territoriale l'assume, cela coûte un peu d'argent certes, mais n'a pas de prix.

**M. VANNI** apporte, enfin, quelques précisions sur le futur établissement public : il sera positionné à Corti et aura ainsi l'occasion de développer un fort partenariat avec l'**Université** autour des feux, de la sécurité civile et des risques majeurs. Les formations déjà proposées attirent des officiers du continent, tandis que des formateurs corses, inversement, partent à Valabre, au Liban ou au Brésil : il n'y a donc pas de complexe à avoir, les pompiers de Corse ont un savoir-faire qui est envié, ils sont par exemple les seuls en Europe à expérimenter un drone bombardier d'eau, c'est une véritable richesse dont on dispose. Dans cet esprit le **SIS** territorial constituera une formidable avancée pour la Corse et pour les jeunes ; sachant, en l'espèce, que si l'on n'ouvre pas les voies et les moyens de faire accéder les jeunes insulaires aux responsabilités, on aura créé de beaux outils pour les gens venant d'ailleurs...

**M. VANNI** de conclure en soulignant qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de la réussite de deux présidents : c'est-là la réussite de tous. Pour cela, il fait confiance aux personnels, les journées de travail sont longues, lui-même s'avère sans doute très exigeant, mais ce qui a été fait en quatre ans -avec certes, des moyens importants- mérite d'être valorisé. En 2015, le **SDIS 2B** était dans une situation de dénuement, n'ayant plus le matériel roulant nécessaire, il devait faire appel au **SDIS 2A** lorsqu'il était confronté à de grands feux. Un plan d'investissement a alors été engagé, se traduisant notamment par l'acquisition de **20** camions et le rachat d'un siège social autrefois vendu, mais que l'on continuait à louer : on était de facto au bout d'un système, faisant peser un risque considérable sur les biens et les personnes.

Ayant l'habitude de travailler davantage que de parler, **M. VANNI** s'en tiendra à ces quelques observations ; tout en rappelant, aussi, qu'un travail de fond a été engagé en matière d'organigramme, de gestion prévisionnelle des compétences et de maîtrise des coûts : les **Services**

**d'Incendie**, grâce à leurs agents, représentent aujourd'hui une véritable fierté pour la Corse et ils ont mérité la confiance des élus.

**M. Pierre GHIONGA** se souvient qu'en 1985, il était médecin des pompiers à Bastia, sous le commandement d'**Henri CAMPANA** : les centres de secours relevaient alors des communes, ils ne disposaient guère de moyens et il y avait même un certain péril à agir en campagne de feu. Puis est venue la départementalisation, il a pu personnellement en vérifier la valeur ajoutée, y compris lorsqu'il siégeait au conseil d'administration du **SDIS du Cismonte**. Aujourd'hui, la Collectivité engage la territorialisation des deux **Services d'Incendie et de Secours** existant, et c'est-là une démarche positive, d'autant plus que dans le cadre d'un statut d'autonomie, il n'y aura sans doute plus deux préfets en Corse, ce qui résoudra les problèmes de direction opérationnelle.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, l'objectif de la territorialisation apparaît largement partagé dans cet hémicycle, tous les élus aspirant à doter la Corse d'un **Service d'Incendie et de Secours** unifié à son échelle. Mais pour réussir cet objectif, encore faut-il en réussir les étapes, pour apporter la bonne démonstration.

Dans cet esprit, elle commencera par s'associer aux hommages rendus à l'ensemble des acteurs du processus. Elle poursuivra, non pas dans un esprit critique, mais avec la volonté de participer à la construction de cette démarche. En ce sens, elle approuve le choix de localisation à Corti, si l'on sait lever les inquiétudes au niveau social -notamment, en termes de mobilités, et si l'on parvient, aussi, à harmoniser l'activité des deux établissements publics au nom de l'efficacité. Engager, par conséquent, une dynamique pour lever ces contraintes en termes techniques, sociaux et budgétaires, sachant aussi - comme l'a fait valoir le **CESEC**- qu'il ne faudrait pas que la nouvelle structure vienne complexifier l'action opérationnelle. Certaines clarifications s'avèrent, dans ce domaine, nécessaires de façon à réussir la territorialisation et non pas, la freiner.

De la même manière, elle insiste sur le besoin de maintenir les centres dans les territoires campanioli, et d'implanter à Corti un centre de formation et de recherche en partenariat avec l'**Université**, à une époque où les risques naturels deviennent énormes, tout en sachant, également, s'inscrire dans un environnement méditerranéen de collaboration. Et l'on pourrait envisager, d'ailleurs, la reconversion de la base d'A Sulinzara à cet effet.

**M. Pierre GUIDONI** avoue, lorsqu'il a présidé le **SIDS** du Cismonte entre 2010 et 2015, avoir vécue alors la plus belle expérience de sa vie politique,

ayant trouvé dans cette véritable famille une humanité exceptionnelle et des cadres dirigeants très compétents. A titre personnel, il ajouterait volontiers aux louanges entendues d'autres personnalités, citant **Paul GIACOBBI**, cependant, l'enjeu consiste aujourd'hui à progresser dans ces missions. Et il rappelle, à cet égard, que les **SIS** ne font pas que combattre les flammes, ils interviennent aussi beaucoup dans le secours aux personnes, en luttant contre la désertification du monde rural ; et sur ce plan, la démarche du **Conseil exécutif** visant à doter chacun des territoires de casernes va incontestablement dans le bon sens. Il évoque, par exemple, le feu géant subit dans sa propre commune.

De façon plus globale, il relève avec plaisir la volonté des élus d'œuvrer ensemble. Pour toutes ces raisons, il votera favorablement le rapport.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** indique que sur le fond, **Paul QUASTANA** et **Véronique PIETRI** se sont chargés de donner la position globale du groupe.

Il s'intéressera, quant à lui, à un aspect de la gouvernance. Le rapport faisant une proposition à deux fois cinq élus pour représenter l'**Assemblée de Corse** au conseil d'administration, il tient à mettre en garde l'**Exécutif** sur l'arithmétique et les réalités politiques. Aujourd'hui, l'**Assemblée de Corse** dispose de huit représentants, aussi, réduire cet effectif à cinq - pour en sortir trois- ne manquerait pas de jouer au détriment des petits groupes, dont le sien. Ne souhaitant pas dépendre du bon vouloir des uns et des autres pour assurer sa représentation, il demande donc à ce que ce point soit regardé de très près.

**Mme Véronique ARRIGHI**, tout en remarquant qu'il est toujours compliqué de prendre la parole après **Hyacinthe VANNI**, tient, elle aussi, à remercier non seulement le **Président**, mais aussi l'ensemble des élus et des services concernés de la Collectivité de Corse, avec lesquels le dialogue reste fluide. Elle salue la volonté de la Collectivité, qui a su apporter les financements adéquats, dans le cadre d'une convention objectifs/moyens et d'un plan de programmation. Et elle félicite plus particulièrement l'équipe projet qui travaille sur ce dossier depuis quatre ans.

Le **Conseil exécutif**, depuis sa prise de fonction, affirme une volonté de territorialisation des **Services d'Incendie et de Secours**, par la création d'un établissement unique. Sans chercher à brûler les étapes, il n'en convient pas moins d'agir sur la mutualisation des moyens, sur l'harmonisation des modes d'action, et avec l'implication de toutes les parties prenantes, incluant les syndicats.

**Mme ARRIGHI** estime que le rapport actuel constitue, dans cet esprit, une étape transitoire, qui incite à poursuivre l'harmonisation dans des blocs de compétences très précis, pour arriver à faire comprendre à l'Etat que les élus sont résolument déterminés à aboutir sur cet établissement public. En l'occurrence, le travail continue -il ne fait d'ailleurs que commencer. Et elle ne doute pas que le rapport sera voté à l'unanimité, dans l'intérêt des corses et de la Corse.

**M. Saveriu LUCIANI** va, bien sûr, réitérer ce qu'ont déjà dit ses collègues sur les actions et sur le secours apporté. Il apporte, dans cet esprit, trois observations complémentaires.

Il tient à souligner, d'abord, combien ce dossier est le fruit d'une construction patiente, en cohérence avec le besoin d'unifier et le vieux rêve nationaliste d'une Corse « une et indivisible ». On finit, d'ailleurs, par devenir allergique aux plaques 2A et 2B, d'autant plus lorsque l'on sait que le danger ignore les frontières, terrestres ou maritimes.

Parler de gouvernance, ensuite, doit amener à poser la question du rôle des préfets : il préférerait, pour sa part, que les élus, de surcroît bailleurs de fonds, disposent de la pleine souveraineté.

Quant à la localisation du nouvel établissement public, enfin, à Corti elle incitera à renforcer le travail avec l'Université. La Corse est au début des événements climatiques extrêmes, alors que l'on voit chaque été la Grèce, l'Espagne et le Portugal être ravagés par le feu. Il s'agit globalement d'un défi passionnant à relever, en mettant ici les moyens en proportion, en sachant collaborer avec les régions limitrophes de Méditerranée, sachant que la Corse dispose en outre d'une façade maritime considérable (1 000 km de côtes) et voit sa population saisonnière augmenter significativement. Cela imposera une démarche intégrée d'aménagement du territoire, dans des logiques de transversalité visant à parvenir à alimenter en eau la moindre borne incendie dans chaque village.

**Mme Danièle ANTONINI** considère qu'il s'agit là d'un rapport majeur, visant à renforcer la cohérence des interventions à l'échelle du territoire de la Corse, dans un devoir de proximité, d'efficacité et de réactivité. Le nouvel établissement public sera plus adapté à la réalité insulaire, qui suppose une réponse harmonisée, de façon à garantir, d'abord, un niveau d'intervention homogène partout sur le territoire et optimiser, ensuite, les moyens en investissant dans tous les domaines, équipements, formation ou infrastructures ; et cela, dans un esprit de collaboration et de proximité avec les autres acteurs. Le choix d'un commandement unique procurera, en outre, davantage de simplicité, de rapidité, et de coordination dans les

réponses en situation de crise. Une Corse autonome, plus forte et capable de mieux protéger sa population : c'est une démarche ambitieuse mais nécessaire. Aussi, « **Fà Populu Inseme** » approuvera-t-il le rapport, en sachant que la dynamique engagée ainsi s'avérera durable.

**La Présidente MAUPERTUIS**, en ce qui la concerne, souhaite avant tout remercier le **Conseil exécutif** et féliciter les **Présidents** des deux **Services d'Incendie et de Secours** avec l'ensemble de leurs personnels, pour les actions qu'ils mènent au quotidien autant que pour la maturité dont ils font preuve au niveau des enjeux de territorialisation. Elle souligne combien celle-ci s'avère une exigence géographique et opérationnelle, en matière d'environnement comme d'occupation du territoire. Elle fait observer, également, que les services de l'État reviennent aujourd'hui sur la bi-départementalisation : ils ne le font pas uniquement pour des raisons budgétaires d'ailleurs, mais pour réaliser aussi des économies d'échelle et réduire les contraintes de coordination.

Le **Président SIMEONI** commence par remercier les intervenants, sans chercher pour autant à répondre de manière exhaustive à chacun d'entre eux.

Envers **Paul QUASTANA**, il prend l'exemple de la fonction support « Finances » pour souligner les différences existant au niveau de la gestion : le nouvel **établissement territorial** va œuvrer à l'harmonisation des cadres et des méthodes, tandis qu'il appartiendra aux deux **SDIS** actuels de reprendre ses propositions au moyen de délibérations prises à leur niveau ; de même, s'agissant des Ressources Humaines. On aura, par conséquent, un **EPISC** commençant à travailler sur l'harmonisation de domaines indispensables à la création du futur établissement unique, étant donné que la loi lui a accordé compétence pour engager les études et recherches appropriées.

Concernant l'observation soulevée par **Paul-Félix BENEDETTI**, il estime préférable de rester sur le format de cinq représentants tel que le rapport l'envisage, tout en veillant à ce que « **Core in Fronte** » soit représenté, mais sachant, aussi, que le pouvoir décisionnel restera dans les deux **SDIS**. En tout cas, c'est bien ce chemin qu'il convient de prendre, on l'a suffisamment démontré, et lorsque certains ont exprimé des inquiétudes, celles-ci relevaient d'un sentiment légitime qui ne doit pas, pour autant, amener à se détourner de l'objectif commun. Chacun des **SDIS** s'est construit avec des hommes et des femmes amenant des cultures et des modes d'action différents, et il s'agira d'en tenir compte ; mais aujourd'hui, le groupe de travail fait coopérer ces deux structures, on ne le faisait pas avant la fusion des trois collectivités et un tel mode de progression

patiente et partagée va incontestablement dans le bon sens. Dans cet esprit, le **Président SIMEONI** a lui aussi une pensée pour **José ROSSI**, **Toussaint LUCIANI** et tant d'autres acteurs, qui ont contribué à cette trajectoire s'inscrivant sur plusieurs décennies.

A **Saveriu LUCIANI**, il fera valoir que ce rapport participe bien d'une démarche plus globale et transversale ; et d'ailleurs, dans le nouvel organigramme de la Collectivité, apparaît la volonté de constituer autour du **Directeur Général des Services** une « task-force » stratégique. De même que l'on ne peut, par exemple, cantonner la langue corse à une compétence purement technique, mais que l'on cherche à l'inscrire dans un environnement général, de façon à ce qu'elle puisse irriguer l'ensemble des politiques publiques territoriales, l'enjeu de la transition écologique supposera un changement de paradigme en matière de politique de sécurité publique. Un rapport viendra prochainement formaliser cette vision stratégique d'ensemble.

**M. BENEDETTI** demande une suspension de séance, dans l'intention de déposer un amendement. En effet, s'il prend acte de l'intention du **Président du Conseil exécutif** de maintenir le pluralisme politique dans le nouvel établissement, il se demande par quelle alchimie il parviendrait à modifier la répartition actuelle. A tout le moins, il désire des précisions, que ce soit pour « **Core in Fronte** » ou pour les autres groupes.

Le **Président SIMEONI** indique qu'il va lui apporter ces précisions.

**M. VANNI** fait valoir qu'actuellement, pratiquement toutes les délibérations prises par les **SDIS** sont adoptées à l'unanimité : cet état d'esprit doit rester dans le nouvel établissement et si besoin, « **Fà Populu Inseme** » sera prêt à faire des efforts en ce sens.

Dans le même esprit, le **Président SIMEONI** se déclare disposé à examiner avec la meilleure intention cette proposition d'amendement, l'idée consistant à travailler de la façon la plus partageuse.

**La Présidente MAUPERTUIS** suspend la séance à 16h57.  
La séance reprend à 17h15.

**La Présidente MAUPERTUIS** fait savoir qu'à la faveur de cette interruption, un accord a été trouvé entre « **Core in Fronte** » et le **Conseil exécutif**.

Le **Président SIMEONI** indique qu'entre huit et cinq sièges, un compromis s'est dégagé pour sept sièges, nombre qui représente un bon point d'équilibre, en apportant la garantie que tous les groupes soient

représentés au conseil d'administration de l'**EPISC** sans obliger à une structure trop étoffée qui exposerait, en outre, à des problèmes de quorum.

A cet effet, le conseil d'administration se composerait de **7** représentants du **SDIS** du Pumonti et autant du **SDIS** du Cismonte (au lieu de deux fois **5**), et de **2** représentants pour les communes et EPCI du Pumonti et autant pour les communes et EPCI du Cismonte ; soit un total de **18** membres au lieu de **14** dans ces catégories.

**La Présidente MAUPERTUIS** précise, renseignements pris en termes de déontologie, que les présidents et membres des conseils d'administration des **SDIS** peuvent participer au vote ; ce qui n'est pas le cas, en revanche, de **Louis POZZO di BORGO** qui a indiqué son déport en tant que salarié d'un de ces établissements.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met au voix l'amendement oral tel qu'exposé.

**Etaient absents :**

**Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Flora MATTEI, Louis POZZO DI BORGO, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis**

**SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABST : 0  
NPPV : 0**

**M. MONDOLONI** demande la parole pour une explication de vote : « **Un Soffiu Novu** » accompagnera ce rapport, même si les réserves qu'il a formulées demeurent encore en l'état. Tout ce qui relève d'une fusion l'incite, en effet, sinon à la défiance, en tout cas à la vigilance. Le groupe conservera à l'esprit, en responsabilité, cette dimension de coût et de finances, mais dans une perspective qui en l'espèce, vient de loin, il soutiendra sans ambiguïté la démarche.

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération tel qu'amendé.

**Etaient absents :**

**Mmes et M. Angèle CHIAPPINI, Flora MATTEI, Louis POZZO DI BORGIO, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Paul**

**QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 59  
CONTRE : 0  
ABST : 0  
NPPV : 0**

### LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i regulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzione sò u corsu è u francese**

**Rapport n° 172 : Rapport d'information : Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français**

Le **Président SIMEONI**, avant que d'exposer le rapport, tient à faire part d'une lettre reçue aujourd'hui, et qui lui paraît de nature à clarifier les enjeux : en effet, la position du président de la FCPE ne semble pas isolée, au contraire, elle participe d'une démarche plus large consistant à contester la volonté de l'Assemblée de Corse de faire reconnaître le statut de la langue corse, tout en niant les conditions de son usage dans la vie économique et sociale insulaire. Et ce courrier vient le conforter dans cet esprit : en l'espèce, il s'agit d'une lettre avec accusé de réception envoyée le 20 juin par l'Avenir de la Langue Française, association de type « loi de 1901 » agréée par les **ministères de la Justice** et de la **Culture**, et qui s'est constitué à l'origine pour lutter contre la prévalence de l'anglais sur le français. On a vu, à ce sujet, que l'article 2 de la constitution, initialement conçu dans cet esprit de défense du français contre la généralisation abusive de l'anglais, s'est progressivement transformé en un outil d'exclusivité de la langue française au détriment des langues régionales. Quant au courrier, il part du principe que **l'Assemblée de Corse** accueillant du public, à ce titre elle se doit de respecter l'article 3 de la loi « **TOUBON** » ; elle constate que trois inscriptions dans son hémicycle ne sont pas rédigées en français (« *A Presidente* », « *U Presidente* », « *Consigliu Esecutivu* »), aussi met-elle en demeure le **Président du Conseil exécutif** de prendre les dispositions nécessaires pour sinon les

enlever, en tout cas les doubler en langue française, à défaut de quoi elle engagerait toutes mesures utiles.

A cet égard, le **Président SIMEONI** tient ici à souligner le fait qu'il respecte cette association et ses membres, tout comme il n'approuve pas les menaces proférées à l'encontre de M. PERRIN ; préférant se situer, dans ce domaine aussi, résolument dans le champ démocratique. Mais il peut affirmer, tout aussi bien, qu'il s'avère d'une violence inacceptable d'empêcher les Corses de pratiquer leur langue, y compris dans leurs institutions. Et si d'aucuns peuvent estimer qu'ils continueront de toute façon à parler corse, que personne ne pourra les en empêcher, il fait observer d'abord, que l'on voit aujourd'hui se multiplier les contestations publiques ; ensuite, que des recours sont engagés contre des délibérations au motif qu'elles ont été prises sur la base de débats publics utilisant le corse ; et enfin, que toutes ces initiatives ont pour effet de créer une situation d'insécurité juridique, qui n'est pas compatible avec un usage répandu de la langue corse.

D'un point de vue politique, juridique et même philosophique, il considère par conséquent que le **Conseil exécutif** et l'**Assemblée de Corse** ont bien fait de combattre les oppositions à parler corse dans l'île, en engageant des voies de droit et en encourageant la mobilisation citoyenne. Il estime que l'arrêt du **Conseil d'Etat** rendu en la matière représente une violence inacceptable, selon laquelle il ne pourrait y avoir de droit à s'exprimer en langue corse dans les services publics ; qui, de surcroît, vient obérer les capacités d'intégration sociétale des nouveaux arrivants. Et il précise que cet enjeu a donc inspiré le rapport, comme le suivant, relatif à la création d'une **commission ad hoc** : il y a bien une atteinte insupportable en termes de démocratie linguistique, lorsque l'on ignore la volonté unanime de l'**Assemblée de Corse** d'aboutir au bilinguisme corse /français sur l'île, et l'on prétend dénier à un homme, à une femme, à un peuple, le droit à parler sa langue.

Après quoi, le **Président SIMEONI** expose le contenu du rapport d'information.

Avant que d'ouvrir la discussion générale, la **Présidente MAUPERTUIS** précise avoir reçu elle aussi plusieurs courriers du même type, qui dénoncent également l'attitude du **Recteur d'Académie** et de ses services, comme responsables eux-aussi de cette situation, annonçant dès lors leurs intentions de déposer recours.

**M. Romain COLONNA**, en guise de préambule, n'hésite pas à déchirer publiquement ce genre de courrier...

A un niveau plus politique et juridique, il lui semble judicieux de commencer par rappeler, à l'instar du **Président du Conseil exécutif**, que cette **Assemblée** prend depuis plus de 40 ans -dès 1993 notamment, en l'espèce sous une majorité de droite- des délibérations en faveur de la langue Corse ; celles-ci ont été d'abord approuvées ou élaborées par des majorités de droite comme de gauche, et il aura fallu attendre une majorité nationaliste pour voir certains prétendre retourner en arrière, et même bien davantage encore !

Sur le fond, **M. COLONNA** tient à indiquer que la loi « **TOUBON** » a été modifiée par la loi « **MOLAC** » en son article 21, qui dispose clairement que ce texte ne fait pas obstacle à « *l'usage des langues régionales ni aux actions publiques ou privées menées en leur faveur* ». Oui, il y a donc des lois françaises qui ne sont pas respectées en la matière, mais pas dans le sens indiqué. Il fait valoir, en outre, que tous les traités internationaux débutent par un article prohibant les discriminations et incluant dans celles-ci l'usage de la langue : c'est donc aujourd'hui la France qui ne respecte pas ses propres engagements. Il précise, enfin, que vouloir des droits en plus pour la langue corse ne signifie pas vouloir réduire les droits de la langue française : lui-même est attaché à la langue française et souhaite l'établissement d'un bilinguisme serein. Et il ajoute que pour s'être interrogé personnellement sur la nature du droit, il a cru comprendre que celui régit les interactions sociales : comment, dès lors, accepter un système qui viendrait à organiser l'exclusion d'un peuple et de sa langue ? Et cela, alors que l'objectif poursuivi dans cet hémicycle vise à protéger l'usage du corse -y compris contre ces comédies permanentes. Cela fait 40 ans que cela dure, on en a une vraie techja, et il s'agit aujourd'hui de saisir la fenêtre d'opportunité apportée par la réforme constitutionnelle.

**M. Jean-Noël PROFIZI** débute son propos avec deux références : la première concerne la chanson de **Francis CABREL** « In extremis », qui parle de la diversité menacée de par le monde (« *on parle tous la même langue* ») ; la seconde à un dessin de presse de **BATTI**, montrant un énorme CRS intimant à une Corse en miniature : « *couchée !* ». On en est là, quand tous les gens ont pu partager leur langue dans le monde entier, alors qu'en Corse, on prétend imposer le refus aux Corses de parler corse. **STRABON**, évoquant en son temps les habitants de la Corse, les décrivait comme un peuple hostile, à demi-sauvage, et d'aucuns semblent manifestement avoir conservé aujourd'hui cette représentation... Ici, l'on demande tout simplement à pouvoir parler, chanter, écrire, « magagner », s'exprimer dans sa langue. Mais comme le dit « **Voce Ventu** », les portes que l'on ferme parfois donnent de l'air : plus on voudra interdire le corse, plus cela renforcera la détermination des corses à le parler !

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, bien entendu l'arrêt rendu par le **Conseil d'Etat** révèle encore un Etat français monolithique, renfermé sur une langue française qu'il considère comme une arme. Tandis qu'en Corse, le colonisateur PERRIN prend la parole, en estimant que plus ils seront nombreux à le faire, et plus on les entendra : effectivement, la colonisation de peuplement ne manque pas d'accroître le nombre d'individus de ce genre, au risque de créer un système qui étouffera progressivement la langue Corse. Mais au-delà de la mer, la langue corse n'est pas une option fondamentale, libre donc à certains d'y retourner s'ils sont gênés ; sur cette île, en revanche il s'avère urgent de porter une véritable politique linguistique, cela suppose d'engager un rapport de force, en utilisant les points d'appui dont on dispose.

Cependant, s'il importe d'affirmer une politique linguistique, force est de constater qu'on ne le fait pas encore dans cette **Assemblée** : le règlement intérieur a été contesté, un des moyens de contourner cette décision peut être la désobéissance, en transmettant par exemple toutes les délibérations uniquement en langue Corse, de façon à obliger à l'ouverture de discussions au niveau approprié.

Evidemment, les différents groupes nationalistes pourront se retrouver ici dans la défense de la langue corse. Pour autant, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** tient à préciser que si elle n'a pas voté les écritures constitutionnelles, c'est notamment parce que leur rédaction ne mentionnait pas la coofficialité. A ce propos, elle invite ses collègues à se rappeler les paroles prononcées par le **Président MACRON** dans cet hémicycle, en faveur d'un service public de la langue corse ; de tout ceux, aussi, qui réduisent la coofficialité à un symbole sémantique, estimant que la Corse se dispose déjà de tous les moyens concrets pour parler corse. On est ainsi au bord du piège, pour l'éviter il s'agit de demander, au lieu de ne pas oser le faire tant que l'on doutera de l'adoption de la réforme institutionnelle. Le piège est bien ouvert, il convient au contraire de revendiquer résolument cette coofficialité.

**M. Saveriu LUCIANI** déclare être tenté de suivre sa collègue, dont il pourrait reprendre à 95 % la teneur des propos.

Pour sa part, il fera d'abord référence à une lettre du 8 décembre 1973, produite par le **Vice-recteur de la Corse Jean VOISIN**, ayant pour objet « l'enseignement officiel de la langue corse », qui indiquait qu' « à titre expérimental, un enseignement facultatif et optionnel de la langue corse pourra être délivré ». Il évoquera, ensuite, **Fernand ETTORI, Pascal MARCHETTI** et **SANTONI**, qui en leur temps, sont venus rappeler que

depuis 50 ans les différentes institutions ont confirmé cette option. Il rappellera, enfin, qu'en 2011, **Paul GIACOBBI** avec son **Conseil exécutif** ont fait adopter un plan en faveur de la coofficialité de la langue corse... Aujourd'hui, où en est-on, après dix ans de mandature nationaliste ? Il ne s'agirait pas de finir comme des réfugiés linguistiques en Corse, alors que ce droit à parler corse publiquement n'existerait plus -pas davantage, sans doute, les locuteurs en capacité de le faire- et que c'est un PERRIN qui définirait les politiques éducatives.

Après 50 ans de combats, les élus sont en train de discuter de « résistance » pour la langue corse, quand **M. LUCIANI** préfère utiliser le mot « existence » : en effet, il ne s'agit pas, dans cet hémicycle, de « construire », mais plutôt de « défendre » la langue contre les destructions. Et de rappeler à cet effet la loi « **DEIXONNE** », qui était soutenue à l'époque par **Jean ZUCCARELLI**. Aujourd'hui, il s'agit bien de rester tels que nous sommes et pour cela, de demander ensemble à l'État français d'agir.

Pour **Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée**, la Corse est un petit peuple, souvent disgracié, ayant mené de nombreux combats -comme à Ponte Novu ou dans le Fium'orbu-, desquels subsistent les douleurs du passé, sans contrecarrer pour autant une volonté d'ouverture. L'enjeu n'est pas tant aujourd'hui de savoir si le **Président du Conseil exécutif** en fait assez, quand ceux qui contestent ses actions n'ont pas cette manière de penser, puisqu'ils estiment que c'est déjà trop. La Collectivité a, dans ce contexte, réussi à engager un second souffle pour la langue corse, avec l'ouverture des classes immersives, suivie en cela par l'actuel **Recteur** ; mais en l'espèce, le problème tient à ce qu'une partie des habitants de la Corse n'ont pas du tout ce logiciel : ils viennent ici profiter des forêts et des plages, aucunement de la culture ou de la langue. Dès lors, on est fondé à craindre que les jeunes corses rejettent à leur tour cette façon de se comporter, et que l'on ne débouche sur un affrontement entre deux communautés. Car ce n'est pas tant l'attitude de la FCPE que tout le mouvement de francisation dans lequel elle s'inscrit qui menace la Corse aujourd'hui.

**Petru FIORI** écrivait il y a tant d'années : « lingua corsa, orgogliosa e dolorosa, fin'chè sarra assai viva, fin'chè sarrà un soffiu, issa lingua vincerà » ; aujourd'hui, en reprenant ces vers on pourrait ajouter : « è PERRIN passarà » !

**M. Pierre GHIONGA** se souvient avoir entendu des propos similaires à ceux tenus aujourd'hui par le président de la FCPE dans la bouche de beaucoup d'interlocuteurs de l'Etat, lorsqu'avec le **Conseil exécutif**, il

portait devant eux un statut de coofficialité. Leurs réticences se sont progressivement réduites, mais aujourd'hui, elles reviennent à partir du terrain, étant donné les changements intervenus dans la population insulaire. Et une telle situation le conforte dans l'idée que l'autonomie devra être aussi linguistique, autrement, dans dix ans, il n'y aura plus de langue corse parlée...

**M. Jean-Martin MONDOLONI** admet qu'il y a toujours des raisons d'être inquiets, d'employer un ton anxiogène sur un pareil sujet, mais en réalité, les propos du président de la FCPE, comme le torrent d'indignation qu'ils ont suscité dans cet hémicycle, lui semblent révélateurs d'un problème beaucoup plus profond.

Le **Conseil exécutif** s'est engagé juridiquement devant plusieurs degrés d'instances, il s'est heurté à leurs refus successifs -comme on pouvait s'y attendre, d'ailleurs ; cependant, il convient de rester prudents : ce qui est contesté, c'est le fait de ne s'exprimer qu'en corse dans l'hémicycle, c'est un peu différent du droit à parler corse dans la vie quotidienne, et il serait bon, à cet égard, de ne pas exciter la jeunesse.

Il y a, sans doute, des raisons d'être inquiets sur le devenir de la langue corse, mais aussi des raisons d'être optimistes : d'abord, pour la première fois dans l'histoire de la représentation de la Corse, il n'y a plus d'opposition politique autour de la langue, et c'est là un véritable bijou à faire prospérer collectivement ; ensuite, le **Recteur** vient s'impliquer en faveur de la langue corse, répondant ainsi non seulement à un engagement personnel mais encore, à l'engagement du gouvernement, du **président de la République** et de l'Etat, ce qui n'est tout de même pas rien ; enfin à la notion d'enracinement (c'est-à-dire, le rapport d'un individu à son vivant, à tout ce qui l'entoure) définie par Simone WEIL répond la volonté, vraiment partagée ici, de rester ce que nous sommes.

Fort de ces trois atouts, il s'agit donc d'affronter la réalité : ce que certains appellent la Francisata n'est autre que la manifestation d'une nouvelle composition de la population Corse ; et face à cette situation, il conviendra non seulement, de mieux affirmer comme on l'a dit « ce que nous sommes », mais encore, de s'efforcer de faire aboutir la révision constitutionnelle -combat certainement beaucoup plus efficace que la multiplication des recours juridiques.

Et **M. MONDOLONI** de conclure en estimant que la langue Corse est une racine qui parle à tous ici : chacun la volonté d'aboutir, et s'il y a des raisons d'espérer, elles seront supérieures à des courriers peut-être

bâclés, mais qui n'en reflètent pas moins la réalité démographique du moment...

**M. GHIONGA**, à ce sujet, invite ses collègues à écouter une récente interview de **Benjamin MOREL** sur « **France-Inter** », pour apprécier ce que ce dernier pense des langues minoritaires.

Le **Président SIMEONI**, en même temps qu'il remercie les intervenants, constate que leurs propos reflètent un large consensus, voire l'unanimité parmi les élus. Il ne partage pas, pour autant, une appréciation de **Jean-Martin MONDOLONI** : c'est bien le fait d'avoir, d'un côté, unanimité des élus et volonté de la population de parler corse et de l'autre, un refus systématique de la part de l'Etat, qui constitue le problème. On ne doit pas, en outre, ramener la décision du **Conseil d'Etat** à la seule question du règlement intérieur ni à cet hémicycle, car elle revient, en effet, à prohiber tout usage de la langue corse dans les services publics insulaires. Et c'est un système fou, lorsque l'on peut demander ici à des candidats de parler anglais mais non de parler corse, sauf à s'exposer à des recours contentieux, ou lorsque des élus veulent promouvoir une société bilingue sans pouvoir traduire concrètement cet objectif...

Pour le **Président SIMEONI**, il s'avère donc nécessaire de porter la contestation devant la **Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)**, pas au nom de la Collectivité en l'état des procédures actuelles, mais à titre individuel -et il le fera. Pour parler clair, le problème n'est pas tant juridique que surtout, politique. A cet égard, il rappellera à **Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** d'une part, le refus du **Président MACRON** d'inscrire la coofficialité de la langue corse dans le périmètre de la réforme constitutionnelle ; et d'autre part, les déclarations sous-tendant les écritures constitutionnelles définissant cette réforme, rappelant que l'un des objectifs poursuivis consistera à instaurer en Corse un bilinguisme réel et vivant, y compris au moyen d'un enseignement immersifs -et c'est là la définition de l'officialité.

Ici en tout cas les élus peuvent converger sur la dénonciation du caractère inacceptable de certains courriers, autant que des justifications sur lesquelles ils s'appuient, et qui -en l'état du droit- obtiendraient gain de cause : au moindre recours, en effet, le dispositif existant, même insuffisant, explosera, dans la mesure où le cadre constitutionnel n'assigne à la langue Corse qu'une dimension facultative et non institutionnelle. Une telle situation n'est pas acceptable, dès lors deux moyens peuvent être employés : la saisine de la **CEDH** et la révision constitutionnelle, autant de rendez-vous décisifs auxquels il s'agira de participer.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie à son tour les participants, de même que les traducteurs. **L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport d'information.**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 173 : Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Culletività di Corsica**

**Rapport n° 173 : Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse**

**La Présidente MAUPERTUIS** expose le rapport, évoquant à son appui l'exemple d'un continental arrivé en Corse voici longtemps et qui aujourd'hui, défend activement la langue corse : cela démontre combien une langue peut-être non seulement, un droit culturel mais encore, un facteur d'intégration. Elle précise, dans le même ordre d'idée, que la création de cette **commission ad hoc** vise à assortir la demande de reconnaissance d'une coofficialité de jure par l'établissement d'une coofficialité de facto, étant donné qu'une langue qui n'est pas reconnue ne sera plus parlée.

**Mme Marie-Claude BRANCA** se déclare favorable à la création d'une telle instance, même s'il lui paraît quelque peu déplaisant que l'on ait dû attendre aussi longtemps, et tout faisant observer qu'un rapport de commission a été récemment commis sur le sujet. Nonobstant, « **Core in Fronte** » est plus que prêt à participer aux travaux, en espérant qu'ils seront efficaces, et même si l'on peut craindre que les propositions qui en résulteront ne soient pas mises en œuvre aussi rapidement qu'on pourrait le souhaiter.

**Mme BRANCA** souhaite attirer l'attention sur le fait que, composée évidemment d'élus, la nouvelle commission devra savoir entendre tous les acteurs, plus particulièrement ceux qui font vivre la langue Corse. Et elle conclut en souhaitant que ces travaux permettront de faire litière des arguments récurrents selon lesquels il existerait d'autres priorités : parler corse et le défendre n'empêche aucunement de s'intéresser à d'autres sujets. Quoi qu'il en soit, c'est en se montrant efficaces que les élus concrétiseront leur volonté d'avancer.

**M. Pierre GHIONGA** souhaite faire préciser deux points : la nature des relations entre cette **commission ad hoc** et le **Conseil exécutif**, et si

dans son champ de compétence, elle pourra émettre un avis sur le nouvel organigramme.

En réponse, **la Présidente MAUPERTUIS** fait valoir qu'il s'agit en l'espèce d'avancer vite, une commission spécifique apportera le cadre adéquat, sans avoir pour autant l'ambition de « refaire le monde ». L'enjeu consistant à déboucher sur un cadre de propositions avant la fin de l'année. Elle précise, aussi, que cette instance aura toute latitude pour interroger les services et se faire exposer le positionnement de la langue corse dans le nouvel organigramme. Sans doute, le **Président du Conseil exécutif** mettra-t-il à disposition un membre de son équipe délégué à ce domaine. Mais ce qui doit importer, c'est d'engager rapidement un mode opératif.

Pour le **Président SIMEONI**, cette proposition de **commission ad hoc** constitue une rupture dans la manière habituelle de travailler ici ; sachant que l'action du **Conseil exécutif** dans ce domaine apparaît manifestement insuffisante, tout le monde a pu en convenir. Mais en l'espèce, il s'agit de faire en sorte de se doter d'un agenda, visant à déboucher sur des propositions concrètes, car jusqu'à présent, les réflexions de fond réalisées, notamment dans le cadre d'un rapport d'orientation produit conjointement par deux commissions, n'ont guère été mis en œuvre.

Les institutions étant ce qu'elles sont, l'**Assemblée de Corse** décide et le **Conseil exécutif** met en œuvre ; cependant, il apparaît aujourd'hui important de traduire une unanimité autour de la place de la langue corse dans la société, et de renforcer celle-ci à travers une véritable politique linguistique. Dans cet esprit, la **commission ad hoc** gagnerait à inscrire son agenda en cohérence avec le calendrier de la réforme institutionnelle, de façon à ce qu'en octobre ou novembre, elle débouche sur une proposition de statut de langue Corse qui serait mise en œuvre dans la loi organique ; sur un statut éducatif (compétences, plan de formation, généralisation de l'enseignement immersif), tout en espérant contractualiser avec le Rectorat pour cela ; et sur un constat, selon lequel ce que l'on a déjà fait ne s'avère pas suffisant.

En préparation de cet ordre du jour, le **Président SIMEONI** indique avoir lui-même rencontré beaucoup d'acteurs, cependant, on ne saurait demander aux associations de faire le travail des élus ; en revanche, on peut leur faire valider les actions qui bénéficieraient alors des moyens budgétaires appropriés. Puis il précise que dans le nouvel organigramme, la langue corse a été positionnée auprès de la **Direction Générale des Services** pour éviter tout risque de dilution, sachant que la **direction de**

**la langue corse** devra être elle-même renforcée. Il conclut avec la conviction que cette **commission ad hoc** sera le moyen d'opérer un saut qualitatif, dans les discussions avec le gouvernement comme avec les députés ou les sénateurs. Pour être forts, les élus insulaires auront en effet besoin d'arguments, de façon à être en capacité de parler d'une politique linguistique ; de même qu'en ayant l'aide de tous les acteurs, ils pourront se prévaloir d'une légitimité politique supérieure.

**M. Saveriu LUCIANI** voudrait, dans cet ordre d'idée, demander lui aussi des précisions au **Président du Conseil exécutif** : en l'espèce, on ne se livre pas ici à un discours novu ; dès lors, la majorité est-elle disposée à confier la présidence de la commission à l'opposition ? L'**Exécutif** va-t-il demander au **Recteur** -qui semble actuellement bien disposé- le renforcement des moyens affectés aux écoles immersives ou à la formation des enseignants ?

Le **Président SIMEONI** lui répond sur un plan politique : d'abord, étant entendu que l'on ne saurait avoir « les deux pieds dans la même chaussure », il n'appartient pas au **Conseil exécutif** d'être en charge de la politique de la langue corse, et de venir en même temps interférer dans l'activité de la commission. Ensuite, il reconnaît sans ambages que l'action développée jusqu'à présent par la Collectivité s'est révélée insuffisante. Enfin, il indique que l'**Exécutif** participera bien sûr aux travaux de commission, même si ce sera dans un cadre un peu différent du modus operandi précédent. Il importe par conséquent de créer aujourd'hui cette instance, en se donnant les moyens de la faire fonctionner au mieux.

**La Présidente MAUPERTUIS** propose de passer aux désignations :

- le groupe « **Fà Populu Inseme** » propose **Mmes et MM. Romain COLONNA, Françoise CAMAPANA, Muriel FAGNI, Petr'Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICCONI, Don-Joseph LUCCIONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI et Elisa TRAMONI,**

- le groupe « **Un Soffiu Novu** » propose **Mmes Santa DUVAL et Cathy COGNETTI-TURCHINI,** ainsi que **M. Jean-Martin MONDOLONI,**

-le groupe « **Avanzemu** » propose **Mme Vanina LE BOMIN et M. Saveriu LUCIANI,**

- le groupe « **Core in Fronte** » propose **Mmes Marie-Claude BRANCA et Véronique PIETRI,**

- les trois conseillers non-inscrits : **Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Charlotte TERRIGHI, M. Pierre GHIONGA.**

A titre subsidiaire et sans prétendre rouvrir le débat, **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** demande des précisions sur l'agenda,

l'organisation et les moyens, qui conditionneront le niveau d'action de la commission.

Le **Président SIMEONI** indique que le **Conseil exécutif** participera aux travaux, précisément pour donner son avis sur les différentes propositions qui seront formulées. Pour autant, il s'agira de concentrer le travail et à cet effet, il suggère que la commission se réunisse rapidement pour définir sa méthode et dans l'objectif, pour créer la confiance, de produire des axes clairs avant la fin du mois.

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de délibération, complétée par le détail de sa composition.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 57**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

Le **Président SIMEONI** propose une suspension de quelques minutes.

La séance est suspendue à 19h01.

La séance reprend à 19h40.

### **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 158 : Organizzazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma**

**Rapport n° 158 : Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme**

Avant que d'engager leurs présentations respectives, le **Président SIMEONI** précise que les trois rapports qui suivent participent du même objet, les deux premiers ayant une portée indicative.

Le **Président SIMEONI** expose le premier rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

**Mme PEDINIELLI**, en préalable, précise que son intervention portera sur les deux documents.

Elle rappelle, s'agissant du premier rapport, que l'organigramme a été présenté au **Comité Technique**, il est censé reposer sur une architecture enfin établie, après sept ans pendant lesquels la Collectivité a fonctionné sur un organigramme de convergence. Le resserrement annoncé se fait sentir, tant au niveau des **DGA** (six au lieu de neuf) que dans les **directions internes**, avec en contrepartie un renforcement de la **Direction Générale** qui se voit dotée de trois **délégations**. Le périmètre de la première s'avère un peu politisé et lourd : relations internationales et valorisation de la langue corse -mais pour quelle plus-value, si ce n'est peut-être la transversalité ? Celui de la deuxième se révèle un peu complexe : quel sera le changement produit au niveau de la tutelle des Agences et Offices, sera-t-il fait en lien avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à ce sujet ? Et quant à celui de la troisième : l'**Inspection Générale des Services**, il va récupérer les dérives mafieuses et l'égalité hommes-femmes, sans que son mode d'action ne soit changé : si elle reste activée par le **Président du Conseil exécutif**, il serait utile de connaître le nombre de saisines annuelles.

En cohérence avec l'organigramme, le second rapport traite du référentiel en organisation : créant **142** postes, en supprimant **168**, mettant aussi à jour **212** créations et **154** suppressions. Cela étant, **Mme PEDINIELLI** indique, d'abord, avoir relevé une erreur potentielle, lorsqu'est demandée pour cela une simple prise d'acte alors que le projet de délibération comporte dix articles ; elle répète, ensuite, les observations relatives à l'absence de perspectives d'évolution de la masse salariale globale. Si tel devait rester le cas, son groupe ne participerait pas au vote.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, on attendait tellement un document matriciel portant sur l'organisation spatiale des services, qu'il ne va pas s'en plaindre aujourd'hui d'un point de vue global.

De façon plus précise, en revanche, il fait observer que si l'on obtient une ossature générale, faisant abstraction des frontières des anciens départements, dans certains domaines (tels que le Social ou la Culture), dans d'autres (Infrastructures, Moyens Généraux) apparaît encore le poids des structures antérieures. Il préférerait, pour sa part, que l'on établisse une division plus large -d'ailleurs, les termes de Cismonte et Pumonti ne l'agrément guère, sauf à prendre pour référence la position de la cité de Gênes et à tout prendre, mieux vaudrait référencer le Golu et le Liamone. En tout cas, l'organigramme conserve encore des juxtapositions de structures datées, exemples à l'appui : ainsi, deux contrôles différents au niveau de la Qualité des Comptes traduisent une méthode différente dans l'exécution budgétaire entre les deux versants de l'île, sans que les intitulés ne le reflètent d'ailleurs.

A ce sujet, **M. BENEDETTI** estime que l'on devrait pouvoir disposer d'une matrice en devenir qui soit appropriée à l'objectif d'une Collectivité unique, sans entretenir les compartimentages comme sur les routes. S'il comprend, ensuite, qu'il y ait des postes d'« adjoints au DGA », on doit quand même être en capacité de séparer les grades et les fonctions : quelqu'un peut, en effet, exercer un métier suffisamment valorisé sans qu'il y ait besoin de lui conférer un titre. Enfin, il rappelle que l'organigramme doit être lié aux besoins : les tableaux d'avancement ayant du sens lorsqu'ils visent à faire monter des compétences dans des secteurs où l'on en a besoin. Mais sous préjudice de ces observations, il estime déjà utile de disposer d'une telle matrice.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** se limitera, pour sa part, à formuler quelques considérations.

En premier lieu, elle constate qu'après un long cheminement, la Collectivité dispose aujourd'hui d'une matrice. C'est là un premier pas, qui devra décliner une stratégie politique et budgétaire autour de priorités

établies. Si l'on a toujours besoin de raisonner par organisation administrative en « silos », DGA et directions, en même temps il convient de construire la transversalité, avec des titres conçus pour promouvoir des logiques de projet, qui ne sont pas encore véritablement intégrées. Certes, on essaie de coller au-dessus des directions de grands blocs d'idées, cependant s'il n'y a pas de méthode opérationnelle, juxtaposer silos et transversalité risque de ne pas prendre. Et lorsque l'on sort de certaines directions les grands sujets, pour les faire remonter symboliquement au **Directeur Général** voire du **Président**, encore faut-il que la case soit remplie de moyens -à défaut, elle ne sera pas opérationnelle.

En second lieu, elle fait observer que cette masse d'effectifs ne se limite pas à des « cases », ce sont des femmes et des hommes avec leurs compétences qu'il s'agit de gérer. Pour cela, il y aura besoin d'établir des fiches de poste claires, afin d'organiser les évolutions et si besoin, les recrutements en externes.

En troisième lieu, elle estime opportun de rendre davantage lisible l'action de la Collectivité auprès de ses partenaires : à cet égard, on se situe toujours dans des logiques de guichets et pas suffisamment sur des partenariats stratégiques. Il conviendrait pour cela d'afficher l'action résolue de la Collectivité de Corse sur certains grands thèmes, par exemple celui de la spéculation ; qu'en est-il, en outre, de la relation avec les Agences et Offices pour élaborer et mettre en œuvre une démarche concertée ? Quant à la stratégie au service de la Corse et des Corses, que cette Collectivité l'incarne objectivement : il y a besoin, d'ailleurs, de renouer avec l'échelle de proximité, en se servant notamment d'une taille institutionnelle somme toute humaine pour rester en phase avec les territoires -cependant, cela reste à affiner.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée**, tient pour commencer à féliciter le **Directeur Général** et son équipe pour le travail réalisé, se rappelant lui-même avoir connu des **DGS** arriver puis repartir sans avoir été en capacité de présenter un organigramme. Ce faisant, le nouveau **Directeur Général** a montré en outre son aptitude à prendre en compte l'aspect humain, au moyen d'un travail d'écoute et de concertation : aussi, quand les choses vont vite et bien, il faut savoir le dire.

La Collectivité de Corse dispose aujourd'hui d'un organigramme qui trace une politique tout en apportant les moyens de la mettre en œuvre. Ce document a été discuté en **Comité Technique**, il aura naturellement vocation à évoluer, mais en tout cas, on se situe dans une dynamique de simplification, d'actions et de concrétisation ; on ne le voit pas forcément,

d'ailleurs, mais il apporte une réponse à beaucoup d'inquiétudes, de situations individuelles, de demandes de prise en compte du projet politique, et cela doit être souligné.

**M. VANNI** précise que les propos tenus vont au-delà des liens d'amitiés : le **DGS** a la confiance du groupe majoritaire, au-delà, des partenaires sociaux et des agents. Il s'agit donc de continuer et d'affiner, pour que tout le monde se sente bien ici au travail, sachant que lorsqu'on se sent bien au travail, on agit mieux, et ce sont les Corses qui en profitent alors.

**M. Saveriu LUCIANI** se contentera, lui aussi, de livrer à la réflexion quelques observations.

Il rappelle, d'abord, que l'organigramme est une réponse à un besoin de fonctionner correctement : c'était, en l'espèce une nécessité, pour apporter du bien-être après avoir constaté du mal-être chez un certain nombre d'agents. Il est important que tout le monde se sente bien, dans une institution très lourde. Il fait valoir, ensuite, une nécessité : renforcer la performance globale des services, pour répondre aux attentes des Corses.

S'agissant du Cismonte et du Pumonti, il lui semblerait intéressant de réfléchir à casser un peu ce jeu, étant précisé cependant que le Pumonti ne représente pas toute la Corse-du-Sud. Mais il faudra, en tout cas, redéfinir fondamentalement les territoires. Enfin à propos de la transversalité, il suggère une réflexion poussée sur le rôle des Agences et des Offices, y compris sur la redéfinition même de leur opérationnalité, qui porte également sur l'ensemble des satellites et des mutualisations nécessaires.

Le **Président SIMEONI** commence par remercier les différents intervenants pour leurs remarques, et l'opposition pour ses observations fondées.

Il leur apporte, ensuite, quelques éléments de réponse ou en tout cas, d'information. A **Chantal PEDINIELLI**, il fait valoir le renforcement de la sécurisation juridique, la volonté du **Directeur Général** d'impulser un fonctionnement en synergies et complémentarités. Aujourd'hui, on arrive enfin à dépasser ce qui faisait souffrir l'**Assemblée** et le **Conseil exécutif**, à savoir procéder au coup par coup sans raisonner de façon globale : le cadre est en effet installé, avec l'organigramme, le REO et le tableau des effectifs ; et en début d'année, il pourra donc y avoir une délibération globale, puis un rapport à mi-chemin suivi d'un bilan. En ce qui concerne **Paul-Félix BENEDETTI**, il reconnaît qu'il y a du vrai dans ses propos,

mais à la condition de différencier la théorie, la logique-cible et ce que l'on peut faire concrètement, avec les pesanteurs inévitables. Globalement, la Collectivité s'appuiera sur une trajectoire de vision territorialisée et de mise en œuvre, que l'on peut illustrer à travers plusieurs exemples : dans les Finances et le Budget, on passe de trois directions à une seule, avec deux directions adjointes et les mêmes processus ; de manière peut-être plus parlante, dans les Infrastructures -où l'on avait repris l'organigramme des départements, progressivement on est allé sur une vision globale plus aboutie, qui ne laissera subsister qu'une différence d'exploitation, logique dans la mesure où elle devra se situer au plus près du terrain, sachant que sur les investissements, les parcs routiers, les infrastructures et les transports scolaires, il n'y aura pas de clivage nord-sud.

Le **Président SIMEONI** précise, également, que les **Délégations générales** ne seront pas cantonnées au seul **DGS** : elles sont peut-être différentes des **DGA**, mais n'en sont pas moins intégrées dans l'organigramme ; elles regrouperont de **70 à 100** agents et n'auront pas vocation à procéder à des nouveaux recrutements, sauf à identifier des compétences particulières. Et quand, par exemple, le **PADDUC** est confié à la **Délégation à la Transition**, c'est pour marquer la dimension que prendra sa révision.

Il s'agira, par conséquent, de réussir à impliquer les hommes et les femmes dans ce processus, on a créé les conditions pour, et cet organigramme, le REO et le tableau des effectifs vont constituer un cadre approprié autant qu'une mise en perspective.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle qu'il s'agit simplement d'une prise d'acte.

**L'Assemblée de Corse a donc pris acte de la présentation de ce rapport.**

**Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Organizazione (REO) di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 166 : Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse**

Le **Président SIMEONI** expose ce deuxième rapport.

**La Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle qu'il s'agit, en l'espèce, là aussi d'une prise d'acte.

**L'Assemblée de Corse a donc pris acte de la présentation de ce rapport.**

**Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 167 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Le **Président SIMEONI** expose ce troisième rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée**, rappelle que lorsque la Collectivité de Corse fait des efforts majeurs pour maîtriser sa masse salariale, dans le même temps l'Etat prend des mesures qui pèsent de l'ordre de **4,5 M€** sur celle-ci. Sans ces décisions unilatérales, la Collectivité pourrait renforcer beaucoup plus certaines de ses missions, ce qui lui apporterait une bouffée d'oxygène ; mais elle doit, au contraire, absorber ces charges externes tout en mettant au niveau certains services. Dans un tel contexte, les marges de manœuvre que l'on pourrait obtenir, par exemple pour procéder à des recrutements nécessaires, grâce des efforts de maîtrise ont été annulées : et c'est un peu rageant, dans la mesure où il s'agit de décisions imposées.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** constate, pour sa part, une multitude de créations de postes pour rester dans les cases de l'organigramme, avec une logique de sous qualification consistant à ouvrir des postes de chef de service en catégorie B, et des postes de chef de bureau en catégorie C, ce qui lui semble un peu paradoxal. En effet, la Collectivité aurait besoin de pourvoir des postes à responsabilités et grades cohérents par des promotions internes, ou par des formations appropriées.

Le **Président SIMEONI** en convient : c'est-là une trajectoire dans laquelle il faut agir, vers laquelle il faut tendre, en intégrant les contraintes budgétaires.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**Se sont abstenus :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA.**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.**

**POUR : 33**

**ABST : 10**

**NPPV : 14**

**Raportu n<sup>u</sup> 152 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023**

**Rapport n° 152 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023**

**Le Président SIMEONI expose ce rapport.**

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** revient, comme il le fait depuis quatre ans, sur le taux de contractuels : le **Conseil exécutif** se félicite d'en avoir beaucoup moins que dans les autres régions, alors qu'en fait, il en a beaucoup plus depuis la fusion. Ce n'est pas là une trajectoire vertueuse, qui précarise les agents -les charges n'étant pas au même niveau. Il y a beaucoup de cadres concernés, et l'on devrait prévoir un accompagnement qualifié pour aider les jeunes corses à passer des concours, et rentrer de ce fait dans des parcours de normalité.

**Mme Chantal PEDINIELLI** débute son propos en reconnaissant l'importance de ce rapport, étant donné que les élus ont besoin d'une photographie conforme à la réalité. Mais pour cela, encore doit-on disposer de chiffres cohérents ; or, entre ce rapport et le compte financier unique, il apparaît notamment une différence de **220** postes : à tout le moins, on aurait besoin de connaître le nombre d'équivalents temps plein. **88 %** des agents de la Collectivité sont fonctionnaires, c'est là un taux supérieur à la moyenne nationale ; la féminisation est en progrès, tout en restant, elle, inférieure à la moyenne ; et les contrats, qui concernent surtout les cadres de catégorie A, continuent d'augmenter (**+ 8 %** en 2023). Il y a eu en 2023 **241** départs, nombre supérieur aux années antérieures, cependant ceux-ci doivent avoir été remplacés étant donné que l'effectif global reste stable, alors même que le **Président du Conseil exécutif** voulait le faire abaisser en dessous des **4.000** agents -il explique toutefois cela par un besoin de compétences supplémentaires.

**Mme PEDINIELLI** évoque, ensuite, l'absentéisme, qui concerne les plus de 50 ans et les cadres C de manière supérieure à la moyenne nationale, et qui s'avère aussi plus important qu'en 2023 : c'est là une question majeure, car elle impacte le fonctionnement de l'institution dans des proportions supérieures à la moyenne. Enfin, elle déclare partager les objectifs en matière de télétravail ; et voudrait savoir combien la Collectivité de Corse a dû verser en compensation des **CET**. A ce sujet, le rapport de la Chambre **Régionale des Comptes** a regretté l'absence de compensation, or **3.600** agents disposent d'un **CET** et cumulent **132 500** jours épargnés, ce qui est un chiffre énorme et **4 M€** seulement sont provisionnés pour cela alors que **22 M€** auraient dû l'être, et ce différentiel ne manque pas de générer une insécurité budgétaire.

Et **Mme PEDINIELLI** de conclure en remerciant malgré tout le **Président du Conseil exécutif**, pour la présentation de son rapport.

**La Présidente MAUPERTUIS** fait valoir qu'il s'agit effectivement de documents importants, qui auraient gagnés à être présentés à un autre moment de la journée.

Le **Président SIMEONI** répond à **Mme PEDINIELLI** en lui indiquant, d'abord, que ce ne sont pas toujours les mêmes personnels qui apparaissent au tableau des effectifs ou au rapport social unique - exemple, les collaborateurs de groupe, ce qui explique la différence qu'elle a constaté ; et ensuite, que les pratiques de la Collectivité de Corse en matière de CET ne sont pas illégales, elles sont même assez fréquentes dans les autres régions : ce qui pose problème tient à leur montant. Puis il répond à **M. BENEDETTI** : il n'est pas sûr, premièrement, que l'on se situait à **5 %** de contractuels avant la fusion, et qu'il y ait donc eu une telle progression ensuite ; deuxièmement, il n'est pas persuadé que la contractualisation caractérise une précarisation des personnels, alors que la rémunération moyenne à la Collectivité s'avère très supérieure à la moyenne des autres institutions : il y a ici **12 %** de contractuels et ce taux doit être rapporté aux **25 %** des départements ou aux **18 %** des régions. Beaucoup de contractuels, en outre, sont recrutés dans le secteur Social où, effectivement, l'on en recrute beaucoup étant donné que les besoins sociaux s'accroissent. Cela étant, la Collectivité de Corse se retrouve aujourd'hui dans un processus d'intégration de ses contractuels, par stagiairisation, et si cela concerne surtout les catégories A, c'est parce que l'on est en recherche de compétences plus pointues -à cet égard, il n'est pas inutile de préciser que de mauvais choix dans les recrutements ne seront pas aussi embêtant avec des contractuels que lorsqu'il s'agit de fonctionnaires.

Il y a un problème important, en revanche : celui de l'absentéisme, mais il concerne toutes les collectivités et en tout cas, il s'avère une préoccupation commune à l'ensemble des régions, qui souhaitent renforcer les politiques de prévention.

Et le **Président SIMEONI** de conclure en estimant qu'en application du Rapport Social, il y a matière à intensifier la lutte et la prévention de l'absentéisme, améliorer le pilotage des ressources humaines, inciter à la mobilité et optimiser la masse salariale, de façon à rester en capacité de renforcer les moyens et les compétences là où cela s'avère nécessaire.

**La Présidente MAUPERTUIS** rappelle qu'il s'agit, là encore, d'une prise d'acte.

**L'Assemblée de Corse a donc pris acte de la présentation de ce rapport.**

**La Présidente MAUPERTUIS** propose ensuite aux conseillers d'adopter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail de la Collectivité, s'agissant des personnels du secrétariat général de l'Assemblée mobilisés pour ces deux jours de session.

**L'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité.**

Avant que de lever la séance, **la Présidente MAUPERTUIS** annonce que la Commission ad hoc nouvellement créée se réunira vendredi à 9h, salle 2, sous l'autorité de sa doyenne **Charlotte TERRIGHI**, pour procéder à la constitution de son bureau. Elle invite, par ailleurs, les candidats à l'élection complémentaire de la **Commission Permanente** de bien vouloir se faire connaître à la reprise de la session, sachant qu'il serait préférable de ne pas se heurter à un problème de quorum si l'on en venait à retarder trop ce point dans l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h15.

## JOURNÉE DU VENDREDI 27 JUIN

La séance reprend à 10h30.

### **RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 159 : Elezzione cumplementaria di un membru di a  
Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 159 : Élection complémentaire d'un membre de la  
Commission Permanente de l'Assemblée de Corse**

**La Présidente MAUPERTUIS** présente le rapport. Puis elle indique aux participants avoir reçue une seule candidature, celle de **Mme Chantal PEDINIELLI**. Ensuite de quoi, elle fait distribuer le matériel électoral.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande alors au **Secrétaire de séance** de procéder à l'appel des conseillers pour que ceux-ci déposent, à tour de rôle, leurs bulletins dans l'urne. Elle déclare à cet effet le scrutin ouvert.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance**, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin clôt et fait procéder au dépouillement.

Elle donne alors lecture des résultats du premier tour :

**INSCRITS : 63**

**VOTANTS : 48**

**BLANCS ET NULS : 32**

**Mme Chantal PEDINIELLI : 16 voix.**

La majorité qualifiée requise n'étant pas atteinte, il y a lieu de procéder à un deuxième tour.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande aux candidats de se déclarer : **Mme Chantal PEDINIELLI** maintient sa candidature.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande alors au **Secrétaire de séance** de procéder à l'appel des conseillers pour que ceux-ci déposent, à tour de rôle, leurs bulletins dans l'urne. Elle déclare à cet effet le scrutin ouvert.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance**, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin clôt et fait procéder au dépouillement.

Elle donne alors lecture des résultats du second tour :

**INSCRITS : 63**

**VOTANTS : 48**

**BLANCS ET NULS : 33**

**Mme Chantal PEDINIELLI : 15 voix.**

La majorité qualifiée requise n'étant pas atteinte, il y a lieu de procéder à un troisième tour.

La séance est suspendue à 11h15.

La séance est reprise à 11h19.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande aux candidats de se déclarer :  
**Mme Chantal PEDINIELLI** maintient sa candidature.

**La Présidente MAUPERTUIS** demande alors au **Secrétaire de séance** de procéder à l'appel des conseillers pour que ceux-ci déposent, à tour de rôle, leurs bulletins dans l'urne. Elle déclare à cet effet le scrutin ouvert.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance**, procède à l'appel nominal des conseillers.

**La Présidente MAUPERTUIS** déclare le scrutin clôt et fait procéder au dépouillement.

Elle donne alors lecture des résultats du troisième tour :

**INSCRITS : 63**

**VOTANTS : 48**

**BLANCS ET NULS : 33**

**Mme Chantal PEDINIELLI : 15 voix.**

**La Présidente MAUPERTUIS proclame Mme Chantal PEDINIELLI élue membre de la Commission Permanente.** A ce propos, elle tient à rappeler, pour le public qui suit la session, l'importance de cette instance : véritable **Assemblée** en formation réduite (**14 membres**), elle traite beaucoup de dossiers, notamment ceux relevant des anciens conseils départementaux, notamment l'aide sociale et les routes. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, les élus ne s'amuse pas en organisant de tels scrutins...

## CUNTROLU - VALUTAZIONE / CONTRÔLE - ÉVALUATION

**Raportu n° 162 : Raportu d'usservazione definitive in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica per l'esercizii 2019 è di fila.**

**Rapport n° 162 :** Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse concernant les exercices 2019 et suivants.

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

La **Présidente MAUPERTUIS** rapporte la teneur de l'avis formulé par le **CESEC**.

**M. Jean-Michel SAVELLI** débute son propos en faisant remarquer que si son groupe partage l'objectivité du rapport, en revanche, il n'en partage pas la lecture positive faite par le **Président du Conseil exécutif**. Celui-ci dresse un pré-bilan de ses dix ans de mandature, en cherchant à le défendre bec et ongles. Pour sa part, il préfère mettre l'accent sur certaines composantes du compte financier unique (CFU), illustrées par quelques chiffres.

Premier point, les **630 M€** de dettes traitées au 1<sup>er</sup> janvier : avec une telle trajectoire, on sera au double, **1,2 Mds€**, fin 2026. Second point, le contentieux « **Corsica Ferries** » : effectivement, il est très ancien, cependant, quand le **Président** accède aux responsabilités en 2015, il savait que ce contentieux était mal engagé et pour autant, il ne l'a jamais fait provisionner, ce qui lui est d'ailleurs reproché aujourd'hui dans le rapport de la **Chambre des Comptes**. C'est presque un rappel au droit que de ne pas avoir provisionné suffisamment, et c'est en tout cas une faute de gestion, étant donné qu'en provisionnant par exemple **5 M€** chaque année, la Collectivité disposerait aujourd'hui de **40 M€** cumulés, qui seraient autant de moins à emprunter. Certes, une rallonge de **50 M€** a été obtenue pendant deux ans, mais dans la mesure où elle était fléchée, elle n'a pas contribué directement au paiement de la dette : elle a permis d'équilibrer un peu le budget et peut être aussi, de gonfler la part d'investissement de manière un peu artificielle. Et quant à la gestion globale du contentieux, la stratégie de défense aurait dû consister d'abord, à provisionner et ensuite, à ne pas s'enfermer dans le déni : or, non seulement le **Conseil exécutif** n'a pas provisionné, mais encore, il reste persuadé aujourd'hui de pouvoir gagner...

Le **Président SIMEONI** fait observer que c'est le représentant de **Corsica Ferries** qui s'exprime là.

**M. SAVELLI** proteste, indiquant à son interlocuteur qu'il s'égarait à formuler ce genre d'insinuations déplaisantes. En effet, du jour où il a quitté cette compagnie, il n'a conservé aucun lien avec elle : dans cet hémicycle, il ne représente personne mais entend pouvoir s'exprimer comme il l'entend, indépendamment de ses activités antérieures.

Il reprend son raisonnement en rappelant qu'en outre, un retard de paiement a exposé la Collectivité à un mandatement d'office de **10 M€**.

Ensuite, au-delà de la dimension financière, il souhaite aborder ce dossier sous l'angle de la gestion de projets : récemment, le **Conseil exécutif** avait organisé des Assises des Transports, celles-ci étaient moins des « Assises » qu'un tirage de sonnette d'alarme visant à indiquer aux socioprofessionnels que le système de la délégation de service public (DSP), aérien et maritime, était au bord de l'asphyxie. A ce sujet, « **Un Soffiu Novu** » avait proposé dès 2021 un système d'obligations de service public (OSP) généralisées, qui n'aurait eu que des avantages, notamment en termes de simplicité, d'équité et de concurrence ; alors que le système de DSP, quant à lui, amène à renouveler ad vitam aeternam les exploitants en titre, sauf à s'exposer à de la casse sociale. Mais le **Conseil exécutif** avait un dogme -celui de la compagnie régionale- et le seul moyen d'y arriver consistait à poursuivre les DSP.

Pour **M. SAVELLI**, c'est l'exemple d'un choix dogmatique qui finit par coûter cher à la Collectivité, notamment au niveau de l'endettement : on ne sait pas, actuellement, comment la DSP 2026 sera financée. Et de conclure en considérant que le **Conseil exécutif** ne saurait se prévaloir d'un bon bilan en matière de transport : certes, l'opposition conteste, et c'est normal, mais il y a aussi des réalités, et elles décrivent une situation loin d'être rose.

Pour **Mme Charlotte TERRIGHI**, ce rapport révèle une vérité comptable, douloureuse mais sans nouveauté : la fusion de trois mastodontes génère des pots cassés. Etant donné que ni la critique systématique, ni l'autosatisfaction permanente ne vont permettre de sortir d'une trajectoire mortifère, les élus sont donc contraints, aujourd'hui, à une opération « vérité ». Sans rentrer dans l'engrenage des chiffres ou des statistiques, l'analyse du rapport devrait servir de base à une nouvelle façon de penser et de s'organiser : le monde a changé et l'Etat-Providence, dont la Corse a longtemps bénéficié, n'est plus. Dès lors, soit l'on réforme en faisant

preuve d'audace pour préparer un avenir plus sobre, soit l'on s'achemine vers des lendemains violents et douloureux : en effet, ne pas se réformer, ni réduire ses dépenses, entraînera vers le fonds les services publics, en même temps qu'une certaine forme de légitimité institutionnelle. Il y a donc nécessité de se réformer, revoir la pertinence de certains choix déjà faits ou à faire, repenser toute une organisation. A titre d'exemple, l'Etat demande des efforts aux collectivités territoriales et par effet de cascade, celles-ci vont devoir les reporter sur les communes et les EPCI ; cela supposera de nouer avec elles une démarche de confiance, autour d'objectifs partagés. Car l'aménagement du territoire ne se fera pas dans le centralisme, mais la souplesse.

Ce contexte incite à remettre au centre du jeu la **Chambre des Territoires**, à la faire participer à l'élaboration du budget, de façon à permettre un développement réaliste dans chaque microrégion. A cet égard, le débat sur l'autonomie ne saurait être une échappatoire : l'autonomie ne réforme pas, mais favorise la mise en œuvre des réformes. Il convient donc d'engager dès aujourd'hui une démarche de réformes, visant non pas à ajuster ou colmater, mais à repenser tout un fonctionnement dans le but de le rendre plus adapté à la raréfaction des ressources, plus agile et plus efficace. Pour cela, il appartient au **Président du Conseil exécutif** de donner les impulsions nécessaires. Comme **Papa Francescu** le rappelait, la réalité s'avère toujours supérieure aux idées. Et c'est un devoir que d'y croire.

**M. Paul QUASTANA** n'entend pas commenter davantage un rapport ayant été rendu public et abondamment discuté : il ira donc sur un autre terrain.

Pour lui, le budget est la traduction d'une politique, or la politique suivie s'avère une politique d'adaptation dans le meilleur des cas et dans le pire, de rustines. La politique de rustines, le **Président du Conseil exécutif** l'a bien expliquée par l'héritage, par la crise du COVID, par la crise économique, sociale et financière et malheureusement, il faut en passer par là. La politique d'adaptation est liée au solde migratoire : la Corse n'étant pas suffisamment dimensionnée en rapport avec l'augmentation de sa population, permanente (**5 000** arrivants chaque année) et saisonnière (avec plusieurs millions de touristes, concentrés sur quelques mois), que ce soit dans ses réseaux routiers, ses réseaux d'eau et assainissement, ou encore, ses réseaux de santé. Leur mise aux normes suppose donc des efforts budgétaires importants, sans que la collectivité publique ne puisse en percevoir les retombées en termes de recettes perçues ; cela, sans évoquer les conséquences produites par la politique

du tourisme sur les déchets ou l'environnement, sans que l'on perçoive ne serait-ce que la couleur de l'argent que cette activité rapporte.

Une politique ambitieuse, quant à elle, ne se réduit pas à une mandature : elle suppose un effort de longue haleine dans une continuité d'objectifs. On sait, par exemple, que développer une agriculture d'autosuffisance en Corse nécessitera 30 ans : elle doit être planifiée par tranches, en y mettant les moyens techniques, financiers, logistiques, les moyens d'évaluation et le cas échéant, de corrections. Et cette méthode est valable pour d'autres domaines, l'énergie, l'industrie... Si elle ne fait pas cet effort d'économie planifiée, la Collectivité va continuer à fonctionner comme elle le fait actuellement, par augmentation de ses dépenses et de son endettement, avec les effets évoqués supra ; sachant que le **PADDUC**, véritable plan de développement, n'est toujours pas révisé.

**M. QUASTANA** conclut en faisant observer qu'en se positionnant dans une optique de développement à long terme, en officialisant une telle stratégie, les élus disposeraient, en outre, d'un argument très pertinent pour renforcer leurs demandes de réformes institutionnelles en faveur de l'autonomie.

**Mme Christelle COMBETTE** affirme que la lecture de ce rapport n'a guère surpris son groupe qui, à plusieurs reprises, avait interpellé le **Conseil exécutif** sur ses mauvais choix, alertant régulièrement sur des signes de détérioration budgétaire préoccupants. La Collectivité de Corse se retrouve aujourd'hui au bord de la faillite, elle s'avère la région la plus endettée de France (avec une dette abyssale de plus d'un **milliard d'euros**) et cela, pour quelles réalisations ? L'exécutif n'a cessé de faire des embauches, les mêmes qu'il reprochait aux clans d'hier de pratiquer. Dans six mois, cela fera dix ans que **Gilles SIMEONI** a été élu **Président du Conseil exécutif**, pour une décennie de gestion nationaliste entre croyances, espoirs et courtisannies ; mais il y a la réalité et le rapport la décrit de façon inquiétante.

**Mme COMBETTE** avoue avoir évoqué sur les ondes un « Waterloo » à ce propos, mais Napoléon avait en parallèle gagné nombre de batailles quand ici, l'on doit faire face à 10 ans de non-choix, de procrastinations ou de fuite en avant, avec en permanence, l'invocation des erreurs du passé et de l'État français défaillant. Alors que depuis leur victoire, les nationalistes auraient pu livrer u portu novu di Bastia, créer la compagnie régionale maritime, présenter un plan d'investissements routiers et réaliser la déviation d'Ulmetu, réviser le **PADDUC**, construire de nombreux lycées ou augmenter le nombre de locuteurs corsophones. Et il n'est nul besoin de continuer cette liste pour constater qu'aujourd'hui,

les Corses ne vivent pas dans une situation meilleure qu'hier. Le **Conseil exécutif** continue donc de vendre du rêve, porté par une revendication d'autonomie, la Corse coule mais il entend garder le cap de la désespérance : jusqu'où les Corses vont-ils continuer à subir ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI** débute son propos en admettant que le ton de ce genre de rapport n'est jamais bienveillant, il est d'ailleurs toujours vécu comme inquisiteur ; et dans le même esprit, il veut bien entendre que l'opposition a toujours tendance à s'opposer. Il n'en estime pas moins judicieux de porter le débat sur un champ médian, à la faveur du rapport de la **Chambre Régionale des Comptes**. A cet effet, il prendra l'un des sujets du bac philo : « la vérité est-elle toujours convaincante ? ». Certes, le **Président du Conseil exécutif** se montre souvent convaincant, mais décrit-il la vérité ? En tout cas, il peut souffrir que l'opposition puisse elle aussi distiller quelques vérités, avec honnêteté intellectuelle.

A cet effet, **M. MONDOLONI** cite les titres figurant au sommaire du rapport, qui n'ont certes pas été dictés par **Un Soffiu Novu**, en soulignant qu'il ne s'agit pas là d'un exercice de conférence de presse organisée par un groupe, mais bien d'un sujet majeur, représentant le « château d'eau » duquel vont découler toutes les politiques publiques de la Collectivité. Dans cet esprit, il rappelle avoir demandé à positionner ce débat en début de session, alors que de son côté, l'**Exécutif** a préféré le reléguer en second rideau ; suivant en cela un état d'esprit qui l'a empêché de tirer bénéfice de mois de discussions avec l'Etat, pendant lesquels le sujet n'a été évoqué que superficiellement -en tout cas, pas au niveau nécessaire. Pourtant, et les Corses doivent le comprendre, si l'on n'a pas les moyens d'assurer l'autonomie, celle-ci ne sera qu'illusion.

**M. MONDOLONI** poursuit en précisant que le rapport effectue cinq rappels à la loi. Le **Président du Conseil exécutif** est-il un escroc ? Non. Est-il un bon gestionnaire, au sens du moins d'**Un Soffiu Novu** ? Non, car pour cela, il devrait commencer par dresser l'état des ressources avant que d'organiser les dépenses. On peut, à cet effet, analyser la manière d'appréhender sa fonction à travers trois sujets, qui reviennent fréquemment dans les affirmations du **Président**. La dette, d'abord : l'exercice ordinaire d'un mandat public veut que l'on succède souvent à quelqu'un, les errements du passé existent, on peut certes continuer à les invoquer, mais la responsabilité consiste surtout à en faire état dès que l'on accède aux affaires (et la prochaine alternance devra bien comparer, à son tour, l'actif et le passif laissés), puis composer avec cet héritage. L'existence de dépenses incompressibles, ensuite : de la même façon, tout nouvel exécutif se doit de prendre en compte à son arrivée les dépenses incompressibles. Or, celles-ci étaient prévisibles, notamment

pour ce qui relevait des conseils départementaux ; les nationalistes ont voulu leur suppression, pour des raisons y compris électorales, alors que leurs structures budgétaires n'étaient pas inconnues, de même que les effets, notamment, de l'accroissement de la population, de l'augmentation des dépenses en résultant, et de même pour le désengagement progressif de l'Etat. La fusion a donc été voulue en connaissance de cause, sans méconnaître la trajectoire qui en résulterait. Le différentiel entre les besoins de la Corse et les moyens d'exercer les compétences, enfin : lorsque la nouvelle équipe prend ses fonctions, elle est en capacité de savoir qu'il y aura un effet-ciseau entre les dépenses et les recettes ; pour **Un Soffiu Novu**, l'ambition doit être ajustée à la mesure des moyens, alors que le **Conseil exécutif** a continué d'afficher ses ambitions avec pour seule porte de sortie les nouvelles ressources à obtenir.

En guise d'illustration concrète, **M. MONDOLONI** revient sur les constats effectués par la **Chambre Régionale des Comptes** en matière de dépenses de personnel : un régime de rémunérations plus avantageuses, à concurrence de **600 €** par mois et par agent (ce qui aboutit à **35 M€** de plus, **70 M€** en intégrant les charges), apparaît sans doute louable du point de vue des agents, mais en avait-on les moyens ? Sur deux mandatures, cela représente tout de même une dépense supplémentaire de **700 M€**... Et lorsque le **Conseil exécutif** renvoie toujours à l'autonomie, **M. MONDOLONI** lui objectera que de l'extérieur, on ne sent pas de dynamique. Il aimerait connaître de façon plus précise les travaux engagés depuis dix ans pour diversifier les recettes. Comme il aurait préféré être convoqué à une commission ad hoc sur ce sujet, pas de simples réunions alibi dans le cadre de la **Commission des Finances**, mais un véritable groupe de travail sur le modèle de la langue Corse, avec autant de moyens, d'énergie et d'implication. En matière d'évolution institutionnelle, par exemple, il s'agirait de procéder à une simulation pour être en mesure de saisir qu'est ce qui, entre des points de TVA ou la fiscalité supplémentaire, procurerait davantage de marges de manœuvre. **M. MONDOLONI** conclut son intervention en faisant observer que, l'opposition soit jugée catastrophiste ou pas, chacun sait que l'on est aujourd'hui devant un mur, sur une fin de cycle. Et l'Etat ne va sans doute pas remettre les compteurs à zéro. Il s'agit donc de repenser tout un modèle, or, l'on ne voit rien en ce sens, entre autres au niveau du système des agences et offices -que l'on ne retrouve pas dans les autres conseils régionaux- qui gagnerait à être réformé. Si la Collectivité de Corse était un ménage, elle serait fichée à la Banque de France, si elle était un club de football, elle serait reléguée au titre de sa gestion. Dans un tel contexte, **Un Soffiu Novu** préférerait que l'on sorte des grandes formules, que l'on abandonne les illusions, alors qu'il a l'impression que le **Conseil exécutif** se défait de l'intérieur, comme d'autres commencent aussi à douter du

bien-fondé de l'autonomie au vu de sa gestion. A Populu fattu, bisogna a fallà !

Pour **M. Louis POZZO DI BORGIO**, il y a visiblement du travail à faire pour infléchir la vision qu'il vient d'entendre, mais il va néanmoins s'y livrer clairement. Il estime que le rapport de la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)** pose une photographie qui peut être étudiée de trois manières : une vision froide, comptable, financière et technique, portée par des magistrats et qu'à ce titre, on peut respecter / une lecture qui doit aussi mettre en adéquation ce qui est fait avec les besoins des territoires / une présentation axée sur la démagogie et le populisme, sur laquelle il sera obligé de revenir. Il considère, en effet, que ce document doit être analysé non seulement sous l'angle des difficultés qu'il pointe ou des problématiques qu'il soulève, mais encore, en faisant le lien avec les besoins des territoires et des populations. A ce sujet, on doit constater que tout est dit dans son introduction : la Corse connaît la plus forte croissance démographique, le plus fort indice de vieillissement, le plus fort taux de pauvreté, l'un des plus forts taux de disparité entre pauvres et riches, le plus fort taux d'allocations aux personnes âgées. Etant donné qu'un pareil constat ne peut être limité à une période de dix ans, il ne saurait donc être pris pour la photographie de deux mandatures -même si d'aucuns, se délectant de leurs dix années dans l'opposition, sont tentés de le faire, et de voir tout en rouge.

Ayant été lui-même, à la Communauté d'agglomération de Bastia ou à la commune de Furiani, auditionné à quatre reprises par la **Chambre**, **M. POZZO DI BORGIO** peut affirmer, sans ambiguïté, que derrière ces documents, il y a la réalité des territoires et qu'il convient aussi de l'appréhender : ainsi, la **CRC** a-t-elle fortement reproché à la municipalité de Furiani sa politique déficitaire en faveur de la petite enfance, or, celle-ci n'en résulte pas moins de choix volontaristes et assumés. Et dans le document relatif à la Collectivité de Corse, comme dans les propos de ses collègues d'opposition, il lui semble manquer également ce paramètre important, celui des besoins.

Pourtant, en lisant lui aussi les titres du sommaire, il a relevé que le rapport reconnaissait que le bilan de la Collectivité était le fruit de choix mais surtout, de contraintes. Au niveau des recettes, il vient corroborer ce que prétend le **Conseil exécutif** : un retour de TVA moindre qu'ailleurs (**48 %** contre **67 %** en moyenne) et ce sont des magistrats qui le décrivent alors que l'opposition l'a souvent contesté. En matière de participations et contributions, **402 M€** (soit une augmentation de **21 %**), **60 %** vont aux transports, dans le cadre de DSP, mais on est dans une île et la majorité territoriale défend la vision d'une Corse parfaitement desservie, au moyen

d'une maîtrise des transports. De même, **27 M€** sont affectés aux chemins de fer, mais on dispose aujourd'hui de dix motrices qui fonctionnent alors que précédemment, ces matériels ne pouvaient pas emprunter des tunnels existant depuis l'époque de Napoléon III. Et quand le rapport s'intéresse aux charges de personnel, c'est pour dresser le tableau d'un effectif globalement constant, déduction faite des recrutements de contractuels pour gérer d'abord, les effets de la fusion et ensuite, ceux de la crise sanitaire. Il fait ressortir, aussi, que l'augmentation du compte 012 résulte sans doute de choix propres à la Collectivité en 2021 et 2022, mais dans les années suivantes, principalement de choix gouvernementaux, que le **Conseil exécutif** n'a pu que subir : là encore, ce sont les magistrats qui l'indiquent, alors que l'opposition n'a cessé de le contester.

Sur ce point, et ayant le souci du concret et de la précision, **M. POZZO DI BORGO** maintient qu'il existe une différence entre recrutements et embauches : les premiers découlent des besoins exprimés par l'administration dans l'intérêt du service, quand les seconds répondent à des pratiques en vigueur autrefois (par exemple, 200 créations intervenues avant la fusion sans la moindre fiche de poste).

S'agissant des dépenses sociales, à ceux qui reprochent un manque d'anticipation, **M. POZZO DI BORGO** leur objectera la difficulté objective qu'il y avait à prévoir les crises récentes : en France, la pauvreté s'est accrue de 17 % (l'un des taux les plus élevés de l'Union européenne), cela n'est pas sans influence sur les besoins des nouveaux arrivants en Corse ; et quant à la situation financière des départements et des régions, elle s'avère aujourd'hui catastrophique partout en France. Donc, d'un côté la pauvreté augmente dans la population, et de l'autre l'Etat se désengage : à cet égard, on peut se demander comment la **Chambre** classerait-elle un Etat ayant **300 Mds€** de dettes, qui continue à emprunter, tout en réduisant les concours qu'il doit apporter aux collectivités (ce qu'a fait notamment le gouvernement **BARNIER**) ...

Cela dit, comment sortir d'une telle situation ? On peut, certes, agiter le milliard de la dette en chiffon rouge, proclamer que la Collectivité de Corse est en faillite, alors que le rapport a démontré la bonne résistance de son épargne brute (beaucoup mieux qu'ailleurs, ce qui est la preuve d'une gestion maîtrisée), et aussi, un investissement par habitant se situant au double de la moyenne. Dans ce cadre, on voit bien que l'emprunt sert aussi à financer l'économie corse, sachant que le tissu des entreprises privées n'est pas en mesure de relancer à lui seul l'activité. Oui, la dette augmente, oui, le ratio se dégrade, mais c'est pour maintenir la situation économique et les entreprises insulaires, qui s'écrouleraient sans la commande publique. Dans le même esprit, on pourrait évoquer -ce que

personne n'a fait- le soutien apporté au bloc communal : **206 M€** lui ont été alloués et par conséquent, si la Collectivité de Corse a dû s'endetter, c'est aussi pour maintenir à bout de bras les territoires insulaires.

**M. POZZO DI BORGO** conclut en estimant que dans une société aussi anxiogène, où l'on incendie des biens, où la criminalité pèse de son poids, où la population a du mal à entrevoir un avenir radieux, le rôle des élus ne consiste pas à s'agiter devant les médias avec des effets de manche démagogiques. La Collectivité investit, elle est aux côtés des gens et si elle connaît effectivement des difficultés, il n'existe pas une seule collectivité aujourd'hui en France qui ne sache où elle va. C'est bien tout un système qui risque la faillite et les fossoyeurs de l'autonomie devraient vérifier sur tout le territoire ce qu'il en est. Et dans le même esprit, être davantage attentifs aux réalités : si un microcosme se plaît à répéter que tout va mal, heureusement, la Collectivité de Corse agit sur le terrain, et pour la population. Il ne s'agit pas de faire dire aux chiffres, et au rapport, autre chose que ce qu'ils exposent dans un cadre technique et ponctuel, pour tenir des propos de campagne électorale. Par exemple, le surcoût du régime indemnitaire peut tout aussi bien être comparé à celui généré par les deux cents embauches d'avant la fusion. Il convient de ne pas pervertir les chiffres. En ce qui le concerne, **Fà Populu Inseme** assume une vision d'intérêt général, qu'il entend défendre jusqu'au bout.

**M. Alexandre VINCIGUERRA** va chercher, quant à lui, à adoucir les réquisitions de l'opposition, pour aboutir à davantage de partage dans cet hémicycle.

Dans cet esprit, il commence par resituer le rapport dans son contexte : celui de la période 2019/2023, marquée par des crises sanitaires ou financières, de l'inflation, une dérive progressive mais constante des gouvernements, plusieurs contentieux avec une compagnies délégataires, et surtout, la fusion de trois institutions. Malgré toutes ces tempêtes, et comme le rapport le reconnaît, la Collectivité de Corse a bien résisté, beaucoup mieux d'ailleurs que bien des départements qui se retrouvent aujourd'hui sous tutelle, et il convient tout de même de s'en féliciter.

Il fait observer, ensuite, que la **Chambre Régionale des Comptes** ne fait que rejoindre les constats formulés -et répétés- par le **Conseil exécutif** : notamment, une situation globale qui se dégrade sous l'effet de ralentissements de produits et de contraintes de dépenses qui souvent ne lui incombent pas ; une structure de recettes pénalisante, surtout en matière de TVA (en gommant le différentiel avec les autres régions, on obtiendrait **34 M€** supplémentaires) ; une fiscalité de « réserve

d'Indiens », qui voudrait que les corses vendent leurs terrains, construisent et brûlent de l'essence pour augmenter les recettes ; une progression des recettes de fonctionnement (**1,2 %** par an) inférieure à la moyenne (**2 %**), générant par exemple un manque à gagner de **72 M€** pour la période couverte par le rapport (soit un an de désendettement) ; des dotations d'Etat qui régressent, en dépit du fait que la Corse s'avère le territoire ayant la plus forte croissance démographique, ce qui génère des besoins nouveaux, qu'elle est confrontée à une forte augmentation de ses dépenses sociales (alors que la **Cour des Comptes** elle-même conclut à l'insoutenabilité du système des allocations de solidarité) ; qu'elle est confrontée à un fort ralentissement de ses revenus. Nonobstant, si l'on constate partout un accroissement des dépenses et une diminution des recettes, donc un endettement supplémentaire, à la Collectivité de Corse, la progression des charges (**3,7 %**) est moindre que la moyenne (**4,8 %**), le taux d'épargne brute reste à **12 %** (**15 %** dans les autres régions), la capacité de désendettement est supérieure de deux ans et demi au seuil de vigilance, la dette représente **93 %** des actifs (contre **115 %** en moyenne) et donc cette institution s'avère mieux armée que les autres régions pour faire face au poids de sa dette.

Dans ce contexte, **M. VINCIGUERRA** tient aussi à souligner l'effort considérable d'investissement que la Collectivité a tenu à engager (**1,5 Mds€** en cinq ans), il est d'autant plus crucial que les besoins les plus lourds reposent essentiellement sur elle : les routes, l'eau et l'assainissement, les collèges et les lycées, la formation, la culture...

Et il conclura en soulignant le fait que le rapport de la **CRC**, tout en jugeant le profil de risque préoccupant, estime que la Collectivité est en capacité de gérer la situation. Elle peut, certes, faire des efforts supplémentaires, en termes par exemple de rationalisation de ses agences et offices. Mais l'on doit aussi se garder de faire des comparaisons faussées : en matière de dette, ainsi, si l'on raisonne à strates institutionnelles équivalentes, la charge que la Collectivité fait peser sur chaque Corse s'élève à **3 000 €**, tandis que la charge cumulée que les collectivités de même niveau font peser sur chaque Niçois est de **3 500 €**, **20 %** de plus. En ce qui le concerne, le **Conseil exécutif** a pris le parti de ne pas réduire les garanties sociales à ses agents, de continuer à investir dans un territoire qui est parmi les plus pauvres de France, et dans les négociations en cours avec l'Etat, il pourra en outre s'appuyer sur les constats formulés par la **CRC**. Et il convient donc de remercier celle-ci pour l'opportunité de ce rapport.

Entre temps, **la Présidente MAUPERTUIS**, revenue dans l'hémicycle, a repris la présidence de séance.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** préfère débiter son propos par une fausse réjouissance : la Collectivité a la chance que le rapport porte sur les cinq années 2019/2023, et non pas sur la période 2022/2024, dont les ratios auraient été davantage dégradés.

En premier lieu, il estime que ce rapport reprend ce que **Core in Fronte** répète année après année, décrivant une gestion qui offre au moins le mérite de ne faire apparaître aucune erreur comptable, ni aucune malversation : il dresse par conséquent le constat d'une situation de fait, économique et politique. Nonobstant, il est clair que l'on n'a pas pris la mesure suffisamment tôt de la dérive de la situation financière, imposée autant par le contexte mondial que par le rapport corso-français : des aides publiques diminuant de façon conséquente, des charges qui s'alourdissent, et une fusion qui s'est opérée sur la base de transferts financiers déterminés à un instant « t », sans découler d'une vision prospective quant à la dynamique des charges. En guise d'illustration, concernant les aides sociales, on peut remarquer que celles-ci ne couvrent pas en Corse toute la population bénéficiaire, ou encore, s'agissant de la masse salariale, que si le nombre d'emplois est resté stable, le volume des CDD s'est accru, tandis que la progression globale du « 012 » dans le secteur public découle en plus de plus en plus de décisions nationales. Mais il est quand même regrettable que le rapport n'aborde pas la situation des personnels des agences et offices, qui bénéficient de conditions avantageuses et dont la masse salariale n'obéit à aucune lettre de cadrage.

En deuxième lieu, **M. BENEDETTI** entend déplorer le manque d'anticipation du **Conseil exécutif**, qui l'amène à procéder par emprunts générant des augmentations mécaniques de **20 M€** supplémentaires à chaque exercice, ce qui l'obligera à continuer à actionner ce levier à des taux sans doute moins favorables. Dans de telles proportions, il ne s'agit pas de raisonner par « niches », en taxant la plaisance ou la pollution des carburants : outre le fait qu'elles ne sont pas toujours opportunes au vu des difficultés du terrain, ces recettes ne seront guère à la hauteur du décalage. Ayant évoqué les agences et offices, il rappellera plus globalement la volonté initiale de suppression des doublons, de rationalisation de l'activité, de redéploiement des services vers les secteurs stratégiques les plus productifs ; tout en s'insurgeant contre un recours croissant à des prestations externes -qui risque de transformer les services de la Collectivité en « boîtes aux lettres » n'ayant plus la technicité nécessaire pour contrôler la conformité des réponses aux demandes.

En troisième lieu, **M. BENEDETTI** fait observer que la prochaine étude de la **CRC** sera livrée à la majorité suivante ; on peut en prévoir cependant les attendus, et quelle que soit cette majorité, elle ne pourra pas continuer à incriminer sans cesse le passé. Car la réalité tient à l'absence de marges de manœuvre fiscales et budgétaires : faute de pouvoir activer des niches fiscales importantes, lever des impôts différenciés, la Collectivité de Corse ne dispose pas des moyens pour jouer sur des modulations intelligentes, visant à générer du profit sans créer des troubles. En outre, elle ne s'est pas suffisamment intéressée aux enjeux des évolutions démographiques, ni du lissage des fluctuations saisonnières de la population, faisant que la Corse accueille en moyenne **500 000** personnes par an alors que les dotations qu'elle reçoit sont calculées sur une base de **350 000** habitants permanents.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en estimant que la majorité nationaliste a commis une erreur fondamentale, celle de s'enfermer dans une gestion de routine, sans engager de véritables ruptures. A contrario, le reproche formulé par les magistrats à propos de **Scola Corsa** lui paraît procéder d'une approche idéologique, sans fondement juridique. On connaît la trajectoire d'une masse salariale, qui augmente de **12 à 13 M€** par an -en osant espérer, d'ailleurs, que la fonction publique corse pourra continuer à bénéficier de règles de protection aussi dignes que celles apportées par un statut élaboré à la Libération, qui n'amène pas à parler d'absence quand il s'agit de maladie. Pour autant, la **CRC** se limite à des recommandations, elle n'apporte aucune solution.

Dans ce contexte, il appartient au **Conseil exécutif** de se réveiller étant donné que la situation est très difficile. Le remboursement en capital ne cesse de s'accroître et avant la fin de la mandature, la Collectivité ne sera plus en mesure d'emprunter -en tout cas, à la lumière de la règle d'or de l'administration française, différente de celle de la comptabilité. Le stock actuel des autorisations de programme, couvrant des centaines d'opérations (**1 300 M€**) apparaît beaucoup trop confus. Il y a besoin d'organisation, et en dix ans, le **Conseil exécutif** aurait pu faire beaucoup de choses, sachant qu'en 12 ans, Napoléon avait changé le monde... De plus, la Collectivité de Corse est toujours confrontée à un aléa, au bon vouloir des **50 M€** supplémentaires abondés par l'Etat en matière de continuité territoriale, et qu'il faut chaque année quémander.

Comment faire, dans une pareille situation ? Anticiper !

**M. Pierre GHIONGA** considère que la lecture de ce rapport peut se faire selon deux approches contraires : une île obligée d'aller vers l'autonomie / une région française normative, faussement décentralisée. Deux

conclusions différentes en ressortent logiquement, et c'est dans cet esprit qu'il va structurer son propos.

En préalable, il fait remarquer que le nom même de l'institution : **Chambre « Régionale » des Comptes**, fausse déjà la perception.

D'abord, il évoquera la dette, **un milliard d'euros** : ceux qui sont pour l'autonomie y voient la conséquence d'un problème structurel, et d'autres le résultat d'une mauvaise gestion. Pour sa part, il est en tout cas certain qu'un montant de **100 M€** d'emprunt annuel permet de conserver un niveau d'investissement à **350 M€**. Les ressources humaines, ensuite : ceux qui sont pour l'autonomie parlent de recruter des compétences nécessaires, et ceux qui sont contre, du clientélisme. Quant à lui, il se rappelle que l'**Office de l'Environnement**, qu'il présidait, avait été en son temps aussi accusé de clientélisme et donc, aujourd'hui, il peut croire que les recrutements effectués par le **Conseil exécutif** s'avèrent nécessaires ; tout en faisant observer que l'Etat, de son côté, entretient en Corse une structure pléthorique (avec l'ONF, et d'autres organismes). Les ressources financières, enfin : ceux qui sont pour l'autonomie demandent un changement de strates et ceux qui sont contre préfèrent rester dans la dépendance aux aides de l'Etat.

En conclusion, il en déduit que ce rapport souligne la nécessité d'aller vers l'autonomie ; à défaut, la Corse demeurerait une région normale, qui aurait vu réduire ses particularismes...

**M. Saveriu LUCIANI** n'entend pas en rajouter beaucoup aux propos des intervenants précédents.

En propos liminaire, il tient à mettre en exergue le fait que ce pays est victime d'une submersion démographique, qui loin de se limiter à produire des conséquences sociales, va entraîner son effacement programmé - cependant, la **CRC** n'a pas voulu appréhender ce phénomène dans le cadre réducteur du rapport. Dans le même esprit, il rappelle que la Corse est un pays pauvre, vieux, qui est passé du pastoralisme à la sûreté d'emploi de la fonction publique, dont le PIB reste inférieur de **13 %** à la moyenne française, et qui continue de subir des retards tous azimuts.

Si en tant que nationaliste, il prend sa part dans l'exercice du pouvoir entre 2015 et 2021, il n'en est pas moins libre depuis de relever un certain nombre de choses qui ne vont pas, comme on l'a vu ce matin au sujet de la langue corse ou encore, en matière de personnel, étant donné que la Corse se situe au double de la moyenne des régions pour les dépenses par habitant. Il y a donc pour lui un mea culpa collectif à faire, une part de responsabilité à prendre et à assumer.

Il note, ensuite, que trois axes de recommandations se dégagent : un défaut d'anticipation et de vision d'ensemble, alors que le premier devoir d'un élu doit consister à faire de la politique / une mauvaise qualité de la programmation financière / un déficit de cadrage organisationnel et financier pour les agences et offices, véritables principautés dans le petit monde des services de la Collectivité de Corse. Il relève, par ailleurs, que la **CRC** souhaiterait des échéanciers financiers amortissant les autorisations de programmes, en y adossant les crédits de paiement, mais aussi la production d'une programmation pluriannuelle des investissements, on l'a évoquée dans les transports et on l'attend pour les établissements d'enseignement, qui concernent tout de même 50.000 élèves.

Il fait observer, enfin, que l'opposition a évoqué beaucoup de ces aspects régulièrement dans l'hémicycle. On pourrait y inclure la carence dans les provisions pour risques contentieux, visant à assurer la couverture des créances (par exemple les comptes épargne-temps des agents, dont le montant global est élevé). Quant aux agences et offices, il est notable que certains de ces établissements sont de faux EPIC, il va donc falloir réfléchir à certaines fusions, entre eux comme avec les services de la Collectivité. Et d'autres indicateurs mettent en lumière la dégradation des finances, l'augmentation des charges de personnel qui certes, dépendent du bon vouloir de l'Etat, ou encore, au-delà de l'effet-ciseaux, la trajectoire financière qui mériterait des inflexions appropriées.

**M. LUCIANI** de conclure, en doutant de la capacité à obtenir de l'Etat une manne financière généreuse, et cela, même dans un cadre d'autonomie qui n'est pas assuré. Après Waterloo, il y a eu d'autres défaites...

**M. Hyacinthe VANNI** souhaite, pour sa part, poser ce débat en termes de choix de société. Il fait valoir, à cet égard, que son collègue **Jean-Michel SAVELLI**, par exemple, aspire à un modèle libéral que **Fà Populu Inseme** a toujours combattu, et il est utile que les Corses voient quelles sont les différences entre eux. La majorité, en ce qui la concerne, cherche à doter l'île d'un service public des transports qui soit fort, avec des bateaux naviguant sous un pavillon protégeant les droits de leurs salariés ; à faire en sorte que le monde rural ne soit pas soumis à l'urbain ; ou encore, à défendre les services publics et faire en sorte que les gens ici puissent vivre dignement de leur travail. Et cette différence d'approche peut être illustrée à travers plusieurs exemples concrets.

Lui-même se déclare ainsi favorable à l'extension du chemin de fer sur la côte orientale, et opposé au retrait de la gare d'Aiacciu du centre-ville. Il éprouve de la fierté à voir les fonctionnaires mieux payés à la Collectivité, qui pourront affronter un peu mieux le coût des denrées et des carburants

sans être obligés de recourir aux services sociaux. Il fait observer l'impact que l'augmentation de la population produit sur les services d'incendie et de secours, les seuls services publics à demeurer implantés partout sur le territoire corse : la **CRC** peut sans doute estimer qu'il lui appartient de dénoncer un certain nombre d'actions et d'investissements supérieurs à la moyenne ; cependant, ces actions et investissements sont les reflets de choix volontaires, en termes de casernes et de matériels modernes, sachant que la Corse que la majorité souhaite construire ne ressemblera pas à un modèle qui sur le continent s'avère en faillite. Il rappelle, enfin, que les communes corses sont aidées comme jamais auparavant, de même que les moyens de fonctionnement engagés dans le rural n'ont jamais été aussi important.

**M. VANNI**, en revanche, veut appeler l'attention sur la nécessité de se donner les moyens de mener une telle politique, pour que la Corse reste ce qu'elle est. Il s'agit, notamment, de permettre aux jeunes de se loger et à cet effet, les maires doivent être en capacité de préempter des terrains en-dessous des prix du marché, pour réaliser des lotissements. A Bisinchi, petite commune rurale, des maisons se vendent aujourd'hui à **420 000 €** et ce n'est pas à la portée des jeunes désireux de s'y maintenir. Et l'autonomie est donc nécessaire, pour obtenir les moyens de faire cette politique.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** n'entend pas se livrer à l'analyse technique du rapport de la **Chambre des Comptes**, ni à celle des réponses apportées par le **Président du Conseil exécutif**, mais au croisement de ces deux analyses, à commenter la réalité d'un pays tel que l'on peut la constater.

Pour elle, en effet, il convient de réintégrer au débat l'analyse politique : celle d'une Corse soumise à une économie de dépendance qui a généré les limites infrastructurelles que l'on connaît en matière d'identité, de santé ou de transport et aussi, un décalage entre les moyens d'action de la Collectivité de Corse et les besoins de la population. A cet égard, elle note que les **5 000** nouveaux arrivants par an qui viennent perturber la situation générale sont aujourd'hui dénoncés sur tous les bancs, ce qui n'était pas le cas encore il y a quelques années, où le mouvement national restait seul à dénoncer ce phénomène. Pour autant, tout cela, on le savait, et si elle est prête à assumer sa part de responsabilité, encore faut-il que le **Conseil exécutif** reconnaisse la sienne. Son courant politique a souvent rappelé qu'une gouvernance nationaliste ne pourrait se contenter d'être dans une gestion courante, s'adaptant aux contraintes sans chercher à les faire évoluer ; et à ce sujet, le **Conseil exécutif** de 2025 semble encore

en être au stade des intentions, alors qu'il aurait dû engager déjà les inflexions nécessaires.

**Mme GIACOMETTI-PIREDDA** illustre son propos au moyen de plusieurs exemples. En matière de personnels, et sans se livrer à une approche globale sur un tel sujet, elle estime qu'il serait judicieux d'actionner les leviers disponibles. Il en va de même pour les partenariats ; dans les investissements nécessaires, qui sont aujourd'hui dépourvus des traceurs qui auraient permis au bout de dix ans d'afficher des lignes claires sur certains grands objectifs ; ou encore, sur la mobilisation des outils financiers et des aides de l'Union européenne, alors que l'on sait la nécessité de mobiliser certains atouts, encore faut-il s'il s'en donner moyens. Dans ces domaines, le **Conseil exécutif** confond souvent constat et démonstration, il subit trop les contraintes sans en tirer les leçons en termes de compensation, et d'indicateurs de flux financiers. Or, la question de la dépendance de la Corse réside dans la capacité de ses élus à faire à démontrer, à s'affirmer, sans se laisser imposer des règles comme c'est le cas entre autres avec le **PTIC**. Que fait-on, notamment, en matière de transports et de continuité territoriale, ne serait-ce que pour réfuter les arguments de certains qui jugent les corses incapables de gérer ? Beaucoup réside donc dans la démonstration, cependant le **Conseil exécutif** ne l'a pas encore fait, ni dans les négociations avec l'Etat, ni dans la mise en œuvre. La Corse a besoin d'un projet, de sortir de l'incapacité à démontrer ou alors, elle ira à la catastrophe. Et c'est bien au **Conseil exécutif** qu'il appartient de montrer de quoi les insulaires sont capables.

**M. Romain COLONNA** débutera son propos en livrant une anecdote : en 2018, plusieurs membres de son groupe ont suivi une formation sur les finances publiques à Corti ; il a questionné le formateur sur le rapport dette /actions et la réponse de celui-ci a été de dire : surtout, ne comparez pas la situation d'un ménage et celle d'une collectivité ! Aussi, trouve-t-il un peu étonnant que certains, ici, affirment que si la Collectivité était une famille, elle serait en faillite. En effet, une collectivité ne peut être gérée comme une famille, il est normal qu'elle s'endette, le tout étant de savoir dans quelles proportions. A cet égard, la structure de son épargne révèle que la Collectivité de Corse s'endette moins parce qu'elle serait mal gérée, que pour financer tous les projets vitaux pour la Corse et les corses, et cela est de nature à changer fondamentalement la perception que l'on peut avoir de cette dette. Alors, d'aucuns incitent le **Conseil exécutif** à être responsable, à anticiper l'avenir, à se donner les moyens de ses ambitions, mais une fois cela affirmé -et que l'on peut partager, d'ailleurs- quelles solutions proposent-ils ?

**M. COLONNA** fait observer, pour sa part, que la Collectivité de Corse est confrontée à beaucoup de contraintes structurelles, et à un manque de ressources. **Fà Populu Inseme** souhaite donc changer ce système, en faveur d'une autonomie qui serait assise sur un pacte budgétaire et fiscal, alors que d'autres, s'inscrivant contre l'autonomie, préfèrent manifestement s'en tenir au statu quo. Oui à un exercice de vérité, mais chacun, avec sa part de vérité...

**La Présidente MAUPERTUIS** considère de bonne guerre que l'opposition utilise un rapport technique, pour taper sur ceux qui sont à la gouvernance depuis plusieurs années. En revanche, prétendre que l'autonomie conduirait à un krach ne lui semble pas crédible, et il en va de même lorsque certains prétendent que la Collectivité de Corse serait dans une situation catastrophique, et qu'elle se retrouverait en faillite si c'était un ménage ou un club sportif. A ce sujet, elle fait observer que la France a une dette de **3,3 Mds€**, au double de la richesse nationale (**114 %** de son PIB) et elle n'a été déclarée en faillite par aucune instance européenne ou internationale. La Corse, ayant quant à elle une dette équivalente à **10 %** de son PIB, n'est donc pas en faillite, elle ne saurait en tout cas laisser le dire à la population. Plus vraisemblablement, on peut estimer que la Corse est en faillite sociale ou morale, quand des jeunes se font tuer, quand des travailleurs sont menacés. Même si, comme l'a dit **Josepha GIACOMMETTI-PIREDDA**, cette île a aussi beaucoup d'atouts.

Aussi, rejoindra-t-elle **Paul QUASTANA** -dont elle loue l'intervention- sur la nécessité de se projeter collectivement.

Le **Président SIMEONI**, avant que de répondre aux différents intervenants, tient à saluer le jeune **FAGGIANELLI**, qui est venu suivre avec sa famille depuis la tribune ce débat : le 11 juin, il s'est lui-même livré, avec ce membre de l'**Assemblea di i Zitelli**, à un jeu de questions/réponses au cours duquel son interlocuteur, interrogé sur le taux de production locale des denrées consommées en Corse, est celui qui s'est le plus approché de la réalité, l'estimant à seulement 10 % (« u casgiu merzu e i figatelli »). Cela dit, pour introduire un peu de légèreté dans ces échanges.

De façon globale, il a noté que les conseillers se retrouvaient davantage sur les constats, en dépit de certaines approximations. A ce sujet, il ne saurait laisser **Jean-Martin MONDOLONI** extrapoler **600 € x 12 x 4 000 agents** pour dénoncer un surcoût des dépenses de personnel qu'il fixerait à **35 M€** chaque année : ce faisant, il oublie de préciser que les évolutions en la matière sont loin d'être imputables à la Collectivité de Corse, qui s'est contentée d'harmoniser par le haut les régimes indemnitaires des

trois anciennes institutions, générant un surcoût d'environ **1 M€** par an. De la même façon, il fait observer d'une part, que lorsque certains évoquent ici une situation de faillite -ce qui n'est bien sûr pas le cas, l'Etat a la possibilité de présenter des budgets en déficit tandis que la Collectivité doit le faire en équilibre ; d'autre part, lorsqu'elle emprunte **100 M€**, c'est pour investir **350 M€**. Et malgré cela, les ratios sont meilleurs en Corse que dans la plupart des autres régions. En revanche il est vrai que la trajectoire budgétaire actuelle pose problème.

A ce propos, les intervenants nationalistes, **Charlotte THERRIGHI** ou **Pierre GHIONGA** également, et peut-être même les élus de droite, ont soulevé la question d'une fin de cycle : c'est en effet le cas pour la France, ça l'est aussi pour la Corse, de manière aggravée d'ailleurs par certaines de ses spécificités. Pour illustrer son raisonnement, le **Président SIMEONI** prend comme référence l'article du « Monde » relatif au rapport que la **Cour des Comptes** a récemment commis sur les collectivités territoriales, les décrivant en difficulté : avant tous, les départements (création napoléonienne par excellence), qui sont confrontés à la dynamique de dépenses sociales pour lesquelles ils ne disposent que peu de leviers d'action ; les plus touchés étant ceux dont les recettes - notamment les DMTO- ont diminué et où la population s'avère à la fois fragile et en croissance. Tel est bien le cas de la Corse. En outre, si les communes semblent pour la **rue CAMBON** en situation relativement meilleure, en Corse elles connaissent au contraire des situations de faiblesse chronique, trois cents d'entre elles pouvant même être qualifiées de « poussières de commune ». On a donc ici une Collectivité en position intermédiaire, relativement correcte sur le niveau de compétences régional et en difficulté sur le niveau départemental, mais avec aussi des communes de grandes difficultés. Et dans ce contexte, on voit bien que si la Collectivité se rétractait sur ses compétences de premier rang, elle retrouverait sans doute beaucoup de marges de manœuvre, à un point dont personne ne disposerait ailleurs ; mais les communes insulaires, qui bénéficient d'un soutien aux territoires deux fois plus élevé qu'ailleurs, ne manqueraient pas, alors, de se noyer, entraînant avec elles tout le rural et changeant de facto la société Corse dans son ensemble.

Il s'agit là d'une équation impossible, on est au bout d'un système, et de surcroît, dans une situation d'insécurité politique, économique et sociale. Changer ce système est donc une obligation, surtout quand on connaît des situations telles que dans le service public des transports, où la Collectivité reste soumise à l'aléa des **50 M€** du rattrapage de la dotation de continuité territoriale ; ou quand on sait qu'en activant davantage les leviers fiscaux, le gain resterait marginal, tandis que les effets de charges entraînés sur la population (ex. de la TIPP sur le prix à la pompe) et

l'activité (ex. de la taxe des franchises sur la plaisance) ne seraient pas négligeables. Changer de système, tout le monde est d'accord, mais chacun avec ses logiques... En ce qui la concerne, la majorité territoriale souhaite parvenir à la maîtrise des transports publics, à l'implantation de services publics de qualité dans le rural, et ce ne sont pas là des objectifs que l'on peut qualifier de dispendieux.

Pour le **Président SIMEONI**, d'ailleurs, il ne s'agit pas seulement d'une crise de l'État français qui se répercuterait sur la Collectivité de Corse, c'est aussi une crise systémique de la Corse. Dans ce contexte, on peut chercher à se montrer plus vertueux -on n'en sera que plus crédibles, mais pour autant, à cadre constant il fait observer que l'on n'aura pas résolu grand-chose. Et dans le même esprit, concernant l'autonomie, tout en étant résolument favorable à la révision constitutionnelle, il entend pour sa part refuser l'aventure, politique, sociale et budgétaire : il estime, en effet, que les Corses ont le droit de vivre dans une société démocratique, de contrôler l'action des élus, et ceux-ci, de détenir les moyens nécessaires au bon exercice de leurs compétences. Mais actuellement, la Corse n'a pas les moyens de financer ses besoins, la Collectivité dépense **850 €** par habitant au titre de l'investissement, contre **350 € / h.** dans les autres régions ; c'est-là le résultat de retards séculaires et de contraintes physiques structurelles. On peut prioriser, se montrer davantage attentifs à une cohérence d'ensemble, programmer à cinq ou dix ans, faire des efforts de maîtrise : cependant, dans quels domaines porter ces efforts ? Comme l'a fait **Christelle MORENCAIS** en Pays de Loire ? Mais on voit bien que ce ne serait pas tenable -à supposer que cela soit souhaitable-ici. Dans une société de proximité, chacun en effet veut réduire les dépenses, mais pas dans le domaine dont il bénéficie, ce qu'il ne manque pas de faire savoir au **Conseil exécutif**.

Et le **Président SIMEONI** de conclure en avouant qu'il a un peu l'impression de se retrouver dans la situation d'un coureur en train de mourir de soif, dont la petite gourde se vide, alors que d'importantes réserves d'eau se situent à proximité (dans le foncier, dans l'épargne Corse entre autres) ...

**La Présidente MAUPERTUIS** demande à l'**Assemblée de Corse** de **prendre acte de la communication de ce rapport**, ce dont elle fait.

Puis elle suspend la séance à 14h25, en vue de sa reprise à 15h30.  
La séance reprend à 17h00.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -**  
**FISCALITÉ**

**Raportu n° 163 : Approvu di u contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 163 : Approbation du Compte Financier Unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse** expose le rapport.

**La Présidente MAUPERTUIS** retrace l'avis formulé par le **CESEC**, tout en invitant les conseillers à sa lecture, dans la mesure où il s'avère très détaillé.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, il s'agit bien là de la plus mauvaise année du millésime, Région Corse, CTC ou CdC. Le **Conseil exécutif** reconnaît lui-même que l'on est proche de la ligne rouge en matière de capacité de désendettement (8 ou 9 ans), même s'il retient un mode de calcul un peu plus désavantageux, en divisant par l'épargne nette (soit 7 ans). L'équilibre s'avère effectivement précaire, avec une diminution des recettes de **3 % (- 38 M€)**, avec une augmentation très forte des charges générales -qui n'est pas équilibrée de contreparties, avec une augmentation des charges de personnel de **4 %** ; et avec comme seuls moyens pour résorber celle-ci, jouer sur la mise en synergie des ressources humaines, en transformant les cdd en cdi, en stabilisant les effectifs alors que jusqu'à présents, ils ont été simplement maintenus (à la fusion : **4 300** postes et **280** cdd, aujourd'hui : **4 000** titulaires et **500** contractuels), mais qu'ils coûtent néanmoins plus cher, au point de déstabiliser leur management. L'excédent net est à **97 M€** cette année, mais la Collectivité reste exposée au risque que l'an prochain, la conjoncture internationale et française ne s'améliore pas : avec **20 M€** de recettes en moins, une appréciation des frais contingentée à la seule inflation (**1 %**), **55 M€** de capital remboursé, augmentés sans doute à concurrence de **10 M€** par le nouvel emprunt (celui-ci situé autour de **155 M€**), autant de données correspondant à une analyse réaliste, la situation ne laisse pas d'inquiéter.

**M. BENEDETTI** aurait préféré un BP 2025 cadré, un BS adapté aux réalités, de façon à ce que cette année ne soit pas le reflet de la fatalité, à défaut les deux années restantes de cette mandature seront désastreuses si elle ne peut plus recourir à l'emprunt, et que les seules variables d'ajustement consistent à ne plus pouvoir financer l'aide aux

communes, ou à réduire les investissements. Avec **20 M€** de recettes en moins -peut-être jusqu'à **50 M€** du fait de la conjoncture, et même en s'en tenant à l'inflation pour l'augmentation des charges, il ne voit pas comment la Collectivité parviendra à boucler son budget, sauf à lever un emprunt de **200 M€**.

Il convient, par conséquent, d'envisager des réductions de dépenses, mais pour autant, le rapport ne contient pas d'analyse prospective comparée ; contrairement à la **Chambre Régionale des Comptes**, qui en fournit une, mais sur une base 2023 qui ne tient pas compte des évolutions de la conjoncture. A cet égard, il est probable que les **50 M€** de rattrapage au titre de la dotation de continuité territoriale ne soit pas versés cette année. Il appartient donc au **Conseil exécutif** de présenter, sur la base d'une analyse stratégique, une feuille de route cohérente, qui anticipe sur l'avenir économique de la Corse, au lieu de se borner à relever la baisse des recettes et de s'en tenir à une conjoncture de déclin.

**La Présidente MAUPERTUIS** sort un instant de l'hémicycle et le **Vice-président VANNI** assure provisoirement la présidence de séance.

**M. BENEDETTI** conclut son propos en attendant une projection matricielle réaliste, de façon à ce que les élus soient en mesure de procéder à des choix politiques ; à défaut, il craint que le **Conseil exécutif** ne soit obligé de mentir tout le temps, jusqu'au réveil douloureux.

Pour **M. Georges MELA**, le point de bascule est atteint : le compte financier unique (CFU) confirme ce qui était attendu, une gestion financière défailante avec des investissements en baisse et une dette qui continue à augmenter. L'effet ciseau redouté a produit ses effets, à qui la faute ? A la France, à l'Union européenne, aux conseils départementaux, aux anciennes mandatures ? L'heure n'est plus à l'invocation de l'héritage. Le **Conseil exécutif**, en effet, dispose depuis 2017 de tous les leviers institutionnels, avec même cinq ans de majorité absolue, ce dont aucun de ses prédécesseurs n'a pu se prévaloir ; et pourtant, il présente des documents budgétaires comme s'ils lui étaient imposés, en les assortissant de recommandations, comme s'il s'agissait d'auto-prescriptions.

On a vu ce qu'il en était des efforts de mutualisation des personnels, quant aux recettes de TVA, la Collectivité de Corse aperçu **327 €** /habitant en recette de fonctionnement par habitant en 2023 contre **1 651 €** dans les autres régions. Et si elle parvenait à décrocher de nouveau **50 M€** au titre de la continuité territoriale, « **Un Soffiu Novu** » s'en féliciterait, mais pour quel objectif ?

**M. MELA** note une réduction des investissements (de **48 M€**), le fait, aussi, que les subventions (**53 %**) prennent le pas sur les dépenses en maîtrise d'ouvrage (**47 %**). Il trouve positive la faible croissance des dépenses de fonctionnement, bien que les charges à caractère général s'apprécient de **6 %** et celles de personnel de **4 %**, la compensation n'étant assurée que par la diminution des frais de gestion. Il affirme que la forte augmentation des dépenses de personnel est imputable largement aux décisions de l'**Exécutif** : les contractuels sont plus nombreux (de **228** à **342**) et le poids de ce poste de dépenses dans le budget passe de **24 %** en 2019 à **27 %** en 2024, résultat d'un défaut de pilotage des effectifs ; alors que l'on maintient, dans le même temps, un recours élevé à des prestations externes, ce qui révèle -quand même- une confiance limitée envers les personnels (doit-on rappeler, à cet égard, les études sur le port de Bastia qui ont englouti **4 M€** ?) ; et ce n'est qu'en 2024 que l'on a pu élaborer un REO. Il constate que le solde global s'élève à **6,5 M€**, alors qu'il était de **16 M€** en 2023, **20 M€** en 2022 et **17 M€** en 2021 ; de même, le ratio investissement/fonctionnement n'a jamais été aussi dégradé (**25/75**), l'épargne brute est en baisse, les DMTO sont en baisse, seules, les taxes sur le tabac augmentent de **3% (158M€)**. La dette atteint **1,118 Mds€**, en augmentation de **38 %** depuis 2019 ; elle était de **420 M€** en 2015, assise alors sur de l'investissement et aujourd'hui, la majorité en a donc créé les deux-tiers. **120 M€** d'emprunt ayant été levés cette année, la capacité de désendettement a plus que doublé depuis 2015, sans que personne ne puisse affirmer qu'elle ait permis une hausse significative des investissements.

**M. MELA** fait observer, par ailleurs, que la plupart des chapitres sont en baisse, hormis l'Enseignement, la Culture et la Santé. Dans ce contexte, « **Un Soffiu Novu** » a le devoir de sanctionner pareille gestion : on ne peut, en effet, avoir voulu la suppression des départements et se plaindre aujourd'hui de devoir gérer les allocations sociales ; on ne peut pas davantage dénoncer quarante ans de gestion passée et n'avoir à l'actif qu'aussi peu de réalisations -par exemple, dans les collèges et les lycées ; et l'on ne peut pas parler de gestion clanique sans avoir apporté de véritables innovations. Tamanta strada ! Aujourd'hui, les corses n'attendent plus de proclamations messianiques, ils veulent des actes concrets - à ce sujet, les **commissions des finances thématiques** n'ont pas davantage produit de résultats.

Et **M. MELA** de conclure en référence au rapport de la **Chambre Régionale des Comptes** : la situation est dramatique. La **Chambre** propose une revue générale des dépenses, la création d'instruments de pilotage financier, une programmation pluriannuelle des investissements : « **Un Soffiu Novu** » a souvent proposé cela, mais sans être entendu.

Pourquoi le **Conseil exécutif** reste-t-il dans le déni ? Il va sans doute dénoncer la contrainte extérieure, justifier l'augmentation des dépenses de fonctionnement, promettre d'optimiser la gestion des ressources humaines, envisager de demander une rallonge à l'État français et affirmer que l'autonomie réglera toutes ses difficultés ; mais à continuer sur ces bases, la Collectivité de Corse sera en quasi-faillite. Mener une politique consistant à dépenser toujours plus sans en avoir les moyens est impossible. Et cette absence de stratégie empêche l'émergence d'une vision claire, de choix clairs. **M. MELA** fera référence, en cela, aux finances de la **Communauté d'Agglomération de Bastia** et aux actions engagées dans cette institution par celui qui préside, ici, la **Commission des Finances** : sur la masse salariale, sur les frais généraux, sur le recours aux prestations, sur l'optimisation des ressources humaines, sur la revalorisation des compétences, et sur des gains en efficacité. On pourrait, à tout le moins, s'en inspirer. Il citera Victor HUGO : « *la vérité est comme le soleil, elle fait tout voir et ne se laisse pas regarder* ».

Pour **M. Alexandre VINCIGUERRA**, on se trompe de débat : **Georges MELA** est dans la passion, qui aurait toujours besoin des conseils départementaux, **Paul-Félix BENEDETTI** est dans le futur, préfigurant les débats budgétaires à venir, alors qu'il s'agit, en l'espèce, de vérifier si le **CFU** de l'exercice précédent est conforme au budget voté par l'**Assemblée de Corse**, avec le cas échéant, les leçons que l'on peut en tirer.

Premier élément positif : les taux d'exécution à **99 %**, révélant la justesse des prévisions, en dépit d'un contexte très complexe, aux plans politique, économique, financier et social, qui a été totalement perturbé. On peut s'en féliciter, l'ensemble des équipes de la Collectivité de Corse ont plutôt bien travaillé et le budget reflète correctement les besoins de la Corse. Deuxième indication : le niveau de résultat. On aurait signé pour disposer d'un résultat positif et il l'est, alors que **70 %** des départements enregistrent des résultats négatifs. Troisième point : le niveau de couverture des autorisations de programme et celui des autorisations d'engagement. On en est, respectivement, à **deux ans et demi** et **six mois** de couverture, on sait donc où l'on va, la programmation tant appelée par certains existe, c'est un budget clair et précis.

Revenant sur l'argument de la dette, **M. VINCIGUERRA** admet qu'un montant d'**un milliard d'euros** soit en effet beaucoup ; pour autant, cela passe car la réglementation est respectée, tous les ratios aussi, même si l'on tangente la capacité de désendettement, mais on est ici dans un débat technique de comptabilité. Et à cet égard, le ratio dette/actif est beaucoup plus favorable à la Collectivité de Corse (**93 %** de la richesse insulaire)

que dans les autres régions (où il atteint **115 %** en moyenne), sans parler de celui de l'Etat (**120 %**). Il s'agit-là d'une situation maîtrisée, conforme aux engagements budgétaires, et qui rassure davantage qu'elle ne désole. Certes, des évolutions doivent être engagées, mais que voudrait-on faire : réduire les investissements, ne plus réparer les routes, diminuer l'aide sociale, tailler dans les crédits pour la culture ? A défaut, où sont les solutions alternatives ?

Qu'on le veuille ou non, ce document est conforme aux engagements budgétaires, conforme aux règles comptables, et conforme à la politique de la majorité.

Pour **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, l'orateur précédent a raison : on se trompe de débat. Il convient de revenir au sujet à l'ordre du jour, le **CFU**. Ce document permet de vérifier la conformité de l'exercice avec les prévisions budgétaires. Et comme le **Budget Primitif** était mauvais, le **Compte Financier**, parfaite photographie, l'est aussi.

**M. Pierre POLI** fait observer que le CFU affiche un résultat cumulé positif de **6,5 M€**, le plus faible des derniers exercices, malgré un emprunt porté au niveau le plus élevé, et il affiche, aussi, les taux de réalisation sont les plus hauts, presque 100 %. C'est là le reflet des analyses développées en son temps par « **Avanzemu** » : le recours à l'emprunt n'est plus soutenable dans ces proportions, d'autant qu'il vient augmenter le capital remboursé au détriment des enveloppes d'investissement ou de fonctionnement.

Les paramètres doivent par conséquent évoluer, que ce soit par l'apport de recettes nouvelles ou dans la limitation des dépenses de fonctionnement. Les attentes des discussions en cours avec l'Etat sont fortes, les résultats ne seront pas forcément à la hauteur des attentes et il est temps de se débrouiller aussi par d'autres moyens, de réfléchir dans un statu quo institutionnel à l'optimisation des dépenses. Si tous les problèmes structurels ne sont pas le fait de l'Exécutif, certains d'entre eux nécessitent en tout cas des choix clairs et des décisions rapides. Tel est le cas, par exemple, avec les enjeux démographiques : les flux migratoires sont-ils une fatalité, peuvent-ils être régulés ? Ils concernent d'une part, des populations précaires en proportion notable, qui ne viendraient peut-être pas aussi nombreuses si la Corse n'avait plus les moyens de les aider ; et d'autre part, des personnes désireuses de s'installer en résidence secondaire, phénomène que l'on peut s'efforcer de limiter au niveau des constructions. Sachant que dans les deux cas, ces nouveaux arrivants viendront augmenter les dépenses sociales, les besoins structurels et financiers. Cela, alors que l'on sera obligés, par

ailleurs, de limiter le recours à l'emprunt : autant de perspectives qui devraient, obligatoirement, amener un changement de braquet si l'on veut parvenir à lever les inquiétudes des Corses.

**M. GIOVANNANGELI** commence par remercier globalement les intervenants, notamment **Alex VINCIGUERRA** pour l'avoir conforté dans ses propos.

Il rappelle que le **CFU** est avant tout un document comptable et financier, il est bien dans la conformité du genre. Il ne fait, certes pas, de la Collectivité de Corse un « premier de la classe », sachant qu'obtenir des ratios plus avantageux aurait supposé la mise en œuvre de politiques d'austérité dont personne ou presque ne semble vouloir ici. Il ne met pas, non plus, cette institution en zone d'alerte, et c'est important que de le souligner, de même que l'on ne saurait considérer que cette situation n'est pas adaptable. Le BP 2025, en effet, a pris en compte l'analyse profonde de l'exercice 2024, il aura vocation à être corrigé mais pour autant, la situation ici peut être enviée par nombre d'autres collectivités : faire peur aux Corses n'est pas judicieux dans ce contexte.

De façon plus précise, **M. GIOVANNANGELI** relève que **Georges MELA** est décidément nostalgique des conseils départementaux, on pourrait tout aussi bien le renvoyer à la situation de Purtivecchju en 2013. Mais si l'on se donne le mal d'analyser véritablement le **CFU**, aucun des indicateurs n'apparaît en situation d'alerte. En revanche, chacun peut faire confiance à la **Chambre Régionale des Comptes** lorsqu'elle estime que la poursuite de la trajectoire amènerait à des situations inquiétantes : elle formule à cet égard des recommandations, le **Conseil exécutif** en reprend certaines : contenir les dépenses de personnel à l'inflation par exemple. Il y a, cependant, une différence d'analyse entre le **Conseil exécutif**, qui voit des indicateurs encore maîtrisés et l'opposition, qui décrit une situation allant vers le mur. L'investissement s'élève à **320 M€** en 2025, à moitié de cet exercice la situation apparaît déjà conforme, avec une capacité de désendettement de **sept ans** et un taux d'épargne brut supérieur à **13 %** : on est donc loin de l'asphyxie, d'autant plus que l'amélioration des indicateurs va être réelle lors des prochains exercices. A ce propos, **M. GIOVANNANGELI** invite les conseillers à vérifier en juin 2026 si les prévisions du **Conseil exécutif** se seront effectivement réalisées, pour sa part, il est prêt à relever ce pari.

Répondant, ensuite, à **Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**, il estime normal qu'il y ait un débat contradictoire autour des chiffres, mais sans que cela ne détourne pour autant du projet politique. Le **Conseil exécutif** aurait pu réduire les investissements, les aides aux territoires, à la ruralité,

à la langue corse, à l'éducation, au sport, à la culture : tout ce qui fait que la majorité n'est pas que gestionnaire, elle s'avère nationaliste, tout en conservant l'exigence de bien gérer, de façon à être en capacité de construire une digue supplémentaire dans le chemin de l'émancipation.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie à son tour l'ensemble des intervenants, ainsi que les conseillers ayant suivi cette discussion.

Le **Président SIMEONI** quitte l'hémicycle.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Vanina LE BOMIN, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**Ont voté contre :**

**Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI,**

**Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUAJASTANA, Charlotte TERRIGHI.**

**POUR : 31**

**CONTRE : 15**

**ABST : 0**

**NPPV : 13**

**Rapportu n° 164 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti (2A) per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 164 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2024**

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse,** expose les rapports n° 164 et 165 de façon groupée.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable sur le rapport n° 164.

**M. Georges MELA** exprime une même réaction sur les deux rapports, dans la mesure où le constat qu'il fait s'avère identique pour les deux laboratoires. Pour lui, l'indicateur de référence est dans la subvention d'équilibre, celle-ci augmente et représente **67 %** des recettes du **laboratoire du Cismonte**, elle s'apprécie de nouveau de **5 %** de nouveau au **laboratoire du Pumonti**, représentant **60 %** des recettes de cet établissement. Il rappelle, en outre, qu'au compte administratif 2017, ces deux laboratoires émargeaient à **3,7 M€**, aujourd'hui ils en sont à **4,3 M€** et ce sont là des comptes inquiétants. Le seul aspect positif apparaît dans la prochaine présentation de l'étude relative à la fusion. Mais sans surprise et avec la même constance, « **Un Soffiu Novu** » votera contre ces deux comptes financiers.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, de la même façon globale, intervient sur les deux laboratoires.

Il rappelle que ceux-ci font partie d'un système économique remontant à plus d'un siècle, lorsque l'Etat se livrait à de l'auto-contrôle sur les réseaux d'alimentation en eau, pour les populations et les animaux. Aujourd'hui, on constate que partout ailleurs, ces prestations font l'objet d'appels d'offres, la Corse s'avère une exception et il est souhaitable que celle-ci puisse perdurer. Mais à cet effet, il lui semble important de faire comprendre aux personnels qu'il y a besoin d'une synergie, sachant que la réalité comptable de l'**Office d'Équipement Hydraulique (OEHC)** n'a rien à voir avec celle des deux laboratoires. En outre, il convient de garder

à l'esprit le fait que des groupes privés sont intéressés par de tels marchés, les analyses sont faites dans un cadre normatif européen et le coût remboursé à une collectivité doit être le coût réel.

Or, en l'espèce, le différentiel entre la subvention d'équilibre et le coût de la prestation varie du simple au double, alors que dans le cas de l'**OEHC**, on est presque à l'équilibre. Il s'agit donc de rester attentifs à ce risque : la Collectivité est parvenue une fois à éviter les appels d'offres, mais cela pourrait s'avérer plus compliqué à l'avenir.

Pour **M. BENEDETTI**, l'**Office** apporte une conception managériale et des compétences, aussi pense-t-il que dans les laboratoires, on est un peu dans l'exagération, voire l'irrationnel à propos de la fusion. Alors qu'il suffirait qu'un opérateur se positionne à prix français + **50 %** pour remporter l'appel d'offres.

**M. Saveriu LUCIANI** incite ses collègues à se rappeler quels étaient les effectifs lors de la fusion : **15** agents à l'**OEHC**, dans les deux laboratoires au contraire on n'était pas loin de la centaine... Il importe aujourd'hui de changer d'époque, on ne peut plus accepter de gaspiller ainsi l'argent des Corses ; et à cet effet, étant donné que l'on est parvenu à éviter l'arrivée de vampires privés venus de l'extérieur, la meilleure réponse consistera à mutualiser, et fusionner les trois entités -pas seulement, les deux laboratoires.

**Mme CHIARELLI-LUZI**, en réponse, fait observer que le constat est partagé, de même la nécessité de parvenir à une organisation plus efficiente, autour d'un laboratoire unique qui sera mieux armé pour répondre aux défis sanitaires. En juillet, l'étude commandée aura été réalisée et en octobre, l'**Assemblée** pourra être saisie sur ses bases.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Vanina LE BOMIN, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone**

**FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**Ont voté contre :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI.**

**POUR : 31**

**CONTRE : 19**

**ABST : 0**

**NPPV : 8**

**Rapport n° 165 : Approuvé de u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte (2B) per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 165 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte (2B) pour l'exercice 2024**

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse, ne revient pas sur la présentation faite de façon groupée.**

**La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur le rapport n° 165.**

**Personne ne demandant la parole, la Présidente MAUPERTUIS met le projet de délibération aux voix.**

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Vanina LE BOMIN, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**Ont voté contre :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.**

**N'ont pas pris part au vote :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Charlotte TERRIGHI.**

**POUR : 31**

**CONTRE : 19**

**ABST : 0**

**NPPV : 8**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 169 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2024**

**Rapport n° 169 : Rapport d'activité 2024 de la Collectivité de Corse**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse** expose le rapport.

**La Présidente MAUPERTUIS** sort de l'hémicycle, après avoir confié au **Vice-président VANNI** la présidence de séance.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** commence par saluer la belle présentation d'un rapport d'activité qui, pour autant, ne laisse guère transparaître une politique spécifique à un territoire insulaire ayant une histoire et une équipe de gouvernement issue d'une histoire caractérisée par des luttes fortes : en fait, la région Centre-Val de Loire aurait pu tout aussi bien réaliser la même présentation. On y voit, en effet, une politique routinière, qui décline dans une logique de continuité toutes les politiques fléchées par l'État français dans le cadre d'une mini décentralisation.

**M. BENEDETTI** relève, ensuite, l'absence de rapport d'activité des **Agences** et des **Offices**, dont on devrait pourtant avoir connaissance au moyen d'annexes retraçant ce qui leur est alloué et ce qu'ils font. De même, s'il peut saluer un effort de synthèse et de présentation sur la forme, le fond lui semble vanter un peu trop les réalisations, alors qu'il est somme toute logique, avec **5 000 agents**, de remplir un tel exercice. Il fait observer, enfin, que l'on ne voit pas les innovations politiques que l'on aurait pu attendre après dix ans de mandature patriotique : l'**Exécutif** s'en tient à la production neutre de l'administration, sans que celle-ci n'ait été incrémentée par la politique. Or, il estime pour sa part qu'un rapport élaboré par des nationalistes ne peut être le même que celui que remettrait, par exemple, le groupe de droite. La politique du **Conseil exécutif** reste donc impalpable, du moins au sens de traceurs que l'on pourrait en attendre, du point de vue de **Core in Fronte** en tout cas. Nonobstant ces appréciations, le rapport est une bonne synthèse, même dans la « synthèse de la synthèse ».

**Mme Angèle CHIAPPINI** indique avoir consulté avec attention ce rapport, et entend féliciter les services pour leur travail. Elle souhaite, cependant, réagir sur un point évoqué brièvement -pas du tout dans la présentation orale, d'ailleurs : celui des infrastructures routières.

Elle relève, d'abord, que **80,2 M€** ont été consommés, on peut comprendre que les grands axes soient privilégiés et exigent des opérations budgétaires ; mais à ce propos, **Un Soffiu Novu** continue de réclamer une **programmation pluriannuelle des investissements (PPI)**, sachant que la précédente date de 2017 et n'a été que peu appliquée. Le **Conseil exécutif** s'étant engagé à produire une

actualisation avant le mois de juillet, elle renouvelle la demande de confirmation de cet engagement.

S'agissant, ensuite, du réseau secondaire, **Mme CHIAPPINI** n'arrive pas à se résoudre de voir les routes de montagne dans un tel état d'abandon, qui pourrait provoquer des drames. Certaines communes attendent depuis plus de 10 ans des travaux de sécurisation et quant à l'entretien, qui garantirait la longévité du bon état des voies de circulation, il n'est guère visible. Dans son propre territoire, la situation s'avère même catastrophique, le service des routes a pourtant été alerté à plusieurs reprises, mais de toute évidence, la Collectivité de Corse pêche par manque de proximité -et donc, de réactivité. A l'heure du développement de l'Intelligence Artificielle, il paraît inconcevable d'échouer dans de telles missions de base ; et au cas où la gestion des hommes et de leurs absences serait compliquée, certaines entreprises seraient disposées à contracter pour effectuer ce type de travaux. En tout cas, **Mme CHIAPPINI** invite le **Président du Conseil exécutif** à se rendre avec elle sur les axes de la région Spelunca/Liamone, de façon inopinée bien sûr.

Et de conclure en référence à l'avant-propos du rapport, qui rappelle le lien collectif des Corses à leur terre et à leur histoire : le lien au rural est effectivement dans l'ADN de tous, cependant, la fibre ne saurait suffire à le garantir, et il importe de faciliter les déplacements physiques. Sachant que l'on vit dans un monde où tout ce qui n'est pas exposé publiquement n'existe pas, elle était obligée de faire cette intervention.

**Mme Marie-Anne PIERI** souhaite, quant à elle, évoquer l'**Office Foncier**, se rappelant avoir interpellé en juin 2021, lors d'une **Commission Permanente**, le **Président du Conseil exécutif** en lui demandant d'installer une commission travaillant sur des clauses anti spéculatives. Il a fallu attendre 2024 pour mettre en œuvre ce groupe, elle-même a contribué à la rédaction de clauses propres au notariat, intégrables dans les politiques d'achat de la Collectivité de Corse, qui visent à lutter contre la spéculation immobilière ou foncière. Le tout s'est avéré un travail intéressant, elle remercie les cadres de l'**Office** pour leur disponibilité ; Elle indique que l'**Office Foncier** poursuit, par ailleurs, un travail de révision de la PPI qui va induire un recadrage complet de son rôle, prévoyant entre autres un mode de saisine sur la base d'un projet d'activité au moyen d'une fiche-projet intégrant un paiement de **30 %** dès la signature ; cela, de manière à montrer l'implication des collectivités qui souhaitent recourir à cet établissement pour le portage, en prévoyant aussi des clauses exécutives au cas où une commune ne respecterait pas ses engagements. Dans cet esprit, elle souhaite questionner le **Président du Conseil exécutif** sur le projet « *una casa per tutti* » : en 2019, les coindivisaires s'étaient vu ouvrir le droit à une aide, il s'avère que celle-ci ne serait guère mobilisée : dès lors, pourquoi ne pas instituer une mesure

forfaitaire encourageant les communes à sortir de ces situations par une aide au titrement ?

**M. Jean-Noël PROFIZI**, à propos précisément du titrement des biens, indique que sa commune a dépensé **10 000 €**, mais d'autres municipalités n'ont pu s'y engager faute de moyens, alors qu'il s'agit bien d'une action salutaire.

**M. Don Joseph LUCCIONI** tient, en préalable, à remercier **M. GIOVANNANGELI** pour la présentation d'un rapport qui retrace une année 2024 riche en événements autant qu'en engagements et en réalisations.

A titre personnel, il déclare ensuite ne pas partager les appréciations de **M. BENEDETTI** relative à l'absence de marqueurs nationalistes. Il cite à l'appui de son propos plusieurs exemples, le processus dit de « **Beauvau** », la déclaration solennelle du 23 février, le projet d'écritures constitutionnelles, les interpellations faites auprès du **Président de la République** ou du **Premier ministre** après la dissolution viennent attester du contraire. Il poursuit en évoquant, dans le même esprit, la création d'un EPIC ferroviaire, opération de nationalisation d'un service public essentiel, assortie d'investissements majeurs (sachant qu'auparavant celui-ci n'avait pas les mêmes conditions d'exploitation) ; et le rattachement de la CCI, motivant une levée de boucliers après les propos du SGAC. Ce sont là autant de leviers stratégiques de maîtrise publique des transports extérieurs ; auxquels on peut ajouter, dans le même ordre d'idées, les achats des flux, la production de normes novatrices, les notions de bénéfice raisonnable ou encore, du bien commun. Et il peut encore parler des Eaux d'Orezza, qui rayonnent au-delà de la seule Castagniccia. Ce ne sont pas là des paroles, mais des réalisations, qui participent d'un projet national fort.

**M. LUCCIONI**, enfin, indique partager certains des points de vue exprimés par **Mme CHIAPPINI** sur le réseau secondaire ; tout en lui rappelant que l'état de ces routes est tout de même le produit d'une histoire : celle d'un Etat qui n'a jamais assorti ses transferts routiers d'un plan d'accompagnement tel que la Bretagne, par exemple, a pu en bénéficier. Le **PEI**, dû à la Corse en tant que rattrapage historique, s'est avéré insuffisant, puis le **PTIC** été négocié avec les communes et les EPCI sans véritablement intégrer la Collectivité de Corse. Mais l'on devrait bientôt - du moins, il l'espère- se retrouver pour négocier avec l'Etat un pacte budgétaire et fiscal, assorti d'un plan de rattrapage historique. En attendant, la majorité territoriale assume de recourir à l'emprunt pour financer les investissements sur les infrastructures, qui transforment et

améliorent le quotidien du peuple Corse. Et il s'agit bien là d'une activité conforme aux ambitions nationalistes, qui œuvre également dans le quotidien de la population.

**Mme CHIAPPINI** souhaite répondre à son jeune collègue : elle a peut-être été mal comprise, car aborder les sujets du petit entretien et des travaux sécuritaires ne lui semble pas relever des dispositifs invoqués.

**M. Romain COLONNA** souhaite faire part de l'expérience de plusieurs élus de « Fà Populu Inseme », qui se sont rendus dernièrement dans un village rural ; et cela, de façon à illustrer un document de 130 pages, qui démontre incontestablement la réalité des activités menées par une institution qui s'avère loin d'être en panne -comme d'aucuns la décrivent- mais qui le fait, cependant, avec l'aridité propre à tout rapport écrit du genre. Lors de cette visite, le maire a reconnu que l'**Office Foncier** lui avait permis de faire l'acquisition d'un terrain pour construire une école, les services l'ont aidé aussi pour concevoir ce bâtiment ; la fibre est installée ; plusieurs jeunes ont indiqué avoir bénéficié du programme « **una casa per tutti** » et quelques anciens, aussi, se sont déclarés contents des aides apportées par la Collectivité de Corse en leur faveur, notamment dans le cadre d'activités culturelles et sportives.

Alors que la majorité aux responsabilités peut être traversée par le doute, être exposé à des critiques, ce genre d'échanges de proximité démontre combien la Collectivité de Corse s'active sur le terrain ; ce faisant, il vient concrétiser les contenus du rapport produit par une institution agissant pour les territoires, les jeunes, les anciens autant que les associations.

**M. Saveriu LUCIANI** éprouve, en entendant son collègue, l'envie de venir s'installer dans un pareil village... En l'espèce, s'il n'y a pas de sujet, quelquefois manquent les verbes.

Pour lui, la Corse est aujourd'hui dans une situation particulière, notamment vis-à-vis de l'État français, avec ce grand doute qui poursuit depuis 40 ans à propos de l'émancipation nationale, une perspective actuellement fort incertaine. Ce rapport est formellement bien élaboré, il retrace beaucoup d'actions, cependant, le sens d'une construction nationale à continuer ne se décèle pas de façon suffisamment forte dans ses contenus. Sur l'aspect linguistique, par exemple, en-dehors du rapport de forces politique à instaurer, le tir n'est pas encore armé pour des négociations, et si le **Recteur** a la main, la Collectivité en reste dans une situation subie. Dans le même esprit, une proximité s'avère encore à construire, et pas seulement en termes de bonne gestion ou de fluidité dans les rapports. A ce propos, 2018 a marqué une cassure que l'on n'a

pas encore réussi à résorber, la démographie se retrouve dans les plaines et les grandes agglomérations, et cela devrait influencer sur le renforcement des liens de proximité nécessaires avec les territoires ruraux.

Pour ces raisons, **M. LUCIANI** fait observer qu'il manque dans ce rapport une part de constat et surtout, de solutions ; de façon à pouvoir sortir de sa lecture en ayant l'idée de ce qui sera fait demain pour améliorer la situation actuelle.

Pour **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**, son collègue **LUCCIONI** a la fougue de la jeunesse : il a vu, manifestement, beaucoup de choses dans le rapport (« **Un Soffiu Novu** » aurait voulu en voir bien d'autres), mais il ne s'en est pas moins égaré, ce faisant. On n'est pas ici dans le sens de l'histoire, mais dans le cadre d'un rapport d'activité, dont la synthèse s'avère bien faite, tout en suscitant un certain nombre d'interrogations.

On a vu avec **Marie-Anne PIERI** que l'opposition pouvait se montrer constructive et sérieuse à l'**Office Foncier** : elle est donc fondée à soulever quelques interrogations légitimes, sur l'agenda de révision du **PADDUC**, sur les projets accompagnés en matière de collecte et traitement des déchets, sur le traitement des déchets du BTP, sur les perspectives concernant le port de Bastia et le devenir du port de Calvi, pour ne pas parler des réseaux routiers. Dans le même ordre d'idées, **Mme MARIOTTI** conclura en évoquant l'intermodalité : on attend depuis plus de trois ans une étude à ce sujet, et par exemple, en plaine orientale, que va-t-on privilégier, du prolongement de la quatre-voies ou de celui du train ? Il y aurait paraît-il des visions différentes dans les services, c'est légitime d'ailleurs, mais elle aimerait avoir des réponses dans le cadre d'un bilan global pour le prochain rapport d'activité.

**M. LUCCIONI** espère que la fougue durera, sans empêcher la nuance : s'il partage certains propos d'**Angèle CHIAPPINI**, il considère que « **Fà Populu Inseme** » est en droit de livrer sa vision politique au travers d'un tel rapport.

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée**, fait observer à ce propos que moins jeune, l'on peut être tout aussi fougueux...

**M. GIOVANNANGELI**, après avoir remercié les intervenants, commence par répondre à **Paul-Félix BENEDETTI** à propos de l'aspect « routinier » du rapport -même s'il a peut-être privilégié l'image à la lecture. En effet, il s'agit d'un exercice forcément répétitif, mais qui apporte aussi des réponses aux problèmes des Corses au quotidien. Il prend acte, nonobstant, des invitations à se montrer plus précis sur certains points, mais pour autant, le **Conseil exécutif** estime poursuivre son engagement

politique, même s'il avoue avoir du mal à cerner les « traceurs » nationalistes souvent évoqués par son interlocuteur. A tout le moins, l'Exécutif lui paraît être dans la réalisation des engagements de campagne qu'il a souscrit devant le peuple Corse, à savoir : une trajectoire d'émancipation individuelle et collective, qui permette à chacun de pouvoir vivre, se loger, travailler et parler sa langue, sur sa terre.

Il répond, ensuite, à **Angèle CHIAPPINI** pour convenir avec elle de la nécessité de s'occuper de toutes les infrastructures dans le rural. L'**exécutif** fournira à cet égard des chiffres d'exécution plus détaillés sur la PPI 2018/2024, mais d'ores et déjà, **357 M€** ont été programmés sur les anciennes routes départementales et réalisés à **86 %** : un 'è micca nulla ; sachant qu'en juillet, une nouvelle programmation sera soumise à **l'Assemblée**.

Répondant, enfin, à **Saveriu LUCIANI, M. GIOVANNAGELI** lui fait valoir qu'il y a bien une majorité mettant en avant la proximité, qui a injecté **178 M€** au profit des territoires et des acteurs de leur développement économique, social et culturel -sans qu'il faille, pour autant, regretter les anciens conseils départementaux.

Le **Président SIMEONI** débute son propos en acceptant volontiers l'invitation d'**Angèle CHIAPPINI**. Et il tient, lui aussi, à saluer la qualité du document, même si l'on va continuer à l'améliorer.

Ce rapport est dense, qui comporte beaucoup d'informations et permet de mesurer combien la Collectivité de Corse s'est engagée, dans tous les domaines et sur tous les territoires -on ne le mesure pas toujours en tant qu'élus. Si l'on pouvait davantage mettre en perspective ces actions, cela serait d'ailleurs rassurant pour les Corses, et en tout cas, réduirait un certain caractère anxigène. S'agissant, ensuite, des améliorations à apporter, il faudrait peut-être mieux différencier le constat de la présentation, mieux afficher aussi les priorités, et notamment le projet national, cela, tout en s'affranchissant du jeu oppositions/majorité : oui, le **Président du Conseil exécutif** aurait préféré aller plus loin dans tous ces dossiers, oui, il a sa part de responsabilité, cependant, en sens inverse, si l'on met en perspective tout ce qui a été fait, il se demande où la Corse en serait sans cela. Il convient, pour autant, d'élaborer les outils d'une vision consolidée de ce qui a été réalisé dans les différents territoires, et l'on verra alors combien la Corse a progressé depuis 10 ans, avec le problème que des phénomènes très puissants l'amènent également là où elle ne veut pas aller.

De façon plus précise, le **Président SIMEONI** reconnaît que l'on peut améliorer les dispositifs d'aide à titrer, exemple de mesures à bas bruit qui

viennent conforter le travail du **GIRTEC** et contribuer à mettre en œuvre une vision stratégique dans laquelle les communes, l'**Office Foncier** peuvent intervenir. Cependant, il n'en est pas moins vrai que les ressources deviennent insuffisantes, avec la fin du **PEI** et le désengagement de l'Etat, qui doivent appeler en contrepartie des fiscalités nouvelles, fléchées en soutien à la politique d'aménagement foncier. On peut, à ce sujet, louer l'implication des élus -notamment **Marie-Anne PIERI** et **Ghjuvan'Santu LE MAO-** dans le groupe de travail, qui est parvenu à élaborer, en partenariat et à l'unanimité, un cahier des charges comportant quatre critères : les primo-accédants, la situation familiale, les ressources financières et le lien géographique sur le territoire. Mais le **Président du Conseil exécutif** tient à souligner le fait qu'un système analogue a pu être appliqué à Paris ou en Bretagne et malgré cela, l'Etat le conteste ici ; dès lors, en voulant empêcher à droit constant la mise en œuvre de ce type de réponse, cet Etat apporte la démonstration par l'absurde de la nécessité de faire évoluer le statut institutionnel de la Corse. Et de conclure en faisant valoir que la session a été consacrée à la réalisation du budget, celui-ci est un acte politique qui doit tenir compte, aussi, des contraintes exogènes, tout en procédant d'une vision politique : c'est, en l'espèce, ce que veut faire la majorité, qui entend se situer dans le droit fil d'un héritage politique tout en intégrant le contexte, et à cet effet, cherche à utiliser toutes les marges de manœuvres.

**La Présidente MAUPERTUIS** remercie le **Président SIMEONI** et le **Conseiller GIOVANNANGELI** pour leurs réponses.

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport.** Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** souhaiterait, avant d'aborder les motions, que les groupes puissent se concerter quelques instants.

La séance est suspendue à 20h10.

La séance reprend à 21h15.

### **MOTIONS / MUZIONE**

**Muzione n° 2025/E3/018** relativa a u sustegnu à u populu Palestinese e à è violazione di u dirittu internazionale da a parta di u statu d'Israel in a stricia di Gaza, pruposta da a Presidente di l'Assemblea di Corsica, u gruppu « Core in Fronte », a Signora Josepha **GIACOMETTI-PIREDDA** e u Sgiò Pierre **GHIONGA**

**Motion n° 2025/E3/018** déposée par la Présidente de l'Assemblée de corse et le groupe « Core in Fronte », résultant de la fusion de leurs

motions initiales **n° 2025/E3/014 et n° 2025/E3/015** ; et à laquelle s'associent le groupe « Fa Populu Inseme », M. Pierre GIONGHA et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en soutien au peuple palestinien et violations du droit international par l'Etat israélien dans la bande de Gaza

**La Présidente MAUPERTUIS** défend la motion commune.

Ce faisant, elle tient à préciser, d'abord, que sa rédaction est le fruit d'un rapprochement effectué sur la base des deux propositions initiales (la sienne et celle de « **Core in Fronte** »), auquel d'autres groupes (« **Fà Populu Inseme** » et « **Avanzemu** »), ainsi que deux conseillers non-inscrits (**Pierre GHONGA** et **Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**) ont tenu à s'associer. Ensuite, que ce texte s'inscrit dans le respect du droit international, des résolutions des **Nations-Unies** et de la doctrine humanitaire protégeant les populations civiles en temps de guerre. Enfin, qu'elle ne vise ni à cliver, ni à polémiquer, mais à rappeler des faits documentés et reconnus ; alerter en conséquence sur une situation inédite par sa gravité (**56 000 morts**, parmi-eux **15 000 enfants**) ; et soutenir, en conséquence, la reconnaissance d'un Etat Palestinien, condition nécessaire au retour durable de la paix dans cette région, tout en réaffirmant le droit de l'Etat d'Israël à la sécurité.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** rappelle, effectivement, avoir déposé lui aussi une motion sur ce sujet, voici quelques jours, alors que la guerre unilatérale décrétée par Israël contre l'Iran détournait l'attention de ce qui se passe à Gaza, laissant libre cours à la poursuite d'actions de type génocidaire.

Il reconnaît, d'abord, qu'aucun texte n'est parfait, chacun verra dans les attendus ce qu'il veut y voir, mais ce qui compte pour lui, c'est l'esprit de paix qui en émane ; sachant que ce territoire de Méditerranée a longtemps vécu en paix, ce ne sont que ces dernières décennies qu'il subit des violences, et dans ce contexte, il importe que la voie de la Corse puisse peser.

Il rappelle, ensuite, que dans l'histoire il y a souvent des perdants : l'Allemagne l'a connu rapidement après la seconde guerre mondiale, et pourtant, l'on n'a pas tenu rigueur à son peuple de la barbarie de certains des siens. De même, aujourd'hui à Gaza, on ne saurait incriminer le peuple palestinien pour les actes perpétrés par une frange totalitaire et islamiste : rien ne justifie ce qui se déroule à Gaza, sauf à considérer que l'on est dans une volonté d'éradication de tout un peuple, de la part d'un Etat qui se veut civiliser. Dans ce contexte, il convient de rappeler que la

solution passe par l'affirmation de deux Etats, donc des frontières, qui ne satisferont sans doute personne mais n'en doivent pas moins être garanties par la communauté internationale des Etats ; et c'est dans cet objectif que le texte de la motion vise à exhorter la France -qui a eu longtemps une politique envers le Moyen-Orient- à agir pour reconnaître l'Etat palestinien. Sans doute ce texte semble-t-il peu de choses, mais la situation actuelle est inacceptable : **M. BENEDETTI** tient à faire savoir que son propre fils a un ami médecin qui a voulu retourner à Gaza, dont il n'a plus de nouvelles depuis, sans doute une victime expiatoire de plus.

Il y a besoin d'affirmer des valeurs de paix et de solidarité, en espérant que l'Etat juif, le peuple de Judée retrouve les voies de la sagesse et arrête de se laisser mener par une frénésie fasciste qui sera néfaste à long terme pour tout le monde.

Le **Président SIMEONI** débute son propos en indiquant que l'avis du **Conseil exécutif** sera favorable. La motion de l'**Assemblée de Corse** n'aura sans doute pas d'effets directs sur ce que feront les protagonistes de ce qui se passe au Proche-Orient, mais doit-on pour autant se taire et détourner les yeux de ce qui s'accomplit actuellement, à quelques centaines de kilomètres de la Corse ? A l'évidence, non, et c'est en cela le devoir des élus, des citoyens et des Corses, fils et filles de Méditerranée ; sachant qu'il est difficile de trouver les mots, dans un conflit tellement exacerbé que lorsqu'on l'évoque, les divisions s'expriment, au point que l'on se retrouve à se murer dans le silence ou exprimer des positions antagonistes.

Il y a, dans ce texte, des points communs et des différences de sensibilités même si -il tient à le préciser- la solidarité se porte naturellement sur le peuple opprimé. C'est pourquoi il existe cette volonté largement partagée de montrer que les élus de la Corse sont capables, ici, de s'entendre pour prendre des positions sur des sujets douloureux ; en l'espèce, qu'ils se rejoignent sur la base des textes proposés par la **Présidente et Core In Fronte**. Textes à caractère déclaratif, certes, mais lorsque les voix des élus, des associations, des peuples se lèvent, elles finissent toujours par se faire entendre.

Dans cet esprit, le **Conseil exécutif** a voulu apporter sa contribution, considérant qu'au-delà d'une rédaction de compromis, il existe plusieurs points cardinaux qui permettent de s'accorder :

- rappeler, d'abord, une évidence : le conflit israélo-palestinien est d'une complexité extrême, il génère des conflits douleurs immenses ; mais ce qui se déroule depuis le 7 octobre en a accentué le caractère tragique,

terriblement dangereux ; dès lors, on ne saurait détourner les yeux de cette région du monde méditerranéen ;

- demander, ensuite, à ce que les massacres s'arrêtent : il n'est pas justifiable que des civils, des femmes, des enfants, soient tués chaque jour en aussi grand nombre ;

- affirmer, enfin, une perspective, celle de la paix : elle passe par une solution politique, par le respect de deux Etats, par le droit à la sécurité des deux peuples et plus généralement, de toute une région qui finirait par être gagnée par ces logiques de destruction et entraîner les autres, même lorsque l'on pense que cela ne concerne guère la Corse.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de motion.

#### **Sont absents :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

#### **Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**POUR : 42**  
**CONTRE : 0**  
**ABST : 0**  
**NPPV : 0**

**Muzione n° 2025/E3/016 : « U Corsu, pilastru educativu e sucietale », pruposta da u Sgiò Savriu LUCIANI a u nome di u gruppu « Avanzemu »**

**Motion n° 2025/E3/016 déposée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : « U Corsu, pilier éducatif et sociétal »**

**M. Saveriu LUCIANI** défend la motion.

Le **Président SIMEONI** indique que l'avis du **Conseil exécutif** est d'autant plus favorable à un texte participant de l'actualité linguistique telle qu'elle a été développée au cours de cette session.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de motion aux voix.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia**

**LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.**

**POUR : 42  
CONTRE : 0  
ABST : 0  
NPPV : 0**

**Muzione n° 2025/E3/017 relativa a un ricunniscimmentu pienu e tutale di a lingua corsa in a vita publica è in u sistema educativu, pruposta da u Sgiò Petru Antone FILIPPI a u nome di u gruppu « Fà Populu Inseme »**

**Motion n° 2025/E3/017 déposée par M. Petru Antone FILIPPI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : « Pour une reconnaissance pleine et entière de la langue corse dans la vie publique et dans le système éducatif »**

**M. Petru Antone FILIPPI défend la motion.**

L'avis du **Conseil exécutif** s'avère favorable.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de motion aux voix.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

**Ont voté pour :**

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI,**

Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

**POUR : 42**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

**Muzione n° 2025/E3/013 in quanta metti in baddu un ritimu scularu novu in cori di l'Academia di Corsica, pruposta da a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica a u nome di l'Assemblea di i Ziteddi**

**Motion n° 2025/E3/013 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse au nom de l'Assemblea di i Zitelli : « Metta in baddu un ritimu sculari novu in cori di l'Academia di Corsica »**

**La Présidente MAUPERTUIS donne lecture du texte de la motion retenue majoritairement par l'Assemblea di i Ziteddi.**

Pour **Mme Véronique PIETRI**, c'est un péché que d'évoquer une belle motion à cette heure de la journée. Elle évoque un mois de préparation et de session passionnants, qu'elle a pu vivre des deux côtés, comme élue de l'**Assemblée de Corse** et en tant qu'en enseignante. Ce fut aussi un bon travail en commission, lorsqu'elle a pu contribuer à la fusion des deux textes, portés par la classe de Calinzana et par celle du 6<sup>ème</sup> du **lycée Fesch** d'Aiacciu, avec le concours de jeunes ayant su porter leurs rêves avec leurs arguments, se montrant déterminés, prêts à assumer demain leurs responsabilités de citoyen.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée**, déclare avoir surtout retenu la maturité dont ont fait preuve ces enfants, qui s'avèrent en capacité d'évaluer leurs aptitudes de travail selon les journées, et de proposer de consacrer les après-midis à des activités

sportives. Peut-être que les responsables de l'**Education Nationale** seront en tenir compte...

**La Présidente MAUPERTUIS** fait observer, pour ce qui concerne la rédaction du texte commun, que deux motions ont été fusionnées en commission et c'est la version suttanaccia qui a primé.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Education, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,** délivre l'avis favorable du **Conseil exécutif**. Elle tient, à son tour, à remercier les enfants pour leur travail, amenant des réflexions pertinentes sur l'organisation et les rythmes de leur scolarité. Elle en profite, d'ailleurs, pour ajouter que le **Conseil exécutif** poursuit les réflexions sur le calendrier scolaire, comme sur les moyens d'organiser la journée au profit de certaines activités. Dans cet esprit, il défendra auprès du **Rectorat** la nécessité de prendre en considération les besoins des jeunes, autant que ceux de leurs enseignants, au niveau des dates de rentrée. Enfin, elle note avec intérêt la sollicitation de l'**Université**, à travers cette motion, pour étudier les modalités d'un système scolaire mieux élaboré.

**La Présidente MAUPERTUIS** en conclut que les élèves seront contents -en dépit de l'heure- de voir leur texte repris par l'**Assemblée de Corse**. Personne d'autre ne demandant la parole, elle met ensuite la proposition de motion aux voix.

**Sont absents :**

**Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.**

**L'Assemblée de Corse a adopté.**

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

**POUR : 42**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**NPPV : 0**

**La Présidente MAUPERTUIS** en profite pour faire deux communications :  
- d'abord, elle rapporte la contribution du **CESEC** du 24 juin, déclaration en faveur d'une démocratisation de l'accès à la langue corse en milieu scolaire, qui atteste de sa mobilisation à ce sujet,  
- ensuite, elle donne lecture de la composition du **Bureau de la Commission ad hoc**, qui s'est réunie à cet effet : **M. Romain COLONNA** en assure la **Présidence**, tandis que **M. Jean-Martin MONDOLONI**, **Mme Vanina LE BOMIN** et **Mme Véronique PIETRI** en seront les **Vice-présidents**.

**La Présidente MAUPERTUIS** lève la séance à 22h08.

Fait à Aiacciu, le 26 juin 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR**

**JEUDI MATIN**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /**  
**RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 174 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025.**

**Rapport n<sup>o</sup> 174 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025.**

**Raportu n<sup>u</sup> 159 : Elezzione cumplementaria di un membru di a Commissione Permanente di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 159 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse.**

**Raportu n<sup>u</sup> 160 : Mudifica di a cumposizione di e commissione urganica e tematiche di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n<sup>o</sup> 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse.**

**Raportu n<sup>u</sup> 161 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.**

**Rapport n<sup>o</sup> 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

**JEUDI (APRÈS-MIDI)**

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n<sup>u</sup> 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 168 : Projet de création de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse.**

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i rigulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzione sò u corsu è u francese.**

**Rapport n° 172 : Rapport d'information :** Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'Etat, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français.

## RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**Raportu n° 173 : Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 173 :** Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 158 : Organizzazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma**

**Rapport n° 158 :** Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme.

**Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Organizzazione (REO) di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 166 :** Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse.

**Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

**Rapport n° 167 :** Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

**Raportu n° 152 : Raportu Sociale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023.**

**Rapport n° 152 :** Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023.

\*\*\*\*\*

## VENDEDI (MATIN)

### CUNTROLU - VALUTAZIONE / CONTRÔLE - ÉVALUATION

**Raportu n° 162 : Raportu d'usservazione definitive in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica per l'esercizii 2019 è di fila.**

**Rapport n° 162 :** Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse concernant les exercices 2019 et suivants.

### BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

**Raportu n° 163 : Approvu di u contu finanziariu unicu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024.**

**Rapport n° 163 :** Approbation du compte financier unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

**Raportu n° 164 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti (2A) per l'eserciziu 2024.**

**Rapport n° 164 :** Approbation du compte financier unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2024.

**Raportu n° 165 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte (2B) per l'eserciziu 2024.**

**Rapport n° 165 :** Approbation du compte financier unique du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte (2B) pour l'exercice 2024.

## VENDEDI (APRÈS-MIDI)

### AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 169 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2024.**

**Rapport n° 169 :** Rapport d'activité 2024 de la Collectivité de Corse.

### MOTIONS / MUZIONE

\*\*\*\*\*



ASSEMBLEA DI  
CORSICA



CULLETTIVÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

# Quistione Urale

# Questions Orales



**SEDUTA DI U 26 DI GHJUGNU DI U 2025**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

**QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 26 DI GHJUGNU DI U 2025**  
**QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 26 JUIN 2025**

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
N° 2025/E3/037	DI PETTU À I CULUNIALISTI, UN HÈ TEMPU CHÌ A CULLETTIVITA SI MOVE PÀ A LINGUA CORSA ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	1
N° 2025/E3/040	POTENTIELLE VENTE DE LA MÉRIDIONALE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA DSP ET L'EMPLOI EN CORSE ?	Romain COLONNA	Fà Populu Inseme	2
N° 2025/E3/033	PRIC 2024-2027 ET RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	3
N° 2025/E3/041	PROJET DE SOCIÉTÉ ET RÉVISION DU PADDUC	Josepha GIACOMETTI PIREDDA	Conseillère "non-inscrite"	4
N° 2025/E3/039	A TAMPA : CHÌ RIFLISSIONI È PRINVINZIONI PAR DUMANI ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	5
N° 2025/E3/036	COUVERTURE MOBILE SUR LES AXES ROUTIERS	Louis POZZO DI BORGO	Fà Populu Inseme	6
N° 2025/E3/034	RISQUE D'ACCROISSEMENT DU DIFFÉRENTIEL ENTRE LE COÛT DES INTRANTS AGRICOLES ET LE TARIF FRET « MATIÈRES PREMIÈRES »	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	7
N° 2025/E3/035	VERS UNE VRAIE RÉGULATION ET ORGANISATION DE LA PROMENADE EN MER EN CORSE ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	8

N° 2025/E3/038	<b>MORATOIRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA CORSE ?</b>	Fà Populu Inseme	Fà Populu Inseme	9
----------------	--	------------------	------------------	---



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

---

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA  
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

---

**SESSIONE DI U 26 E 27 DI GHJUGNU DI 2025  
SESSION DES 26 ET 27 JUIN 2025**



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/037**

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : DI PETTU À I CULUNIALISTI, ÒN HÈ TEMPÙ CHÌ A CULLETTIVITÀ  
SI MOVE PÀ A LINGUA CORSA ?**

*« Comment accepter que ces enfants soient contraints de poursuivre une scolarité bilingue, réduisant davantage leurs chances de réussite ? »*

Eccu un pezzu di ciò ch'eddu scrivi Claude Perrin, prisenenti di a FCPE di Corsica, in una lettara mandata à a Ministra di l'Educazioni francesa, l'11 di ghjugnu.

Un iscrittu chì metti in causa, di manera chjara, u bislinguisimu, a so leghjittimità, a so generalizazioni è u pianu 2030 di u Ritturatu chì faci di a lingua corsa un sapè fundamintali.

Un iscrittu chì hè una vera dichjarazioni di guerra. In u quadru di un antru sughjettu, aviati adupratu sti paroddi. Oghji, stu fattu vi devi fà riaghjiscia incù a listessa zerga è cambià d'andatura.

In una mandatura cuerenti, impignata in azzioni forti pà a nostra lingua, una tali lettara ùn saria stata pussibili. Ma oghji, stu tippu di dichjarazioni trova un tarrenu favurevuli : un tarrenu di tralascera, di silenziu, è una situazioni di fragilità pulitica.

Aveti vulsutu piglià a carica di a delegazioni lingua corsa. Ma dipoi, nunda !

In parechji uccasioni u nostru gruppu hè intarvinutu pà dumandà conti, pà prupona, pà rilancià. Ogni volta, c'aveti rispostu cù generalità, prumessi, o mezi misuri. È u risultatu si vedi.

À forza di lascià u spaziu viotu, si facini strada i discorsi di paura è di rigressu.

Ùn c'impunimi più, ùn ci femi più valè ! Ùn difendimi più cun forza i nostri dritti, è stu silenziu hè pigliatu pà dibbulezza. È cum'eddu dici stu dettu corsu : « *À chì si faci agneddu, a volpi u si magna.* »

Intantu, d'altri voci si facini senta. Avemi intesu dui cullettivi : « Femula Campà » è « Parlemu Corsu » chì ani sprimatu a listessa inchiitudini. C'ani trasmessu pruposti cuncreti è rialisti, una basa seria pà avvià un veru travagliu, cù a suciità è micca senza edda. Spartini u nostru puntu di vista : a lingua hà bisognu di risposti pulitichi forti.

Emi intesu parlà d'una istanza nova, d'una cummissioni chì saria finalmente missa in ballu. Ma sin'a oghji : nunda d'ufficiali, nunda d'attivatu.

Allora, Sgiò Pridenti :

- Davanti à a rigrissioni di a lingua, in a tupunimia, in l'abbandonu di a cartula, ... in l'assalti sempri più forti contr'à i nostri dritti linguistichi, chì penseti di fà ?
- Quandu mittareti in piazza una struttura didicata, aparta, chì darà a parodda à quiddi chì travagliani ?
- Quandu daretu à a Corsica un veru signali di vulintà pulitica pà a so lingua ?

Parchì quì, ùn si tratta più d'un dibattitu, si tratta d'urgenza !

Vi ringraziemi.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/037

REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

**Objet** : Di pettu à i culunialisti, ùn hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?

Vi ringraziu per a vostra quistione.

Seraghju cortu, chì emu da avè un dibattitu dedicatu dopu meziornu.

Pensu chì a situazione hè attempu grave, ma porta dinù risposte, è spergu ch'ella purterà risposte chjare à livellu ghjuridicu, custituziunale è di l'insignamentu di u corsu.

Possu scumparte parechje di e vostre rimarche è inquietudine ; ùn sò micca tutt'à fattu d'accordu, a vi pensate, nantu à a presentazione generale , ma ùn ci turnaraghju micca. Dipoi 2021 emu fattu di più chè ciò ch'aviamu fattu trà 2015 è 2021,

Ma di sicuru ch'ùn basta micca. U custatu, è quessa hè u più impurtante, puru cù i nostri sforzi è a nostra vulintà attuale, u quattru generale, ch'ellu sia à u livellu ghjuridicu o ind' u sistema educativu, o ind'a sucetà, u quattru generale ùn

garantisce micca a tramandera è l'usu di a lingua per istituisce a nostra lingua à a so piazza naturale ind'a sucetà corsa. Ghjunghjimu dinù à un stadu induve a nostra strategia, mi pare, porta unipochi di frutti, puru per sottulinea e mancanze di u sistema attuale.

Quandu unipochi si sò interrugati nantu à l'opportunità di fà un ricorsu contr'à a decisione di u prefettu, eiu aghju sustinutu davanti à a vostra assemblea chì ci vulia à fallu stu ricorsu, puru sapendu chì à a fine seria un ricusu da a parte di a ghjuridizione amministrativa.

Ciò ch'è accadutu ùn ci hà micca surprisu. Ma pensu ch'emu fattu a dimostrazione, forte, chì u quattru custizionale attuale ùn permette micca un veru statutu di a lingua, ch'ella sia in a vita di tutti i ghjorni, ch'ella sia per l'accessu à l'impiegu, o ch'ella sia in u sistema educativu.

È per raportu à a situazione attuale, ci hè attempu sta decisione di u Cunsigliu di Statu è a dichjarazione di un ripresentante sindacale. Eiu vogliu di chì, di sicuru, in st'affare cum'è in tutti, hè normale ch'ind'una demucrazia, si possinu sprime tutte l'opinione, puru opinione chì sò tutt'à fattu cuntrarie à ciò ch'è no pensemu. Ci vole chì u dibattitu democraticu permetti di decide sò ch'ellu vole u populu. È sò ch'ellu vole u populu oghje, in Corsica, l'hà detta di manera chjara, puru attraversu voti unanimi di l'Assemblea di Corsica, ghjè chì a lingua cora sia ufficiale, ch'ellu ci sia in tutti i duminii di a sucetà un usu cunsacratu di a lingua à paru incù u francese.

Ci hà da vulè urganizà quessa, ci vole à falla prestu, pensu chi ùn ci vole micca ch'ella sia solu l'affare di u Cunsigliu esecutivu, perchè pensu chì a lingua hè l'affare di tutti. L'emu dimostrata attraversu e nostre mubilizzazione, a nostra lotta è i nostri voti. Hè per quessa chì, cù a Presidente di l'Assemblea, v'avemu prupostu, a sapete, di spiazza ver di l'Assemblea di Corsica, l'ultima fasa, attempu di a furmalizzazione di a nostra visione di a revisione custituzionale, a nostra visione di u statutu di a lingua in a lege organica à vene, è a nostra visione di a piazza di a lingua in u sistema educativu perchè a sapete, avemu a furtuna d'avè un rettore oghje, chjamatu in a stampa « rettore di a lingua » è face assai, ma cum'è a l'aghju detta, è a sà, s'ellu si ne vada è ch'ellu ne vene un antru, ùn emu accatastatu nulla.

Què què hè un primu affare.

U secondu affare, l'aghju da dì à alta voce, ancu s'è ùn vogliu dà gattive idée à quelli chì ci stanu à sente, ma forse quelli chì ci stanu à sente è chì pudarianu avè 'sse idee ùn parlanu micca u corsu è ùn lu capiscenu micca, ùn lu volenu parlà ne imparà ! Ma l'aghju da dì quantunque : puru cun tutta a vulintà è i sforzi di u rettore, dumane, s'ellu ci hè un ricorsu ghjuridicu, per di chì u bilinguisimu è moltu più l'immersione, sò facultativi, vince ind'u quattru attuale. È a nostra visione serà rimessa in causa. Dunque ci vole una securizzazione ghjuridica di a piazza di a lingua corsa in l'insignamentu. Di tuttu què n'emu da parlà è emu da prupone a nostra visione, spergu scumpartuta.

Terzu è ultimu puntu : vulemu passà da una pulitica di a lingua à una pulitica linguistica, cum'è l'emu detta. Hè tempu è ora. Emu u raportu di prefigurazione di l'orientazione ch'è statu rimessu, emu u travagliu rimarchevule ch'è statu fattu da a Cummissione di a cultura, da Muriel è da tutti quelli chì si sò impignati, aghju scuntratatu st'ultime simane, parecchi attori di a lingua frà i quali i cullettivi Parlemu corsu è Femula campà.

Aspettanu tutti l'attori chì l'Assemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu fianu di a lingua una priurità assoluta in e simane à vene è vi prupuneraghju, cù a presidente, dopu meziornu, ch'è no ne fiamu una priurità assoluta è concreta.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/040**

**Question orale déposée par M. Romain COLONNA  
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : POTENTIELLE VENTE DE LA MÉRIDIONALE : QUELLES  
CONSÉQUENCES POUR LA DSP ET L'EMPLOI EN CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Nous avons appris par voie de presse, notamment dans *Le Marin* et *Corse-Matin*, que le groupe CMA CGM envisagerait de vendre la compagnie maritime *La Méridionale*, qu'il avait rachetée en 2023.

Cette annonce, si elle venait à se confirmer, intervient dans un contexte social déjà préoccupant, marqué par des tensions internes, une perte d'activité de la compagnie et une incertitude croissante pour les salariés.

Les organisations syndicales, notamment le STC des marins de *La Méridionale*, ont exprimé avec force leurs vives préoccupations face à l'orientation prise par la direction actuelle et aux conséquences potentielles d'une vente de la compagnie.

Au-delà des choix de gestion d'entreprise, cette situation soulève des enjeux fondamentaux de service public. *La Méridionale* est aujourd'hui délégataire de deux lignes relevant de la délégation de service public maritime entre la Corse et le Continent. Le retrait de son actionnaire principal, ou l'arrivée d'un repreneur sans projet territorial clairement défini, alimente de sérieuses interrogations. Cela pourrait affecter directement le principe de continuité territoriale, la stabilité de la DSP en cours (2023-2029), et bien sûr, les emplois insulaires, qui pourraient être fortement menacés.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer si la Collectivité de Corse a été officiellement informée de cette intention de vente et quelles

démarches ont été engagées pour anticiper ou encadrer une éventuelle cession de *La Méridionale* ?

Quelles seraient, selon vous, les conséquences possibles pour la délégation de service public, tant sur le plan juridique qu'opérationnel ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles garanties la Collectivité de Corse entend exiger de tout éventuel repreneur, tant en matière de maintien des lignes et des ports desservis, que de respect de l'emploi local et de préservation de ce service public stratégique pour la Corse ?

Je vous remercie

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/040

REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR  
ROMAIN COLONNA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet** : Potentielle vente de La Méridionale : quelles conséquences pour la DSP et l'emploi en Corse

Monsieur le Conseiller,

Merci pour cette question dont on attend évidemment la réponse avec beaucoup d'intérêt au sein du Conseil exécutif, face à cette situation.

D'abord, je tiens à m'associer à vos salutations concernant la délégation de la compagnie maritime La Méridionale, que nous sommes amenés à rencontrer dès aujourd'hui. Vous l'avez indiqué : certains médias se sont fait l'écho d'une potentielle — à ce stade — vente de La Méridionale par son actionnaire principal, à savoir le groupe CMA-CGM.

À ce jour, premier élément de réponse : nous n'avons reçu aucune confirmation officielle de cette information, ni été destinataires des intentions réelles et définitives du groupe concernant la compagnie maritime.

Il est important de considérer, à court terme, que dans le cadre actuel des délégations de service public (DSP) maritimes 2023-2029, le principe de continuité territoriale prévoit juridiquement ce type de

situation. Il n'y aura donc pas de rupture du service de continuité territoriale. C'est, à l'heure actuelle, de l'ordre du fantasme. Il ne faut pas anticiper ce qui pourrait se produire, et je vais vous en expliquer les raisons.

Vous l'avez rappelé, La Méridionale exploite en co-délégation la ligne Aiacciu-Marseille et, en opérateur unique, la ligne Purtivechju-Marseille. Il existe un cadre contractuel spécifique pour chacune de ces lignes, garantissant à la fois les intérêts de la continuité territoriale et ceux de la Collectivité de Corse tout au long des différentes phases de discussion, ainsi que la continuité de service.

Au regard du droit, le groupe CMA-CGM peut se retirer soit par un processus de cession, soit par un processus de liquidation.

Il convient également de prendre en compte la situation financière de l'entité La Méridionale, à la lumière des comptes d'exploitation prévisionnels réactualisés. À ce titre — sans entrer dans le détail — l'Office des Transports a développé une compétence d'évaluation et de contrôle dans les contrats, nous permettant d'avoir un regard précis sur la situation financière, ligne par ligne, des compagnies délégataires.

Concernant la DSP Aiacciu-Marseille, comme pour celle d'Aiacciu-Purtivechju, en cas de liquidation ou de redressement judiciaire d'un membre du groupement, il y a résiliation de plein droit de la convention pour le membre concerné par la procédure collective, après mise en demeure de se prononcer sur la poursuite de la convention adressée par la Collectivité au liquidateur ou à l'administrateur judiciaire.

Un mécanisme de retrait du membre concerné est ensuite actionné, avec un préavis de six mois avant toute interruption de service. Cela signifie que, même si une notification intervenait — ce qui n'est pas encore le cas — une période de transition de six mois serait prévue.

L'autre membre du groupement, sur la ligne Aiacciu-Marseille, continuerait d'assurer l'exploitation des services. Il existe donc une obligation pour l'autre délégataire de poursuivre l'exploitation afin d'éviter toute rupture du service public. Cette situation ferait l'objet d'un avenant à la convention. Il est également important de rappeler qu'aucune indemnité n'est versée aux membres du groupement concernés par une procédure collective.

En cas de cession, celle-ci ne peut intervenir qu'après un agrément exprès, écrit et préalable de la Collectivité de Corse. Le bénéficiaire de la cession est alors subrogé au délégataire dans ses droits et obligations contractuels. À défaut d'agrément par la Collectivité, la cession est considérée comme irrégulière et inopposable, pouvant entraîner une résiliation pour faute.

Ces éléments concernent les deux lignes, avec une spécificité pour la deuxième (Purtivechju-Marseille) : nous ne sommes pas dans un cadre d'obligation de reprise par l'autre délégataire. Il faudrait alors relancer une procédure, selon les règles encadrant une éventuelle cession ou un rachat de contrat par un nouvel opérateur.

Ce cadre contractuel en cours garantit donc une certaine prévisibilité. Nous ne sommes pas dans une situation de rupture, mais il existe une possibilité d'anticipation, selon les cas qui se présenteraient si une intention réelle venait à être confirmée — ce qui, je le répète, n'est pas le cas aujourd'hui.

D'une manière plus générale, au regard de la situation évoquée depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis quelques semaines, à la suite du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse, ainsi qu'aux réponses que j'ai déjà apportées ici au nom de l'Exécutif, aux questions orales et lors des dernières Assises des Transports tenues le 6 juin dernier, auxquelles les

groupes ont été conviés — la Collectivité de Corse, le Président du Conseil exécutif et bien sûr l'Office des Transports de la Corse entendent prendre l'initiative.

Il s'agit, dans un premier temps, de se rapprocher rapidement du groupe CMA-CGM pour connaître plus précisément ses intentions. Nous rencontrerons également immédiatement les représentants syndicaux — notamment le STC — des salariés de la compagnie, pour aborder la question de la préservation de l'emploi et anticiper les évolutions possibles.

La même démarche sera opérée auprès de la compagnie délégataire Corsica Linea, mais aussi, plus largement, auprès des acteurs économiques et des chambres consulaires, comme cela a été fait lors des Assises des Transports, afin de réaliser un diagnostic commun et d'esquisser des pistes de travail selon deux temporalités.

Première échelle de temps : le court terme. Il s'agit d'obtenir les garanties suffisantes pour assurer une transition sans rupture de la continuité territoriale, dans son périmètre et fonctionnement actuels. Il convient également de tout mettre en œuvre pour préserver les emplois en Corse, garantir la maîtrise des actifs, et s'assurer du devenir de l'outil naval — question essentielle — dans un cadre garantissant le plus haut degré de maîtrise par la Corse de son économie, de sa société, et de son service public de transport maritime.

Deuxième échelle de temps : le moyen et long terme. Les travaux doivent s'intensifier dès maintenant en collaboration avec les forces politiques, syndicales, économiques et sociales. Ces travaux doivent conduire, d'ici 2029, à une évolution substantielle du cadre actuel des DSP maritimes. Il s'agit de créer les conditions d'un futur système de continuité territoriale entre la Corse et le continent, en parallèle des réflexions menées sur la continuité territoriale à l'échelle européenne.

Ce futur système devra intégrer, entre autres pistes — mais je souligne leur importance — :

- le devenir de l'outil naval et son niveau de maîtrise par la Corse ;
- l'évolution possible de la gouvernance juridique et politique de la continuité territoriale elle-même, y compris via des modèles de compagnies territoriales de navigation ;
- un financement pérenne, notamment à travers l'indexation de la dotation de continuité sur la TVA ;
- et enfin, les impératifs liés à la transition énergétique et environnementale dans le domaine maritime, enjeux désormais cruciaux, y compris sur le plan économique.

Telles sont les intentions du Conseil exécutif. Nous faisons preuve d'une vigilance extrême face à cette situation, car entre la question de la dotation de continuité (et son indexation, dès la loi de finances 2026) et cette éventuelle évolution concernant La Méridionale, nous pourrions être confrontés à une situation de crise qu'il convient d'anticiper et d'accompagner, afin de garantir à la Corse le plus haut degré de maîtrise de ses intérêts fondamentaux dans ce domaine.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/041**

**Question orale déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**  
**Conseillère « non-inscrite »**

**OBJET : PROJET DE SOCIÉTÉ ET RÉVISION DU PADDUC**

Signore Presidente di u Cunsigliu esecutivu,  
Signore Presidente di l'AUE,

Publicazione annuale di l'INSEE nantu à l'evuluzione demografica, fatti d'attualità diversi venenu à cunfirmà l'elementi di una realtà che no cunniscimu tutti.

S'impuverisce a sucetà corsa, sottu à l'effetti di fattori multiplici frà i quali, un economia fundata pè maiurità nantu à predazione di ricchezze dà suddisfà l'unicu interessu particolare, una speculazione fundaria sfrinata. Senza parlà di e svie maffiose è u trafficu di droga.

In più di quessa, senza avè nisun mezu di cuntrollu, pieghemu sottu à u pesu di a culunizzazione di pupulamentu.

St'elementi danu materia à cumunicati di tutti i partiti naziunalisti, fra i quali quellu di a maiurità, chì chjamanu à l'azione.

Pò ci hè l'azione di a Cullettività di Corsica, u scartu hè di più in più maiò tra i discorsi è i fatti cuncretti.

Per esse chjari :

- Iè, u scartu hè maiò trà i mezi, e cumpetenze di a nostra istituzione è i bisogni veri di a Corsica è di i corsi
- Iè, duvimu ottene u trasferimentu di a fiscalità è u putere legislativu.
- Innò, a risposta ùn po esse solu a dinuncia di a mancanza di mezi è l'impossibilità d'agisce di mode efficace in u quadru attuale

- Innò, ùn sì pò purtà l'ambizione di un prughjettu naziunale limitendu si à l'amaru cunstatu di una situazione chì ci hè imposta.

L'azione istituzionale ùn basta, hè detta, mà ferma un arnesu maiò.

L'action de notre Collectivité doit pouvoir s'appuyer sur une politique qui, dans tous les domaines, pousse les curseurs au maximum et se décline en actions concrètes, en utilisant le moindre levier disponible, en faisant des choix clairs, et en assumant les rapports de force lorsqu'ils sont nécessaires. Il n'y a pas de place pour les tergiversations et la recherche systématique de consensus sans envergure.

Nous n'avons plus le temps.

Pour illustrer mon raisonnement quelques exemples :

- Sur la politique des déchets, vous affirmez votre opposition au projet de Monte mais, dans le même temps, il est entériné dans le Plan soumis au vote de l'Assemblée de Corse. Vous affirmez votre attachement à la maîtrise publique mais vous actez une privatisation de fait. Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur les effets de la colonisation de peuplement (que vous dénommez autrement) dénoncée à grands cris mais intégrée au détour d'un schéma d'aménagement sous le vocable « solde migratoire positif » comme un facteur de dynamisme et un atout de développement, ou tout du moins comme une fatalité à laquelle il faut se préparer. Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur la langue alors qu'une politique linguistique offensive tarde à se mettre en place on s'indigne, certes à juste titre, contre des décisions de justice prévisibles et les inepties d'un représentant d'un syndicat français servant un argumentaire anti-corse qui émerge peu à peu dans la société au fur et à mesure que la colonisation de peuplement avance. Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur le budget de la Collectivité, vous admettez que les 5000 arrivants annuels pèsent lourdement (notamment transferts de RSA de départements français vers la Collectivité de Corse). Les dotations d'état diminuent alors que les impôts augmentent.

A l'heure où vous évoquez la nécessité de négocier un nouveau pacte fiscal et budgétaire, va-t-on encore longtemps se contenter de l'affirmation que la Corse ne coûte pas cher à la France, sans jamais obtenir l'état des flux financiers réclamé à de multiples reprises ? Va-t-on le négocier comme le PTIC, dont les règles vous ont été imposées ? Va-t-on tarder à mettre en œuvre d'autres stratégies financières (Banque de développement, mobilisation de l'épargne, etc...)

Avenu qui torna acettà a limosina ? Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe ?

- Sur le Projet d'autonomie, vous annoncez que tous les possibles vont s'ouvrir, alors que les écritures constitutionnelles que vous avez entérinées ont déjà sacrifié l'essentiel (statut de résident premier élément vers une citoyenneté corse, co-

officialité, ...) : Parce que là aussi l'absence de rapport de force et le nécessaire consensus l'imposaient.

Si, comme vous le dites souvent, vous n'allez pas faire un projet pour les seuls nationalistes, j'ai tout de même la faiblesse de penser que les corses, y compris les non nationalistes, ont voté pour la mise en œuvre d'un projet d'émancipation nationale.

Monsieur le Président, vous ne pourrez répondre aujourd'hui à toutes ces problématiques qui relèvent de la mise en œuvre du projet global et du rôle de notre institution. Cette question n'est pas une attaque mais une alerte, une nouvelle fois.

En matière d'alerte, je rappelle que la procédure de révision du PADDUC a été engagée en novembre dernier avec beaucoup de retard.

Il s'agit, est-il besoin de le rappeler, d'un véritable projet de société même si nous le savons cela ne sera pas suffisant.

Le premier rapport d'étape définissant plus précisément les modalités, contours et périmètres de la révision, doit être présenté à notre Assemblée.

Quand le sera-t-il ?

Les terres agricoles changent de destination, la spéculation et l'artificialisation des sols s'accélèrent. Ogni ghjornu case è terre passanu in mane frustere.

Je sais l'ampleur de la tâche mais la situation nous commande d'aller vite.

Monsieur le Président de l'AUE, vous aviez affirmé vouloir un « PADDUC de combat », quitte à « être border line ».

Nous devons l'être dès maintenant et enraciner un modèle sans antinomie entre développement maîtrisé et préservation. Le temps de la révision ne peut être celui de l'inertie, en l'attente d'une hypothétique évolution favorable.

Des projets porteurs d'un autre modèle de révision n'attendent pas. Ils cherchent déjà à s'insinuer dans les brèches tirant profit des retards et se jouant des non-choix.

Quandu venerà l'ora d'aduttà a revisione di u PADDUC ùn si puderà accettà d'esse intrappulati è vutà perchè a scelta ùn l'averemu più è chì e cunsequenze di sta situazione si seranu imposte.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/041

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME JOSEPHA  
GIACOMETTI-PIREDDA – CONSEILLERE NON INSCRITE

**Objet : Projet de société et révision du PADDUC**

Merci Madame la Présidente, Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question. Elle m'offre l'opportunité de revenir sur les propos que j'ai tenus en novembre dernier, à l'occasion de la présentation du bilan du PADDUC et de l'ouverture de la procédure de révision. Alors oui, je vous le redis, comme je l'ai dit en novembre dernier : le nouveau PADDUC doit être celui d'un combat.

Dans ce combat, nous devons nous appuyer, je crois, plus que jamais, sur les fondamentaux de notre famille politique. Un combat pour la reconnaissance de notre peuple. Un peuple qui doit pouvoir continuer à travailler et produire librement sur cette terre, à décider de son avenir, à vivre dignement et à transmettre à ses enfants ce qu'il a reçu de sa terre.

La révision du PADDUC ne sera donc pas une simple formalité administrative, c'est une certitude, ni une mise à jour réglementaire. Ce sera immanquablement la traduction concrète d'un nouveau projet de société pour la Corse. Une Corse qui ne peut plus se contenter de subir

et de dépendre. Un projet qui ne sera pas calqué sur des modèles importés de l'extérieur, mais pleinement enraciné dans notre identité, sa défense et nos valeurs communes. Sur ces points, au moins, Madame la Conseillère, je pense que nous pouvons être d'accord.

Dix ans après l'adoption du PADDUC, en 2015, il faut bien constater que notre île a profondément changé. Parfois en bien — il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître — et parfois de manière inquiétante, ce qui génère une grande anxiété pour de nombreux Corses et, bien sûr, pour leurs élus. La Corse est aujourd'hui confrontée à des enjeux que le Conseil exécutif n'ignore pas.

Vous en avez cité quelques-uns, j'y reviens : la spéculation foncière et immobilière, l'érosion de la langue, les inégalités territoriales, le sentiment de dépossession et d'injustice dans de nombreux secteurs, ressenti par les Corses.

Mais au-delà de la recherche de consensus que vous jugez inefficace, voire sans envergure dans vos propos, pour ma part, je crois au contraire que le Conseil exécutif et les élus de l'Assemblée de Corse — en tout cas ceux de la majorité — ont affirmé leur choix politique en instaurant un rapport de force dans de nombreux domaines. Je vais en citer quelques-uns.

Par exemple, en matière d'aménagement du territoire :

- Le rétablissement de la cartographie des ESA, après deux annulations successives au tribunal administratif — un long combat juridique de dix ans.
- La reprise des eaux d'Orezza dans le cadre d'une société coopérative associant les maires, les salariés et la Collectivité de Corse, pour la protection d'un bien commun.
- La rédaction d'un cadre d'occupation du domaine forestier pour une meilleure gestion de ces espaces naturels.

En matière de transport :

- La maîtrise publique des infrastructures.
- L'instauration du bénéfice raisonnable dans les DSP.
- La non-inscription au budget de la Collectivité de Corse de l'indemnité de 50 millions d'euros due à Corsica Ferries au titre des mandatures précédentes.

Autant d'actions, et donc de combats, qui prouvent que nos décisions sont conformes à nos discours, à nos convictions et à nos choix politiques, qu'ils aient ou non fait l'objet de consensus.

Venons-en à la question démographique. Oui, notre croissance démographique repose exclusivement sur un apport migratoire extérieur. Mais sur ce sujet, vous avez sorti, non mes propos, mais les écrits de leur contexte. Dans le rapport relatif au schéma de développement urbain durable, nous avons parlé d'un solde migratoire positif, au sens mathématique du terme : +5 000 arrivées par an. Au sens politique, je rappelle que ce rapport précise — je cite le rapport du Président — :

*"Cette évolution démographique est près de trois fois supérieure à celle observée en France, Elle a eu pour conséquence de modifier profondément les équilibres sociaux et culturels, mais surtout fonciers et urbanistiques du territoire insulaire ».*

C'est un constat que, je crois, nous pouvons partager. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est un constat objectif, qu'il ne faut ni instrumentaliser, ni caricaturer comme certains peuvent le faire, allant jusqu'à dire qu'il faudrait fermer nos frontières, si tant est que nous en ayons les moyens ? Non. Mais cette réalité démographique, factuelle, transforme profondément la société et sous-tend beaucoup de choix que nous aurons à faire. Là-dessus, je vous rejoins.

Cette croissance démographique accélère la bétonisation des espaces, aggrave les tensions sur le foncier et le logement, et fait surtout le jeu des appétits opportunistes et spéculatifs. C'est donc un enjeu politique de premier ordre. Et à travers la révision du PADDUC, il sera bien sûr question d'autonomie. Pas seulement institutionnelle, mais dans nos réalités quotidiennes : autonomie énergétique — on en parle souvent — mais aussi alimentaire, hydraulique, ou encore numérique.

Cela suppose de porter une vision du développement dans laquelle l'intérêt général prime sur les intérêts privés ou partisans. Mais il faut être clair : sans évolution institutionnelle, sans autonomie législative, le PADDUC — aussi ambitieux soit-il, aussi *borderline* soit-il, aussi loin que nous poussions les curseurs — restera malheureusement insuffisant. Prisonnier d'un carcan juridique, au pouvoir certes important, mais encore trop limité au niveau normatif pour réguler un certain nombre de phénomènes.

C'est pourquoi je regrette sincèrement que vous n'ayez pas fait le choix de nous accompagner dans la réforme constitutionnelle. Car sans réforme constitutionnelle, point de statut de résident, et point de reconnaissance pleine de la langue, par exemple.

Lors de la session de juillet — je crois que c'est prévu les 24 et 25 juillet prochains, Madame la Présidente — nous proposerons à votre assemblée un débat d'orientation stratégique sur le périmètre, la méthode et le calendrier de la révision du PADDUC.

En juillet, nous aborderons donc les multiples sujets et combats à venir que vous évoquez dans votre question, à tiroirs, par ailleurs : la souveraineté, l'autonomie, les droits fondamentaux, la protection des biens communs, le dérèglement climatique, la lutte contre la criminalité organisée et les pratiques mafieuses. Autant de sujets sur lesquels nous prenons rendez-vous le mois prochain.

Et je peux vous assurer, Madame la Conseillère, que nous serons présents à ce rendez-vous, sans aucun détour.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/039**

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : A TAMPA : CHÌ RIFLISSIONI È PRINVINZIONI PAR DUMANI ?**

Sgiò presidenti di l'esecutivu,  
Sgiò consiglieri in carica di l'agricultura.

In u suttanacciu da almenu 100 anni, tutti i 7 anni, in principiu, ghjunghjini milioni d'invasori distruttori da a fini d'aprili à mità ghjugnu.

Manghjani, ruzzicchighjani quasgi tutta a vegetazioni chì pari ch'iddu ci sighi passatu u focu. Se porti è balcona sò aparti entrani in casa, s'infrugnani da par tuttu.

Ind'è no a chjamemu a tampa, in francesu « la chenille du bombyx ».

Da annu sti tampi hani cuminciatu à andà in altri rughjona di Corsica. Quist'annu hani fattu un veru scumpientu. Ancu s'idda dura pocu st'invasioni pò avè cunsiquenzi impurtanti pà u turisimu ma supratuttu pà l'agricultura chì hè ghjà in a malavia.

Ùn si pò, nè ùn si devi eliminà tutalmenti st'insetti parchì ci voli di rispittà l'equilibriu di a natura è a saluta di l'aghjenti è l'animali. Ma ci so sicuramente maneri di sminuisca i disgrasta.

Sgiò presidenti ci pudeti dì se vo aveti ghjà cuminciatu à studià i cunsiquenzi di st'invasioni à tutti i nivedda è si vo aveti missu in piazza aiuti pà tutti quiddi chì supportani sti disgrasta.

Da un'altra parti, chì pinseti di fà, in cuuperazioni incù l'ODARC, a camara d'agricultura, l'uffiziu di l'ambienti pà studià l'evoluzioni di u cumpurtamentu di sta tampa è tràvaddà à a prinvizioni è a regulazioni pà l'anni à vena ?

Vi ringraziu.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/039

REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

**Objet : A tampa : Chì riflissioni è prinvinzioni par dumani?**

Madame la Conseillère,

Comme vous le soulignez, la Corse fait face depuis deux mois à une infestation exceptionnelle de chenilles du papillon Bombyx disparate et ce, tant par l'ampleur des surfaces impactées que par le rapprochement des épisodes de pullulation par rapport aux cycles précédemment observés.

Ainsi, un épisode similaire s'était déjà produit en 2024, touchant plus de 4 000 ha sur 6 foyers répartis sur toute l'île ; ce qui, au regard de la durée habituelle de 2 ans des épidémies, laissait présager une nouvelle infestation en 2025.

Aujourd'hui, ce sont plus de 20 000 hectares qui sont impactés notamment sur 5 zones : les vallées du Prunelli et du Taravu, le Centre Corse, le Cap Corse, le Nord de Bastia et le secteur de Ventiseri.

Les experts du département de la santé des forêts estiment que les chenilles ont atteint ces derniers jours leur taille maximale. La phase de décroissance est donc amorcée et une re feuillaison des chênes est déjà observable dans la plupart des foyers ; seul celui de Ventiseri demeure en cours.

Les dégâts sont très importants sur les chênes mais des attaques sur résineux, châtaigniers et arbres fruitiers sont également observées.

Des études et suivis menés par l'OEC et ses partenaires ont montré que la lutte contre les chenilles par insecticide n'est pas souhaitable en milieu naturel, et pourrait même prolonger la durée des gradations en limitant les effets de la "surpopulation". A cet égard, les traitements aériens autorisés en Sardaigne en 2023 se sont avérés très peu efficaces sur les chenilles. De même, les protocoles de lutte biologique mis en place par l'OEC n'ont pas eu d'effets probants.

La régulation naturelle semble donc être la plus efficace car si les chenilles sont trop nombreuses, elles finissent par épuiser les ressources de nourriture. En parallèle, les populations de prédateurs (oiseaux et carabes dont le Calosome sycophante) contribuent également à faire baisser la quantité de chenilles.

Le facteur déclenchant des gradations n'est pas vraiment connu, mais résulte certainement de la concomitance de plusieurs paramètres favorables à l'espèce.

Des études récentes semblent démontrer que les sécheresses ont tendance à accroître la proportion de femelles dans la population, augmentant ainsi le risque d'épidémie. Les épisodes 2023 et 2024 de sécheresse en Corse pourraient être un facteur explicatif. De même, l'important foyer qu'a connu la Sardaigne il y a deux ans pourrait avoir contribué à l'arrivée de larves dispersées par le vent.

L'épisode de l'année dernière a permis de confirmer que si le passage des chenilles de Bombyx disparate affaiblit nécessairement les arbres touchés, elle ne provoque pas leur mort. Cependant, peu ou pas de fruits sont présents car les arbres produiront à la place un nouveau feuillage en début d'été.

D'un point de vue de l'impact de ces infestations sur l'activité agricole, les éleveurs porcins sont bien évidemment les plus concernés, compte tenu de l'affaiblissement des populations des chênaies voire de certaines châtaigneraies dans les régions où celles-ci ont été touchées mais des conséquences notables sont également à souligner pour les apiculteurs et les castanéiculteurs.

Les services de l'Etat interrogés lors du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 16 juin ont assuré porter une attention particulière sur l'identification des foyers touchant des surfaces utilisées notamment pour l'élevage, afin d'évaluer les potentielles pertes économiques pour les exploitants concernés. Une évaluation précise des surfaces impactées pourra être réalisée à partir de fin juin, période à partir de laquelle la situation devrait être stabilisée.

Ces phénomènes ne relevant pas de la calamité agricole, la DRAAF a assuré rechercher des solutions pour permettre une indemnisation des pertes subies par les agriculteurs impactés. Un travail d'estimation de ces pertes, réalisé par la Chambre d'Agriculture de Région Corse, est, à cet égard, en cours.

En parallèle, les productions sous SIQO (AOP charcuterie et AOP miel) se sont rapprochés de l'INAO afin d'obtenir des dérogations à leurs cahiers des charges face à cette situation exceptionnelle.

L'ODARC restera bien évidemment vigilant pour que ces annonces faites par l'Etat soient suivies d'effet et que tous les moyens soient mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact de cette infestation sur les exploitations agricoles corses.

A ringrazià vi.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/036**

**Question orale déposée par M. Louis POZZO DI BORGO  
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : Couverture mobile sur les axes routiers**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse déploie des efforts considérables pour garantir un accès équitable au numérique à l'ensemble du territoire. À travers le contrat « Corsica Fibra » et une politique volontariste d'aménagement numérique, même les territoires les plus isolés bénéficient désormais de la fibre optique, réduisant significativement la fracture numérique dans nos villages.

Pourtant, dans le même temps, les défaillances du réseau de téléphonie mobile persistent, notamment sur les grands axes routiers structurants comme les RT 20, RT 10 ou RT 40. Ces coupures de réseau sont fréquentes et prolongées,

Cette situation n'est pas nouvelle. Dès 2018, une question orale soulignait l'impact de ces défaillances sur l'activité économique, la sécurité et l'égalité d'accès aux services. En 2019, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion appelant à une couverture complète du territoire en téléphonie mobile, dénonçant une couverture « calamiteuse » dans de nombreux secteurs.

Malgré ces alertes, trop de zones blanches ou grises subsistent à proximité des agglomérations et aussi dans les zones rurales. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par un réseau saturé en haute saison.

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil exécutif de Corse a-t-il récemment actualisé le diagnostic de la couverture mobile sur les principaux axes routiers de l'île, et envisage-t-il d'engager une démarche structurée auprès des opérateurs et de l'État pour pallier ces défaillances ?

Et surtout, à l'instar de la stratégie mise en œuvre pour le déploiement de la fibre optique, la Collectivité de Corse pourrait-elle proposer un calendrier de rattrapage concerté, fondé non sur les seules logiques de rentabilité des opérateurs, mais sur les besoins prioritaires en matière de sécurité, d'accès aux services et d'aménagement du territoire ?

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/036

REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LOUIS  
POZZO DI BORGO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet : Couverture mobile sur les axes routiers**

Merci Monsieur le Conseiller,

Oui, il s'agit là aussi d'un rapport de force politique permanent, et les quelques éléments que je vais vous communiquer dans le cadre de la réponse à votre question — je vous remercie d'ailleurs de l'avoir posée — démontreront à la fois ce rapport de force, les acquis obtenus et les difficultés qui subsistent.

D'abord, rappelons que nous avons une attitude engagée et volontariste sur la question de la réduction de la fracture numérique. Au-delà de cette réduction, nous menons également une action forte sur la couverture numérique de la Corse. Nous essayons, avec le même engagement — y compris d'ailleurs en développant des procédures citoyennes, comme celle que nous avons mis en œuvre concernant la 5G — de maintenir cette exigence sur le volet de la téléphonie mobile.

Un mot, puisque la question l'invite, sur le déploiement du très haut débit : nous sommes aujourd'hui à 96 % de couverture du territoire, et nous allons donc tenir nos engagements en la matière.

Je rappelle une fois encore — car, par définition, on souligne surtout ce qui ne va pas ou ce qu'il reste à faire — qu'à ce jour, la Corse est l'île de Méditerranée qui présente le plus de contraintes, notamment en raison de son statut d'île-montagne, mais qui dispose aussi de la meilleure couverture numérique. Cela fait de notre territoire un leader, parmi ceux ayant une identité géographique et un niveau de peuplement similaire, tant en Europe qu'en Méditerranée.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la grande différence est que nous n'avons pas de compétences directes : nous sommes simplement un partenaire associé et consulté. Il convient néanmoins de rappeler que, depuis 2018, nous avons fait de l'amélioration de la couverture mobile un objectif prioritaire.

Depuis cette date, je co-préside avec le préfet de Corse le comité de pilotage du programme New Deal, qui associe l'État et les opérateurs, et qui vise à combler les zones blanches de téléphonie mobile.

Des résultats positifs sont à noter : sous l'impulsion de cette commission et dans le cadre de cette démarche nationale, 125 sites sont en cours de déploiement en Corse. 72 d'entre eux sont d'ores et déjà opérationnels, pour l'essentiel dans des zones de l'intérieur initialement non couvertes, ainsi que sur de nombreux axes routiers.

Un bilan complet vous sera communiqué d'ici la fin de l'année, puisque le programme New Deal touche à sa fin.

En termes statistiques, nous avons beaucoup progressé sur la 4G : la couverture est passée de 25 % du territoire en 2015 à 95 % en 2025. C'est une avancée notable. Toutefois, les 5 % restants concernent souvent des axes routiers, y compris très fréquentés.

À ce sujet, je rappelle avoir interrogé, le 25 octobre 2019, l'ARCEP, afin de faire évoluer la réglementation. En effet, les portions d'axes routiers considérées comme prioritaires sont définies par des flux annuels qui ne permettent pas d'inclure nos routes territoriales, en raison de la forte saisonnalité que nous connaissons.

Je signale, au passage, que cette interrogation a été relayée par Jean-Félix Acquaviva, alors député à l'Assemblée nationale, qui avait posé une question écrite pour souligner cette difficulté et interroger le gouvernement sur ses intentions en la matière.

Quand je vous disais qu'il s'agissait d'un rapport de force politique, j'écoutais toujours avec intérêt les interventions de Josepha Giacometti-Piredda, qui, pour avoir été Conseillère exécutive, connaît bien les difficultés que pose ce rapport de force permanent.

Sur cette question, pourtant simple et qui appelle normalement une réponse tout aussi simple, la question de Jean-Félix Acquaviva a été posée et publiée au *Journal officiel* le 24 septembre 2019, signalée ensuite comme importante au gouvernement le 9 décembre 2019. La réponse écrite a finalement été publiée au *Journal officiel* le 12 octobre 2021.

Vous voyez combien les délais peuvent être longs. J'espère donc que cette réalité, concernant les relations entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, vous conduira à faire preuve d'un peu plus d'indulgence à l'égard des critiques formulées contre les relations entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, qui, me semble-t-il, se caractérisent par des délais de réponse bien plus courts.

Pour revenir à la 4G, la réponse avait été négative : l'ARCEP n'a pas accepté de modifier les critères établis. En revanche, pour la 5G, après que nous ayons validé le principe à la suite d'une consultation citoyenne, toutes les routes territoriales de Corse sont désormais concernées par une obligation de couverture.

Dernier point : les zones noires R10, R20, R40, ont été identifiées grâce à un état des lieux mis en place par nos soins. Je le rappelle : nous n'avons pas accepté de nous référer uniquement aux données fournies par les opérateurs, souvent trop optimistes.

Nous avons mis en place — et je salue ici le travail de la direction du numérique — une application mobile, *Mi Senti*, qui a permis de croiser les données des maires et des usagers, et d'alimenter une cartographie consolidée, dont les relevés sont opposables aux opérateurs.

Nous continuerons à pousser pour passer de 95 % à 100 %. Et vite.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/034**

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : RISQUE D'ACCROISSEMENT DU DIFFÉRENTIEL ENTRE LE COÛT  
DES INTRANTS AGRICOLES ET LE TARIF FRET « MATIÈRES PREMIÈRES »**

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous à propos de l'extension du tarif fret « matières premières » à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent, prévoit un tarif fret « matière premières ». Ce tarif fret s'adresse aux matières premières à destination de la Corse et destinées à être transformées en Corse. Et il se trouve que l'aliment pour bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel.

Pour faire simple, les intrants, nécessaires aux productions et exploitations insulaires, sont à 45 euros le mètre linéaire, lorsque les matières premières destinées à être transformées en Corse, comme le lait ou la viande, sont importées à 20 euros le mètre linéaire au bénéfice du tarif préférentiel DSP.

Il y a quelques semaines, la Chambre d'agriculture et l'ODARC se sont publiquement inquiétés du risque d'augmentation du prix du fret, via deux variables qui font fluctuer les tarifs : le prix du carburant et la taxe carbone, destinée à encourager le verdissement des flottes maritimes. La perspective de l'augmentation du différentiel ne peut qu'aggraver la situation existante.

Une réflexion qui nous inquiète tous, et qui me conduit à vous interroger à nouveau sur ma proposition d'il y a sept ans.

À l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse et face aux risques que constitue la hausse du tarif fret pour le monde agricole, ne croyez-vous pas que l'extension du tarif fret « matières premières » à

l'import de foin et d'aliment pour le bétail, ne serait pas une solution juridiquement viable et politiquement envisageable ?

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/034

REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU

**Objet** : Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif fret « matières premières »

Merci, Madame la Conseillère, pour cette question.

J'associe à ma réponse le président de l'ODARC, Dominique Livrelli, ainsi que les Chambres d'agriculture, avec lesquelles nous avons largement échangé, notamment dans le cadre des Assises des transports de la Corse. Ce à quoi vous faisiez référence — c'est-à-dire la réaction de la Chambre et de l'ODARC — convergeait avec les propositions formulées lors des Assises des transports, en lien avec les mises en cause exprimées ici précédemment, lors d'une question orale antérieure, au sujet de décisions extérieures à la Corse, concernant des taxes et des normes impactant le système de continuité.

Je rappelle que l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse étaient invités à ces Assises, et que nous espérons qu'ils y prendront part. Seul Jean-Michel Savelli était présent en début de réunion. Nous espérons qu'ils se joindront à la déclaration politique solennelle qui a recueilli l'unanimité de tous les acteurs économiques et sociaux présents lors de ces Assises, y

compris les Chambres consulaires, sur la question de la continuité territoriale et de l'impact négatif de certaines taxes excessives sur celle-ci.

Je me permets un petit rappel, qui me semble important, compte tenu des risques majeurs pesant sur la continuité territoriale, que nous avons longuement évoquée. J'espère que chacun en a désormais pleinement conscience.

Concernant les tarifs fret, vous l'avez évoqué, et il est important de préciser certaines choses. Tout d'abord, le tarif de base hors taxes n'est pas de 45 €, mais de 40 € HT.

Nous sommes arrivés aux responsabilités en décembre 2015. À l'époque, le tarif général des marchandises a fait l'objet d'une révision. Je rappelle qu'en 2015, nous faisons face à la crise de la SNCM, qu'il a fallu assainir la délégation de service public, et que, malgré une diminution des dotations maritimes (80 millions d'euros en 2016, contre 104 à 110 millions auparavant). Nous avons tout de même réussi à stabiliser la situation tout en baissant les tarifs. Le tarif général est ainsi passé de 46 € HT à 35 €, puis, pour des raisons de recettes, à 40 €. Cela représente une baisse de 13,4 %, à laquelle s'ajoute la création de différenciations tarifaires pour l'export et les matières premières transformables.

J'entrerai ensuite dans les détails juridiques que vous avez évoqués. Concrètement, cela signifie que pour les entreprises exportatrices, le tarif est passé de 46 € HT à 20 €, de même que pour les matières premières transformables. J'ajoute aussi une baisse à 15 € HT pour les productions fermières issues de matières premières locales, soit jusqu'à 67 % de réduction. Cette mesure a permis, fort heureusement, dans les rapports de force permanents que le Président évoque souvent — comme pour le New Deal —, d'aboutir à un acquis concret, décidé en 2016–2017, reconduit dans les DSP 2019, puis 2023–2029, et désormais sécurisé par la validation de l'État et de l'Union européenne. Ces différenciations tarifaires ont fait l'objet de vives luttes.

J'y reviendrai en abordant les intrants comme le foin, et je répondrai aussi à vos questions sur le lait et les carcasses. Mais cet acquis a permis aux filières viticoles IGP et AOP d'enregistrer des taux de croissance à l'export à deux chiffres depuis 2017, tout comme les clémentines (+15 % en moyenne), la production fromagère, ou encore les bières — Pietra, par exemple. Les volumes et les chiffres d'affaires ont considérablement augmenté grâce à cette atténuation des contraintes de l'insularité, qui a permis des tarifs différenciés à l'export tant pour les matières premières transformables que pour les produits finis ou fermiers, certaines exploitations agricoles insulaires exportant elles aussi.

Cependant, je précise que nous sommes contraints par le droit européen, dans le cadre du droit constant.

Sur la question du lait et des carcasses, votre question portait d'abord sur les intrants, notamment le foin, en collaboration avec Dominique Livrelli. Pour l'État et l'Union européenne, le foin n'est pas considéré comme une matière première transformable, contrairement au lait, qui entre dans un processus de fabrication. À titre d'exemple, les emballages primaires ont été admis au tarif de 20 €, car ils participent au processus de production. Ce combat juridique montre que, à droit constant, nous ne pouvons pas intégrer le foin ni les intrants consommés par les animaux dans la grille tarifaire.

Deuxième élément — déjà précisé par l'ODARC, mais que je rappelle ici : la règle des minimis. Le fourrage et le foin, utilisés par des agriculteurs bénéficiant déjà des aides PAC (premier pilier), dépassent le plafond autorisé par les règles européennes. Cela crée un blocage juridique qui, à ce stade, ne peut être contourné, sauf dans le cadre d'une évolution institutionnelle et constitutionnelle.

Je fais ici un clin d'œil : si la Corse obtient un statut d'autonomie inscrit dans la Constitution française — comme c'est le cas des Açores au Portugal —, cela entraînerait des répercussions au niveau européen, notamment sur les aides d'État. Il existe des précédents juridiques, sur les crédits d'impôt ou les aides aux entreprises, qui ont contraint l'Union européenne à reconnaître un statut spécifique. Cela pourrait donc aussi concerner l'adaptation des règles des minimis pour les agriculteurs corses. C'est une réalité juridique objective.

Sur la question du lait et des carcasses, nous faisons face au principe de libre circulation des marchandises. Il s'agit d'éviter toute distorsion de concurrence. Ce n'est donc pas le même fondement juridique que précédemment.

Cependant, nous travaillons, avec l'ODARC, à renforcer les dispositifs pour inciter tous les fromagers et affineurs à utiliser et privilégier le lait produit localement, par les bergers insulaires. C'est un premier axe. Le second consiste à réfléchir, autant que faire se peut à droit constant, à des solutions pratiques.

Évidemment, dans l'hypothèse d'une évolution constitutionnelle, avec la reconnaissance de la clause d'insularité dans les traités et dans la Constitution, cela pourrait ouvrir de nouvelles perspectives. Je le dis avec bienveillance : à un moment donné, les faits sont les faits, du point de vue des traités européens comme de la Constitution française. Mais nous cherchons malgré tout des leviers d'action, notamment en matière de gestion environnementale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de transport des produits, afin d'identifier des voies de contournement. Il reste cependant difficile, dans le cadre actuel, d'introduire des différenciations tarifaires supplémentaires.

C'est une réponse pratique : nous n'attendons pas l'évolution institutionnelle pour agir. Cela rejoint aussi la question de Josepha.

Mais nous devons, collectivement, accepter l'idée qu'il faudra franchir certains Rubicons pour libérer les énergies nécessaires à ces combats.

Sur la question plus générale du carburant et des normes, je n'y reviendrai pas en détail, mais elles ont un impact réel. Elles peuvent entraîner un surcoût de 8 € par mètre linéaire sur les tarifs à l'export. C'est donc une question urgente.

Je renvoie à la déclaration politique solennelle et au mémorandum que nous porterons. Cela touche à la continuité française, qu'il faut impérativement sécuriser.

Enfin, l'ODARC poursuivra et renforcera ses initiatives en faveur de l'autonomie fourragère, par un soutien direct aux agriculteurs.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/035**

**Question orale déposée par Mme Serena BATTISTINI  
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : VERS UNE VRAIE RÉGULARISATION ET ORGANISATION DE LA  
PROMENADE EN MER EN CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,  
Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement,

De nombreux incendies de navires à passagers ont eu lieu, ces derniers mois, dans les ports de San Fiorenzu, Aiacciu ou Calvi.

Nous saluons, ici, Mylène Beretti et la famille Cancellieri, ainsi que les autres bateliers, qui ont eu à subir les affres des flammes, mettant en péril économique leur société et l'avenir des salariés qui y travaillent.

En février 2025, dans cet hémicycle, Core In Fronte indiquait que l'activité de la promenade en mer était un secteur en tension.

Les mises à feu récentes ou les assassinats de ces dernières années, sont là pour, malheureusement, le rappeler.

Ce secteur nautique permet, sur la période estivale, de générer des revenus et des profits qui font vivre de nombreuses familles corses.

Sur cette situation, certaines crapules et mafieux, par appât du gain, cherchent à s'y engouffrer par la force et veulent mettre la Corse en coupe réglée, avec une société soumise où règne la loi du plus fort, l'argent roi, la cupidité et l'exclusivité des bénéficiaires.

Ces individus prospèrent, aussi, sur le flou qui entoure l'activité des promenades en mer en termes de régulation et d'organisation, notamment sur certains sites emblématiques comme l'Agriate, avec les plages du Lotu et de Saleccia, ou la région de Scandola et des calanques de Piana.

À l'Agriate, la ligne entre le port de San Fiorenzu et le ponton du Lotu relève, même, plus, à horaires réguliers du matin au soir, d'un transport classique de passagers que de la seule promenade en mer.

Pourtant, dans plusieurs de ces sites remarquables, Parc Naturel Marin Cap Corse-Agriate, Réserve Naturelle des Bouches de Bunifaziu, Réserve Naturelle de Scandola, la Collectivité de Corse pourrait, et devrait, avoir des moyens d'intervention en collaboration avec les municipalités concernées et les différents partenaires institutionnels.

Ailleurs, certains acteurs ont cherché à prendre les devants face à une situation similaire. Par exemple, en France, entre Marseille et La Ciotat, le transport de passagers nécessite une autorisation au préalable du Parc National des Calanques depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Notre question sera la suivante : Là où elle en a les moyens, la Collectivité de Corse envisage-t-elle une véritable régulation et organisation du secteur de la promenade en mer vers certains sites sensibles de nos côtes ?

À ringrazià vi.

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/035

REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SERENA  
BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

**Objet : Vers une vraie régularisation et organisation de la promenade en mer en Corse ?**

Madama a Presidente,  
Cara Cunsigliera,  
Vi ringraziu pè a vostra dumanda.

À ringraziavvi cara Presidente,

Cara cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda. Più chè mai hè d'attualità, torna sta simana emu avutu unipochi di disgusti in SanFiurenzù

Vous rappelez, dans votre question orale, les destructions criminelles qui frappent des Corses et leur outil de travail, dans le secteur des promenades en mer, mais aussi dans bien d'autres branches d'activités.

Vous l'avez fait en février 2025. Nous l'avons dit aussi, et à plusieurs reprises, y compris lors des années antérieures.

Nous exprimons à nouveau à toutes ces personnes, à leurs familles, à leurs salariés, notre soutien et notre solidarité.

Le Conseil exécutif de Corse est totalement engagé – vous le savez – dans la lutte pour une société corse libre, apaisée et démocratique, et contre les pratiques mafieuses, dans les domaines politique, administratif, économique, culturel, éducatif et sociétal.

S'agissant de la justice et de la police, il appartient à l'État d'exercer, sans faiblesse, avec continuité et cohérence – dans le respect des libertés fondamentales – ses compétences régaliennes, y compris, éventuellement, pour assainir certains secteurs d'activités.

Vous m'interrogez sur notre action concernant la régulation du secteur des promenades en mer.

L'organisation de ce secteur, et plus largement des activités déployées sur notre littoral, est une problématique qui répond plusieurs enjeux : environnementaux, socio-économiques et sociétaux.

La Collectivité de Corse et l'OEC sont pleinement engagés pour accompagner le changement de trajectoire nécessaire pour de renforcer et garantir une gestion durable des usages sur les sites sensibles de nos côtes.

Rappelons d'abord l'action au droit de nos aires marines protégées menée en concertation avec les élus locaux et les socioprofessionnels de la batellerie, nous avons à construire des dynamiques respectueuses des principes de développement durable.

Je rappelle que le plan de gestion de la Réserve naturelle « I Bucchi di Bunifaziu » (RNBB), adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2024, comporte des orientations importantes en matière de régulation des activités et de limitation de la fréquentation anthropique.

L'objectif acté et partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques fixe :

- un quota de 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur les îles Lavezzi ;
- une diminution progressive de la fréquentation annuelle : 200 000 visiteurs d'ici 2026, puis 150 000 visiteurs entre 2026 et 2030. Mais nous n'allons pas attendre 2026 ou 2030, je vous rassure.

Sur la partie terrestre de l'île Lavezzi – et je veux saluer le travail concret mené par les équipes – les actions de gestion qui sont traduites par des travaux de cicatrization des sentiers, nous sommes passés de 27 km avant réalisation de l'opération à 3 km de sentier.

Nous pouvons noter :

- une baisse de fréquentation de 20 % par rapport à 2023 ;
- une baisse de 40 % par rapport à 2021.

Nous avons donc réduit la fréquentation de moitié. Nous sommes aujourd'hui sur une logique de 176 000 visiteurs, alors que les projections pour 2021 tablaient sur 289 000 visiteurs. Nous sommes d'ores et déjà quasiment dans les clous fixés pour 2030.

Pour concourir à l'atteinte de ces résultats, les différentes sociétés de promenades en mer et les loueurs de bateaux ont participé, dans une réelle logique partenariale, à la dynamique sur la partie maritime :

- mise en place d'une interdiction d'accès autour des îles de Ratinu, Sperduti et Porraccia ;
- diminution de la surface d'ancrage autour de l'île au Lavezzu (de 14,9 ha en 2022 à 4,7 ha en 2024) ;
- des conventions sont passées avec l'OEC visant structurer, encadrer et réguler l'accès au ponton et aux bouées, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Au-delà des recettes générées par ces conventions (40 770 €), qui participent à l'entretien des ouvrages publics, cette démarche collective d'organisation et de régulation des flux a permis d'enregistrer, en 2024, une baisse de 10 % de la fréquentation nautique tout autour de l'île.

Cette réussite, dans l'extrême sud de notre île, témoigne de notre capacité à mobiliser l'intelligence collective afin d'atteindre des résultats concrets, malgré une forte attractivité ou de nombreux défis posés, tant en mer que sur terre. La communauté scientifique a d'ailleurs salué ce modèle de gestion de la RNBB et a invité les gestionnaires à en dupliquer le mécanisme. C'est précisément ce que nous avons fait et que nous mettons en place à Scandola.

Dans cette perspective, l'Office de l'Environnement de la Corse intervient, au sein de la Réserve naturelle de Scandola, en appui technique du gestionnaire, le Parc naturel régional de Corse.

L'OEC et le PNRC finalisent un dispositif prévoyant l'attribution de licences professionnelles nominatives au personnel des sociétés qui, en 2024, se sont acquittées du paiement de la taxe Barnier. Vous l'aurez compris : il s'agit d'éviter les effets d'aubaine.

Dès juillet 2025, l'OEC attribuera des permis aux sociétés recensées sur le périmètre du futur espace protégé de 70 000 hectares, au droit du site de l'UNESCO.

Cette organisation qualitative et quantitative des activités de promenade en mer permettra à la fois de promouvoir les entreprises insulaires vertueuses et de limiter les impacts sur l'environnement. Elle sera complétée par l'attribution d'un label de qualité proposé par l'Office et conditionné à une formation qui garantit une parfaite connaissance des enjeux environnementaux à destination des sociétés qui ont vocation à intervenir dans les sites naturels.

De la même manière, dans l'Agriate, la plage du Lotu, classée « en vocation naturelle fréquentée » au titre du PADDUC, fait l'objet de mesures de régulation conciliant les enjeux environnementaux et économiques, portées par le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

A cet effet, une motion déposée par nos collègues Juliette Ponzevera et Anne-Laure Santucci, votée à l'unanimité le 29 juillet 2022, est venue conforter le travail engagé par le Président du Conseil exécutif et le Parc marin pour réguler les rotations des navires à utilisation commerciale (NUC).

Je rappelle toutefois que certains élus communautaires ou municipaux d'opposition – à rebours de la position prise par leur famille politique à l'Assemblée de Corse – ont refusé de soutenir cette motion.

Malgré cette fausse note, en suite des travaux menés depuis trois ans, le parc marin, en proposant une gestion du ponton, pourra effectivement coordonner l'embarquement des passagers par les sociétés conventionnées.

Je tiens à souligner également que, dans les travaux menés à Scandola, les maires du Gircondi nous accompagnent pleinement et régulent eux-mêmes la présence des bateliers dans leurs ports.

Pour conclure : s'il est toujours utile de s'inspirer des autres, il convient aussi de reconnaître et de saluer le travail accompli ici, chez soi.

D'autant que nos institutions disposent de moyens réglementaires et financiers limités.

Dans le Parc national des Calanques, le directeur a toute latitude pour prendre des arrêtés réglementaires.

Au contraire, dans une réserve naturelle, bien que la loi ait transféré depuis 2002 des compétences élargies au Président du Conseil exécutif de Corse, ses actes, par exemple les arrêtés instaurant des quotas, relèvent toujours du Préfet.

En attendant, Madame la Conseillère, soyez certaine que nous continuerons à œuvrer, avec les moyens à notre disposition, pour accompagner, encadrer et réguler le secteur des promenades en mer, au même titre que l'ensemble de notre économie bleue, sur la voie de la transition écologique et d'un développement économique et social vertueux, rejetant toute forme de dérive ou de pression de nature mafieuse.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/038**

**Question orale déposée par le groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : MORATOIRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : QUELLES  
CONSÉQUENCES POUR LA CORSE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse réaffirme avec constance sa volonté d'accélérer la transition énergétique de notre île. L'Assemblée de Corse a posé des jalons clairs : une révision ambitieuse de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), validée par la délibération n° 23/037 AC du 30 mars 2023 ; un engagement financier fort, à travers le protocole État-Collectivité de Corse du 28 avril 2023 (délibération n° 23/059 AC), mobilisant près de 200 millions d'euros sur 15 ans ; et la reconnaissance de l'intérêt public majeur pour les projets d'énergies renouvelables, tant que les objectifs de notre PPE ne sont pas atteints (délibération n° 24/057 AC du 26 avril 2024).

Dans le même esprit, nous menons une concertation approfondie pour l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération, intégrée au schéma territorial des ENR et au Schéma Régional Climat-Air-Énergie. Cette démarche vise à développer les projets là où ils sont techniquement viables, socialement acceptables et cohérents avec notre modèle territorial.

Or, le 19 juin dernier, l'Assemblée nationale à Paris a adopté un amendement instaurant un moratoire sur toute nouvelle installation éolienne et photovoltaïque, au motif de lancer une prétendue « étude objective et indépendante visant à déterminer le mix énergétique optimal pour la France ».

Pourtant cette étude existe déjà. Le gestionnaire public du réseau, RTE (Réseau de Transport d'Electricité français), a conduit entre 2019 et 2022 un travail d'une ampleur inédite, à travers l'étude *Futurs énergétiques 2050* : deux ans d'analyses, quarante réunions de concertation, plus de 4 000 contributions citoyennes, et des modélisations du système électrique européen heure par heure sur 30 ans, intégrant des centaines de chroniques météo issues du GIEC. Les scénarii ont donc été rigoureusement étudiés.

Rien ne justifie, ni sur le fond ni sur la forme, un moratoire remettant en cause cette expertise publique, exhaustive et transparente.

Le solaire constitue aujourd'hui une source d'énergie décarbonée, compétitive et rapidement mobilisable. Contrairement à certains discours fallacieux, les coûts liés aux installations solaires incluent déjà les investissements nécessaires pour l'adaptation des réseaux.

Tous les experts internationaux s'accordent : la neutralité carbone impose un mix énergétique diversifié, combinant énergies renouvelables, nucléaire et sobriété. Tous les scénarios validés par RTE convergent sur ce point. Le rôle central du solaire et de l'éolien y est clairement établi.

Enfin, les Français eux-mêmes soutiennent massivement cette orientation : selon un sondage Odoxa de mai 2024, 87 % des citoyens soutiennent l'énergie solaire.

Face à ces constats, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, quelles seraient les conséquences concrètes pour la Corse si ce moratoire venait à s'appliquer en l'état, notamment pour nos projets en cours, nos entreprises, l'emploi, les finances publiques et notre trajectoire énergétique ?

Le Conseil exécutif entend-il faire valoir devant l'État que la Corse a d'ores et déjà engagé un processus rigoureux de planification territoriale, validé par l'Assemblée de Corse, et qu'il n'est pas acceptable que des décisions unilatérales prises à Paris viennent le remettre en cause ?

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/038

REPONSE DE MONSIEUR JULIEN A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME NADINE  
NIVAGGIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet : Moratoire sur les énergies renouvelables : quelles conséquences pour la Corse ?**

Tout d'abord, je rappelle à toute fin utile que l'amendement, mais vous l'avez dit, que je qualifierais de particulièrement dangereux pour la Corse, a été rejeté à une très large majorité, hier, par l'Assemblée nationale.

Vous l'avez rappelé également, cet amendement instaurait un moratoire sur les autorisations, les raccordements au réseau et la mise en œuvre de nouveaux projets ENR, d'énergie renouvelable, notamment sur l'éolien et le photovoltaïque, allant jusqu'au renouvellement et à l'extension des projets existants.

Donc, nous prenons bien sûr acte du vote de l'Assemblée nationale et nous en profitons aussi pour rappeler que si cette loi, et donc cet amendement, et ce moratoire avaient été entérinés, cette mesure législative aurait mis à mal les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de performances énergétiques, que nous nous sommes fixés collectivement, sur proposition du Conseil exécutif, par un vote de l'Assemblée de Corse dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été adoptée en mars 2023, j'y reviendrai.

Parmi ces objectifs, on retrouve l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et notamment un objectif à court terme en 2028 qui est de doubler notre taux d'autonomie énergétique pour le porter à 70%. Mais pour cela, on a besoin bien sûr des ENR et notamment du photovoltaïque, où on prévoit une augmentation de puissance de 270 mégawatts en 2028. Et bien sûr, des objectifs aussi grâce aux ENR, de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique.

Les arguments qui étaient portés par les défenseurs de cet amendement, de ce moratoire, notamment la droite républicaine et le Rassemblement national, étaient un risque de blackout qui ne tient pas du tout la route en Corse, en raison, vous l'avez dit, des études approfondies qui ont déjà été menées dans le cadre de la PPE, par EDF, par la DREAL, par l'AUE ; mais aussi ces défenseurs du moratoire portaient un message qui est d'opposer finalement le nucléaire, aux énergies renouvelables. Cette opposition est totalement chimérique en Corse puisque à ce jour, on n'a pas de production nucléaire, même si notre collègue Pierre Ghionga est un fervent défenseur des petits réacteurs nucléaires qui aujourd'hui ne sont pas encore à maturité, on verra dans quelques années, on aura peut-être l'occasion d'en reparler. Au-delà de nos ambitions énergétiques, ce moratoire menace, bien entendu, les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'énergie.

C'est en Corse un secteur important et vous avez pu lire dans la presse d'aujourd'hui les réactions des professionnels du secteur qui ont réagi vivement à cette proposition de moratoire. Je rappelle aussi que cela a un impact sur les finances publiques puisque le prix de l'énergie produite avec les énergies renouvelables est bien inférieur à celui produit par les énergies fossiles et notamment par la combustion du fioul dans les centrales. Donc, ce qu'on va faire au niveau du Conseil exécutif c'est que, bien sûr, on va demander aux sénateurs qui vont être prochainement saisis de ce texte de confirmer l'abandon de cette proposition de moratoire et en premier lieu, bien sûr, les sénateurs corses.

Un amendement qui, je le rappelle, est non seulement contestable au niveau français, je dirais, mais totalement absurde pour la Corse. On va aussi réitérer notre demande auprès du gouvernement afin qu'il soit publié dans les plus brefs délais le décret relatif à la PPE pour la période 2024-2028. On a en Corse une PPE spécifique, comme toutes les zones interconnectées, qui est différente de la PPE française.

Et nous n'avons pas besoin d'attendre la promulgation de la PPE française, qui est très fragilisée par les débats en cours à l'Assemblée nationale, pour entériner la PPE de Corse. Cette promulgation, on l'attend depuis deux ans. On l'attend depuis mars 2023 et elle est attendue notamment par les entreprises et les investisseurs insulaires dans le secteur des ENR, mais également dans le secteur du bâtiment.

Et je réponds aussi à certaines critiques qui nous disent que nous n'exercions pas assez nos compétences, que nous ne sommes pas assez efficaces dans de nombreux domaines. Sur ce point, en tout cas, il semble que l'exercice des compétences rencontre des difficultés plutôt de l'autre côté de la mer qu'ici.

Sur ce point, d'ailleurs, le Président du Conseil exécutif a écrit le mois dernier au ministre Marc Ferracci, suite à sa venue en Corse, pour que le décret soit signé avant la fin de l'été 2025, comme il s'y était engagé.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/033**

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : PRIC 2024-2027 ET RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE**

Monsieur le Président,

Le 25 juillet dernier, notre Assemblée adoptait le PRIC 2024-2027 pour prendre le relai de celui qui s'est achevé le 31 décembre 2023 et qui s'était élevé à 64 millions d'euros entre 2019 et 2023.

Dans la nouvelle convention, la CdC prévoyait un montant socle annuel de 7 millions d'euros et de 1 000 entrées en formation par an, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors.

Sur la période quadriennale s'étalant de 2024 à 2027, 44 M€ étaient prévus, dont 28 M€ (63 %) assumés par la CdC et 16 M€ (37 %) par l'État.

Près d'un an après le vote, je souhaiterais savoir où nous en sommes. Pas d'appels à projets découlant du PRIC à ce jour à notre connaissance, quid des 7 M€ pour l'année 2024 ?

Monsieur le Président, quand pouvons-nous espérer avoir une déclinaison concrète du PRIC ainsi que le lancement des appels à projets ? C'est, je le rappelle, un enjeu important dans une île qui aspire à tendre vers l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde économique en termes d'emplois.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir comment la Collectivité de Corse va intégrer la réforme du financement de l'apprentissage dont les premières mesures entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

À compter de cette date, la participation forfaitaire des employeurs, fixée à 750 € par contrat d'apprentissage pour les diplômés de niveau 6 et 7 (Bac+3 et au-delà) sera effective, et les CFA seront chargés de recouvrer cette participation obligatoire.

Parallèlement, s'appliquera une minoration de 20 % du niveau de prise en charge des formations dispensées à plus de 80 % en distanciel, tout comme une proratisation journalière (et non plus mensuelle) du niveau de prise en charge, afin de financer les coûts réels de la formation, actant la fin du « tout mois commencé est dû ».

Et enfin, si actuellement les niveaux de prise en charge sont versés par les OPCO selon un cadencement de trois versements (40 %, 30 % et 30 %), il y aura désormais, pour la dernière année du contrat, un solde de 10 % pris sur le troisième versement avec une priorisation sur les contrats portant sur des métiers en tension.

Des données financières qui vont déterminer l'ensemble de la logique liée à l'apprentissage, dont il faut dès à présent tenir compte et intégrer.

A ringraziavi,

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U  
2025  
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU  
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025  
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/033

REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME  
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU

**Objet : PRIC 2024-2027 et réforme de l'apprentissage**

Madame la Présidente,

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de faire un point d'étape un an après, avec des premiers indicateurs positifs.

Le nouveau Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences a été adopté par l'Assemblée de Corse en juin 2024. Signé avec l'État en septembre 2024, le PRIC vise à renforcer les actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et constitue un levier structurant pour former, qualifier, insérer et accompagner ces publics, tout en répondant aux besoins du tissu économique.

Vous le rappelez dans votre question, sur la période 2024-2027, un budget prévisionnel de près de 44 millions d'euros est mobilisé, cofinancé par l'État (37%) et la Collectivité de Corse (63%). Le PRIC repose sur des principes financiers, à savoir :

- Un montant socle de dépenses annuelles de formation professionnelle en direction de publics dits prioritaires à hauteur de 7 millions d'euros assumé par la Collectivité de Corse.
- Une enveloppe complémentaire annuelle de 4,5 millions d'euros pour 2024 et 2025 apportée par l'État au titre des dépenses additionnelles engagées par la Collectivité de Corse dans le cadre d'une convention financière annuelle signée avec l'État.

Le PRIC s'adresse en priorité :

- aux jeunes sans qualification ;
- aux bénéficiaires du RSA ;
- aux publics travailleurs en situation de handicap ;
- et aux seniors.

Un an après son adoption, un bilan positif peut être dressé :

Le montant financier inscrit dans le cadre du PRIC au titre de l'année 2024 a été engagé. En effet, près de 21 millions d'€ ont été programmés par la Collectivité de Corse dont plus de 15 millions d'€ pour la programmation d'actions de formation (y compris le secteur du sanitaire et social) ainsi qu'au titre d'actions annexes telles que la rémunération des stagiaires et les aides à la formation.

- Les objectifs quantitatifs sont non seulement atteints, mais dépassés :
  - o l'objectif annuel inscrit dans la convention PRIC était de 1 000 entrées en formation.
  - o en 2024, près de 1 380 entrées ont été enregistrées, dont 1 047 relevant du public prioritaires PRIC, soit 76 % de l'effectif global.

Je tiens à votre disposition le détail de cet effectif afin de ne pas alourdir la réponse.

Nous envisageons pour 2026 la construction d'un appel à projets ciblé en direction des secteurs stratégiques liés aux métiers en tension. Cet appel à projet, complémentaire à l'offre mise en place dans le cadre du programme régional de la formation (PRF), permettra d'adapter encore davantage l'offre de formation aux besoins des entreprises tout en sécurisant les parcours professionnels de ces publics prioritaires.

S'agissant du financement de l'apprentissage, la réforme applicable à partir du 1er juillet 2025 marque une évolution importante du financement et de la gestion des contrats d'apprentissage. Elle s'articule autour des principes suivants :

### **1. La participation obligatoire de l'employeur**

- les entreprises devront verser une participation forfaitaire de 750 € pour chaque nouveau contrat d'apprentissage de niveau Bac+3 à Bac+5.
- Si l'apprenti change d'entreprise en cours de formation, l'entreprise d'accueil suivante paie une participation réduite à 200 €.

### **2. La proratisation du financement au jour près :**

- Financement ajusté à la durée réelle du contrat. Sa mise en place aura un impact direct sur la trésorerie des CFA afin d'éviter un trop perçu en cas de rupture de contrats.

### **3. La réduction de financement pour les formations à distance**

- Si une formation est dispensée à plus de 80 % à distance, la prise en charge financière par l'OPCO sera diminuée de 20 %.

### **4. L'instauration d'un nouveau calendrier de versement**

Les modalités de versement actuelles (40%, 30% 30%) sont remplacées par un nouveau calendrier 40% ,30%, 20% et 10% (solde) conditionné à la production des justificatifs (facture, certificat de réalisation, état de présence).

Comme vous le savez, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a procédé à une transformation importante de la gouvernance et du financement de l'apprentissage. L'intervention de notre Collectivité de Corse est désormais subsidiaire. En effet, en application de l'article L. 6211-3 du Code du travail issu de l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018 « la Collectivité de Corse peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». Depuis cette loi, la Collectivité de Corse poursuit l'accompagnement de la formation par l'apprentissage mais n'intervient plus dans le financement des coûts de formation.

Cela représente près de 900 000 € de financements par an mobilisés par la Collectivité de Corse en faveur de l'apprentissage en 2024 auxquels s'ajoutent le soutien à la modernisation de plateaux techniques.

Consciente des bouleversements susceptibles d'être engendrés sur le financement de l'apprentissage, je vais suivre attentivement la mise en œuvre de la réforme afin d'en mesurer précisément les impacts ainsi que les éventuelles inquiétudes que pourraient rencontrer les CFA mais aussi les publics de ces différents dispositifs.

Je vous remercie.



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**  
**3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

## **RACOLTA DI E MUZIONE**

## **RECUEIL DES MOTIONS**



***CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 25 DI GHJUGNU***

***COMMISSION PERMANENTE DU 25 JUIN***

## (5) MOTION(S) NOUVELLE(S)

- **Motion n° 2025/E3/013 DÉPOSÉE PAR MME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU NOM DE L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI : METTA IN BADDU UN RITIMU SCULARI NOVU IN CORI DI L'ACADEMIA DI CORSICA.**
- **Motion n° 2025/E3/014 DÉPOSÉE PAR LE GROUPE « CORE IN FRONTE » : CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN ET SITUATION DANS LA BANDE DE GAZA**
- **Motion n° 2025/E3/015 DÉPOSÉE PAR MME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE : SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN ET VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL PAR L'ÉTAT ISRAÉLIEN DANS LA BANDE DE GAZA.**
- **Motion n° 2025/E3/016 DÉPOSÉE PAR M. SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE « AVANZEMU » : U CORSU, PILIER ÉDUCATIF ET SOCIÉTAL**
- **Motion n° 2025/E3/017 DEPOSÉE PAR LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME » POUR UNE RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE DE LA LANGUE CORSE DANS LA VIE PUBLIQUE ET DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025  
26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025  
26 ET 27 JUIN 2025

N°2025/E3/013

**MOTION**

**DÉPOSÉE PAR :** MME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU NOM DE L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

**OBJET :** METTA IN BADDU UN RITIMU SCULARI NOVU IN CORI DI L'ACADEMIA DI CORSICA

---

**CUNSIDARENDU** chì u ritimu sculari attuali hè troppu faticanti pà i ziteddi, incausendu una sminuzioni di u so benistà, di a so saluta, è di i so capacità d'amparera,

**CUNSIDARENDU** chì i ziteddi ani un bisognu fundamenteali d'attività ludichi, spurtivi è di criazioni à longu à l'annu, chì aiutani à u so sviluppu ghjinirali sapendu chì à tempu d'oghji st'attività ùn sò accessivuli à tutti,

**CUNSIDARENDU** chì i ricerchi scientifici mosciani chì un alternanza duranti l'annata sculari tra tempi d'amparera è mumenti d'asgi parmetti di cuncentrassi meddu è di mimorizà meddu,

**CUNSIDARENDU** in u stessu spiritu, chì a riintrata sculari hè di più in più primaticcia, in cuntradizioni cù l'effetti di u riscaldamentu climaticu, cù sulioni di più in più prisenti, ancu di sittembri è scumodani l'amparera sculari,

**CUNSIDARENDU** l'asempii di i paesi aurupei chì ani adupratu i ritimi sculari cundensati, cù risultati sculari ottimi è chì in u Maritarraniu, ani saputu cunservà o adattà i so almanacchi à i so realtà climatichi chì sò sfarenti di quiddi scontri in i zoni di u nordu,

**CUNSIDARENDU** a vulintà di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di pusseda i cumpetenzi di più impurtanti in u duminiu di l'educazioni,

## **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MANDATA** l'Assemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu di Corsica da dumandà a criazioni di un ritimu sculari novu in tutti i stabilimenti di Corsica integrendu una cuncentrazioni di i materii sculari da 8 ori à 2 ori di u dopu meziornu è l'organizzazioni di l'attività spurtivi, ludichi è di criazioni u dopu meziornu.

**DUMANDA** pà u benistà di i ziteddi, chì comu in l'80, a riintrata di a scola si fessi ver di u 20 di sittembri.

**DESIDERA** a rializzazioni di un studiu nant'à sti dumandi, da uttimizà l'insignamentu sculari è i cundizioni d'amparera da tutti i ziteddi.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N° 2025/E3/014**

**MOTION**

**DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE "CORE IN FRONTE"**

**OBJET : CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN ET SITUATION DANS LA  
BANDE DE GAZA**

---

**CONSIDERANT** la délibération n° 24/029 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative au conflit israélo-palestinien et à la situation dans la Bande de Gaza en date du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

**CONSIDERANT** l'admission le 29 novembre 2012 à l'Organisation des Nations-Unies de la Palestine comme « Etat observateur » ;

**CONSIDERANT** qu'en 2024, la Palestine est reconnue comme « Etat » par 74 % des 193 États-membres composant l'Organisation des Nations-Unies (146 États sur 193 États-membres plus le Vatican) ;

**CONSIDERANT** que la Palestine devient en 2015 Etat partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

**CONSIDERANT** le pouvoir de la déclaration universelle des droits de l'homme affirmé en 1945 qui stipule entre autres que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » ;

**CONSIDERANT** le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par la Charte des Nations-Unies en 1945, qui reconnaît explicitement le principe de l'égalité par le droit à l'autodétermination ;

**CONSIDERANT** Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 15 novembre 2024 à New York qui affirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté de l'occupation israélienne ;

**CONSIDERANT** la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui décline entre autres le droit d'avoir un nom, une nationalité, le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée, le droit d'aller

à l'école, le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ;

**CONSIDERANT** la situation humanitaire de la Bande de Gaza comme dramatique depuis octobre 2023, et exacerbée par un conflit de grande intensité, empiré ces derniers mois qui met en évidence la prise en otage mortifère des populations civiles ;

**CONSIDERANT** que la Cour Internationale de Justice estime que la Bande de Gaza est occupée par l'État d'Israël ;

**CONSIDERANT** les derniers recensements chiffrés du siège de la Bande de Gaza à plus de 55 493 palestiniens tués dont 15 000 enfants entre le 7 octobre 2023 et le 17 juin 2025, ainsi que plus de 125 341 blessés ;

**CONSIDERANT** la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, traité international approuvé à l'unanimité le 9 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, et son entrée en vigueur le 12 janvier 1951 ;

**CONSIDERANT** les données objectives de la situation de la bande de Gaza comme participant d'une épuration ethnique, c'est-à-dire la création d'une zone géographique à homogénéité ethnique, par la violence, la faim et le déplacement forcé ;

**CONSIDERANT** la résolution du conflit israélo-palestinien comme indispensable à une paix pérenne au Moyen-Orient, aujourd'hui en proie aux visées expansionnistes et aux interventionnismes armés - d'où qu'ils viennent - qui ne sont pas sans conséquence sur la stabilité mondiale ;

**CONSIDERANT** comme incontournable et indispensable la reconnaissance effective et définitive de l'État Palestinien sur ses terres ;

**CONSIDERANT** que cette reconnaissance participe pour grande partie de l'instauration d'une paix effective au Moyen-Orient, à contrario du cadre actuel caractérisé par des hostilités politiques, géographiques, sociales, économiques, religieuses et messianiques exacerbées et meurtrières.

**CONSIDERANT** les récentes déclarations publiques de deux anciens Premiers Ministres Israéliens, Ehud Barak et Ehud Olmert, dénonçant la fuite en avant de Benjamin Netanyahu et une guerre de plus en plus illégitime ;

**CONSIDERANT** la multiplication des manifestations et des tensions en Israël pour demander la libération des otages et la fin de la guerre.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DÉNONCE** avec véhémence les massacres quotidiens perpétrés sur la bande de Gaza qui relèvent d'une logique d'extermination génocidaire et d'une fuite en avant politique de Benjamin Netanyahu ;

**DÉNONCE** les silences honteux et complices qui accompagnent cette action militaire voulue par Benjamin Netanyahu. Ces silences font le lit d'un soutien tacite au régime néo-fasciste du gouvernement Netanyahu, et à tous ces

gouvernements et courants néo-populistes et d'extrême-droite qui lui sont favorables à travers le monde ;

**DEMANDE** un véritable cessez-le-feu immédiat et sans condition sous présence et observation internationales, et une mise à disposition rapide de l'aide humanitaire internationale dans un contexte marqué par la mort, la faim, la famine et les épidémies ;

**RENOUVELLE** son appel au respect du droit humanitaire international pour les populations civiles ;

**AFFIRME** son attachement au principe et à l'application d'une justice internationale pour tous les acteurs coupables et complices de crimes de guerre ;

**AFFIRME** le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité ;

**RÉITÈRE** son souhait de voir émerger une véritable solution politique pérenne avec deux Etats, respectueux des intérêts politiques, collectifs ou confessionnels d'Israël et de la Palestine ;

**AFFIRME** également son souhait pour une paix globale au Moyen-Orient, la fin des conflits et des interventions armées, et le rétablissement des conditions d'un apaisement durable ;

**AFFIRME** sa volonté, dans le contexte actuel, de refuser voir les installations militaires françaises en Corse servir de base d'intervention mortifère au Moyen-Orient, actuel théâtre de guerre, pour des logiques contraires aux droits des peuples à disposer librement de leur avenir et aux droits universels de l'homme.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N°2025/E3/015**

**MOTION**

**DÉPOSÉE PAR : MME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**OBJET : SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN ET VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL PAR L'ÉTAT ISRAÉLIEN DANS LA BANDE DE GAZA**

---

**VU** la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

**VU** la Résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 29 novembre 1947 portant sur le plan de partage de la Palestine ;

**VU** la Résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 novembre 1967 appelant au retrait des forces israéliennes des territoires occupés ;

**VU** la Résolution 67/19 reconnaissant l'État de Palestine par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 29 novembre 2012 ;

**VU** la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 12 juin 2025, exigeant un cessez-le-feu immédiat, l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, la libération des otages, le retrait total des forces israéliennes de Gaza et condamnant le recours à la famine comme méthode de guerre ;

**VU** la résolution n° 2023/O2/04 de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse du 27 octobre 2023 sur le conflit israélo-palestinien et la situation au Proche-Orient ;

**VU** la motion n° 2024/O1/009 de la Présidente de l'Assemblée de Corse du 1er mars 2024 sur la situation dans la Bande de Gaza ;

**VU** l'arrêt rendu par la Cour Internationale de Justice le 26 janvier 2024 appelant Israël à respecter ses obligations au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ;

**VU** Les conclusions de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en date du 13 mars 2025, qualifiant les actes commis par Israël à Gaza de potentiellement génocidaires ;<sup>1</sup>

**VU** le dernier rapport du Programme Alimentaire Mondial (PAM) du 12 mai 2025 faisant état d'une crise de la faim sans précédent à Gaza, menaçant un Gazaoui sur cinq de mort par inanition, avec plus de 71 000 enfants et 17 000 mères nécessitant un traitement d'urgence pour malnutrition aiguë ;<sup>2</sup>

**VU** le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante mandaté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies du 10 juin 2025, concluant que les autorités israéliennes ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à Gaza, notamment les attaques contre les écoles et les sites religieux<sup>3</sup> ;

**VU** L'annonce du 20 mai 2025 par Kaja Kallas, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, de la révision de l'accord d'association entre l'UE et Israël au regard des violations graves du droit international ;

**VU** le bombardement israélien du 17 juin 2025 près d'un centre d'aide humanitaire dans la bande de Gaza, ayant causé la mort d'au moins cinquante civils en pleine distribution de vivres à la population affamée ;

**CONSIDÉRANT** les principes fondamentaux du droit international humanitaire ;

**CONSIDÉRANT** la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

**CONSIDÉRANT** que la situation humanitaire dans la bande de Gaza connaît une aggravation sans précédent, marquée par des restrictions massives à l'entrée de l'aide humanitaire, des attaques récurrentes contre les infrastructures civiles et des déplacements massifs de population ;

**CONSIDÉRANT** l'indignation mondiale croissante face aux bombardements massifs, au blocus total, à la destruction systématique d'infrastructures civiles, et au nombre alarmant de victimes parmi les populations civiles palestiniennes, dont une majorité de femmes et d'enfants ;

**CONSIDÉRANT** le dernier bilan humain établi à fin mai 2025, atteint plus de 54 677 personnes tuées dans la Bande de Gaza et 125 530 ont été blessées ;<sup>4</sup>

**CONSIDÉRANT** que les conditions de vie imposées à la population de Gaza - destruction des hôpitaux, des écoles, du réseau d'assainissement, privation d'eau, de nourriture et d'électricité - constituent des violations graves et systématiques du droit international humanitaire et des droits humains fondamentaux ;

---

<sup>1</sup> [Une commission d'enquête de l'ONU accuse Israël « d'actes génocidaires » à Gaza | ONU Info](#)

<sup>2</sup> [Gaza : une personne sur cinq menacée de famine, selon un nouveau rapport | ONU Info](#)

<sup>3</sup> [Gaza : les attaques israéliennes contre des écoles sont des « crimes de guerre », selon des enquêteurs de l'ONU | ONU Info](#)

<sup>4</sup> [En direct, guerre à Gaza : la défense civile de Gaza annonce la mort de 37 personnes, jeudi, dans plusieurs attaques israéliennes](#), données du Ministère de la Santé de Gaza, des chiffres jugés fiables par l'ONU.

**CONSIDÉRANT** que l'interdiction faite à la presse internationale d'entrer dans la Bande de Gaza, depuis le 7 octobre 2023, entrave le droit à l'information et la documentation des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;

**CONSIDÉRANT** que les actes répétés commis par le gouvernement israélien, notamment les attaques contre les civils, l'usage de la famine comme arme de guerre, et l'entreprise de colonisation, s'apparentent à des crimes internationaux, y compris le crime de génocide ;

**CONSIDÉRANT** les attaques répétées menées par des groupes de colons en Cisjordanie à l'encontre des populations palestiniennes ;

**CONSIDÉRANT** que l'aggravation des tensions géopolitiques entre Israël et l'Iran contribue à détourner l'attention de la communauté internationale de la crise humanitaire majeure qui se poursuit dans la Bande de Gaza ;

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DÉNONCE** les exactions commises par le gouvernement israélien ainsi que les actes de génocide perpétrés à l'encontre de la population palestinienne ;

**EXIGE** un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent, préalable indispensable à la paix, à la reconstruction et à la justice dans la région ;

**DEMANDE** aux États-membres de l'Union européenne de mettre en œuvre tous les leviers diplomatiques, économiques et juridiques afin de faire pression sur le gouvernement israélien pour qu'il permette l'acheminement immédiat, total et sécurisé de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza ;

**ENCOURAGE** le gouvernement français et l'Union européenne à engager des mesures concrètes, y compris des sanctions ciblées, pour garantir le respect du droit international, la protection des civils et la lutte contre l'impunité des crimes commis ;

**DEMANDE** à ce que le mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI), émis le 21 novembre 2024 à l'encontre notamment de Benjamin Netanyahu, soit strictement appliqué, et que les autorités françaises remplissent leurs obligations internationales en procédant à l'arrestation de toute personne poursuivie par la CPI entrant sur le territoire national ;

**AFFIRME** son soutien indéfectible au peuple palestinien, victime de décennies d'occupation, de colonisation, de discriminations et de violences systémiques, et sa solidarité pleine et entière avec toutes les personnes qui, sur le terrain, œuvrent pour la survie, les soins, la dignité et la paix ;

**SOUTIENT** l'ensemble des initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles, en Corse comme ailleurs, qui sensibilisent l'opinion publique à la situation en Palestine et défendent la voix des peuples opprimés ;

**RECONNAIT** officiellement l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967 et affirme la nécessité urgente de la mise en œuvre d'une solution politique fondée sur la coexistence de deux États souverains ;

**EXHORTE** le gouvernement de la République française à reconnaître sans délai l'État de Palestine et à suspendre toute livraison d'armes, de munitions ou de matériel militaire à l'État d'Israël tant que celui-ci poursuit ses opérations contraires au droit international.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N°2025/E3/016**

**MOTION**

**AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DÉPOSÉE PAR : M. SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE "AVANZEMU"**

**OBJET : U CORSU, PILIER ÉDUCATIF ET SOCIÉTAL**

---

**VU** la déclaration universelle des droits linguistiques qui énonce que « toute communauté linguistique » a le droit de disposer de moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue ;

**VU** la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO adoptée par la France le 20 octobre 2005 ;

**VU** la délibération n° 05/112 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> juillet 2005 approuvant les orientations stratégiques pour le développement et la diffusion de la langue corse ;

**VU** la délibération du 26 juillet 2007 de l'Assemblée de Corse approuvant « le plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 », suivi en annexe de : « lingua viva, un fiatu novu », comité scientifique du Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa ;

**VU** la délibération n° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 demandant un statut d'officialité pour la langue corse ;

**VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le Plan « Lingua 2020 » ;

**VU** la délibération n° 16/140 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2016 adoptant la Convention de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses ;

**VU** la délibération n° 16/248 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2016 approuvant les conventions Académie de Corse/CTC et CTC/GIPACOR relatives

à la mise en œuvre du grand plan de formation (GPDF) des enseignants en langue corse qui permettent de former efficacement les Professeurs des Ecoles ;

**VU** la délibération n° 17/021 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017 donnant mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse pour négocier auprès du Ministère de l'Education Nationale la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse ;

**VU** la délibération n° 17/240 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2017 portant approbation du plan « Media è lingua corsa » ;

**VU** la délibération n° 19/047 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019 décidant le lancement de l'appel à projet « Casa di a lingua » ;

**VU** la délibération n° 21/171 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant adoption d'une motion relative au corse, la langue de tous, une langue pour tous ;

**VU** la délibération n° 22/186 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022 portant adoption d'une motion relative aux moyens supplémentaires pour l'enseignement bilingue et immersif ;

**VU** la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 intitulée Autonomia ;

**VU** les propositions complémentaires et convergentes des collectifs « Femula Campà » et « Parlemu Corsu » présentées aux élus puis publiées au printemps dernier ;

**VU** le projet Scola 2030 présenté le 7 mai 2025 par l'Académie de Corse pourtant sur les orientations de l'Education Nationale en Corse pour les cinq prochaines années ;

**VU** le courrier, en date du 11 juin 2025, du président de la FCPE 2A, adressé à la Ministre de l'Education Nationale, à charge contre l'enseignement de la langue de la langue corse ;

**CONSIDERANT** que, malgré toutes les avancées concrètes ou idéologiques concernant l'enseignement de la langue corse sur son territoire au niveau des institutions étatiques ou territoriales, existent toujours des comportements et des idées rétrogrades visant à menacer l'avènement d'une société bilingue ;

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**RAPPELLE** la place, le rôle et l'usage de la langue Corse dans le système éducatif ;

**RAPPELLE** solennellement que la langue corse demeure un élément essentiel de l'identité du peuple corse, à travers sa transmission, sa valorisation et son usage dans tous les domaines de la vie publique et sociale,

**SOUTIENT** les mesures du plan partenarial Scola 2030 telles que proposées pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2025 ;

**RÉAFFIRME** la revendication d'un statut de coofficialité ;

**DEMANDE** à Madame la Ministre de l'Education Nationale d'accompagner le système éducatif de notre île vers une généralisation de l'enseignement bilingue et immersif ;

**MANDATE** les présidents du Conseil exécutif, de l'Assemblée et des groupes politiques pour défendre la question linguistique et sociétale auprès du ministre Rebsamen, en charge du dossier de l'évolution institutionnelle de la Corse.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N°2025/E3/016**

**MUZIONE**

**CU DUMANDA DI PRIURITA**

**DIPUSITATA DA : M. SAVERIU LUCIANI À NOME DI U GRUPPU "AVANZEMU"**

**UGHETTU : U CORSU, PILASTRU EDUCATIVU E SUCETALE**

---

**VISTA** a Dichjarazione Universale di i Diritti Linguistichi chì mentuveghja chì « ogni cumunità linguistica » hà u dirittu di disporre di i mezi necessari per assicurà a trasmissione è a perennità di a so lingua ;

**VISTA** a convenzione nant'à a prutezzione è a prumuzione di a diversità di e spressione culturale di l'UNESCO aduttata da a Francia u 20 d'ottobre di u 2005 ;

**VISTA** a deliberazione n° 05/112 AC di u 1<sup>u</sup> di lugliu di u 2005 di l'Assemblea di Corsica appruvendu l'orientazione strategiche à prò di u sviluppu è di a diffusione di a lingua corsa ;

**VISTA** a deliberazione di l'Assemblea di Corsica di u 26 di lugliu di u 2007 appruvendu « U pianu strategicu d'imtempurata è di sviluppu linguisticu per a lingua corsa 2007-2013 », seguitatu in appicciu da : « lingua viva, un fiatu novu », cumitatu scientificu di u Cunsigliu di a lingua è di a cultura corsa ;

**VISTA** a deliberazione n° 13/096 AC di l'Assemblea di Corsica di u 17 di maghju di u 2013 dumandendu un statutu d'officialità per a lingua corsa ;

**VISTA** a deliberazione n° 15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprile di u 2015 appruvendu u pianu « Lingua 2020 » ;

**VISTA** a deliberazione n° 16/140 AC di l'Assemblea di Corsica di u 23 di ghjugnu di u 2016 aduttendu a Convenzione di messa in opera di u pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa ;

**VISTA** a deliberazione n° 16/248 AC di l'Assemblea di Corsica di u 28 d'ottobre di u 2016 appruvendu e convenzione Accademia di Corsica/CTC è CTC/GIPACOR, riguardu à a messa in opera di u Grande Pianu Di Furmazione

(GPDF) di l'insignanti in lingua corsa, chì permettenu una furmazione efficace di i Professori di e Scole ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 17/021 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 di ghjennaghju di u 2017 chì dà un mandatu à u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica per negozià cù u Ministeru di l'Educazione Naziunale a messa in opera d'un quattru normativu specificu per l'Accademia di Corsica ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 17/240 AC di l'Assemblea di Corsica di u 28 di lugliu di u 2017 appruvendu u pianu « Media è lingua corsa » ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 19/047 AC di l'Assemblea di Corsica di u 22 di ferraghju di u 2019 ch'hà decisu di lampà a chjama à prugetti « Casa di a lingua » ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 21/171 AC di l'Assemblea di Corsica di u 1<sup>u</sup> d'ottobre di u 2021 purtendu aduzzione d'una muzione nant'à u Corsu, « a lingua di tutti, una lingua per tutti » ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 22/186 AC di l'Assemblea di Corsica di u 25 di novembre di u 2022 purtendu aduzzione d'una muzione nant'à i mezi à aghjunghje per l'insignamentu bislinguu è immersivu ;

**VISTA** a deliberazione n<sup>u</sup> 23/089 AC di l'Assemblea di Corsica di u 5 di lugliu di u 2023 intitulata Autonomia ;

**VISTE** e pruposte complementarie è convergente di i cullettivi « Parlemu Corsu » è « Femula Campà », presentate, stu veranu scorsu, à a ripresentazione pulitica poi di modu publicu à l'opinione publica corsa ;

**VISTU** u prugettu « Scola 2030 », presentatu u 7 di maghju di u 2025 da l'Accademia di Corsica, nant'à l'orientazione di l'Educazione Nazione in Corsica per i 5 anni à vene ;

**VISTA** a lettera di l'11 di ghjugnu di u 2025 di u Presidente di a FCPE 2A, indirizzata à a Ministra di l'Educazione Naziunale, di l'Insignamentu superiore è di a Ricerca, contr'à l'insignamentu di a lingua corsa ;

**CUNSIDERENDU** chì, malgradu tante è tante avanzate concrete o puru ideologiche concurnendu u sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa nant'à u so territoriu, quant'à livellu di e stituzione statale chè territoriale, ci campanu sempre quì idee è cumpurtamenti ritrosi è propiu ritrugradi à u scopu di minaccià l'avenimentu d'una sucetà bislingua ;

## **L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**RAMMENTA** u postu, u rollu è l'usu di u Corsu in u sistema educativu isulanu ;

**RICORDA** di manera sulenne chì a lingua corsa ferma un'elemente fundamentale di l'identità di u populu corsu, per ciò chì tocca à attraversu a so trasmissione, a so valorisazione è l'usu soiu in ogni duminiu di a vita publica è suciale,

**SUSTENE** e misure di u pianu in partnaeiatu « Scola 2030 », pruposte da l'Accademia di Corsica à prò d'una messa in via à a rientrata sculare di settembre 2025 ;

**TORNA A AFFIRMA** a so rivendicazione d'un statutu di cuufficialità ;

**DUMANDA** à Madama a Ministra di l'Education Naziunale, di l'Insignamentu Superiore è di a Ricerca, Elisabeth Borne, d'accumpagnà u sistema educativu isulanu ver di una generalisazione di l'insignamentu immersivu è bislinguu ;

**DÀ U SO MANDATU** à i Presidenti di u Cunsigliu Esecutivu, di l'Assemblea di Corsica è di i gruppi pulitichi per difende a quistione linguistica è sucetale ammentata cù u Ministru di l'accunciamentu di u territoriu è di a decentralisazione, François Rebsamen, in carica di u cartulare di l'evuluzione stituziunale di a Corsica.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**26 È 27 DI GHJUGNU DI U 2025**

**3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**26 ET 27 JUIN 2025**

**N°2025/E3/017**

**MOTION**

**AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE "FÀ POPULU INSEME"**

**OBJET : POUR UNE RECONNAISSANCE PLEINE ET ENTIÈRE DE LA  
LANGUE CORSE DANS LA VIE PUBLIQUE ET DANS LE  
SYSTÈME ÉDUCATIF**

---

**VU** la délibération de l'Assemblée de Corse du 8 juillet 1983 en faveur du bilinguisme et de l'enseignement obligatoire de la langue corse ;

**VU** la délibération n° 13/096 AC du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de co-officialité et de revitalisation de la langue corse ;

**VU** la délibération n° 21/234 AC du 16 décembre 2021, adoptée à l'unanimité, approuvant la révision du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, laquelle dispose que « *Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français* » ;

**VU** l'arrêté n° 22/044 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 8 février 2022 portant adoption du règlement intérieur du Conseil exécutif de Corse qui dispose que « Les membres du Conseil exécutif de Corse et les agents du Secrétariat général du Conseil exécutif utilisent les langues corse et française dans leurs échanges oraux, électroniques, et dans les actes résultant de leurs travaux » ;

**VU** le rapport d'orientation sur la politique linguistique présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse lors de la séance de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre 2022 ;

**VU** le jugement du Tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars 2023, annulant d'une part « la délibération n° 21/234 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021 [...] en tant qu'elle approuve le dernier alinéa de l'article 1er de son règlement intérieur » et, d'autre part, « l'arrêté n° 22/044 CE du 8 février 2022 du

Président du Conseil exécutif de Corse [...] en tant qu'il adopte l'article 16 du règlement intérieur du conseil exécutif de Corse » ;

**VU** la délibération n° 23/057 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2023 adoptant une résolution relative à la langue corse, et notamment en faveur d'un statut de coofficialité dans le cadre d'une révision constitutionnelle ;

**VU** l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille en date du 19 novembre 2024, confirmant le jugement de première instance du Tribunal administratif de Bastia du 9 mars 2023 ;

**VU** le rapport d'information n° 023 AC, présenté lors de la session de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 intitulé "*Pourvoi en cassation - Usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse*" ;

**VU** la décision du Conseil d'État en date du 5 juin 2025, rejetant le recours de la Collectivité de Corse en affirmant qu'il n'y avait pas lieu de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) formulée par la Collectivité de Corse, au motif qu'il résulterait de la Constitution que « *les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec l'administration et les services publics, d'un droit d'usage d'une langue autre que le français* » ;

**VU** la délibération n° 2025.01.06.00 du Conseil municipal de Bastia du 12 juin 2025 portant sur l'adoption d'une motion « *in sustegnu à l'impiegu di a lingua corsa in u spaziu publicu è istituziunale* » ;

**CONSIDÉRANT** que la décision du Conseil d'État en date du 5 juin 2025 a pour effet non seulement de priver les élus de Corse de la possibilité d'utiliser leur langue lors des débats démocratiques au sein de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, mais également d'interdire tout usage juridiquement sécurisé de celle-ci dans la vie publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'entériner une telle situation juridique reviendrait à renier ce que nous sommes en tant que peuple, à institutionnaliser une forme de discrimination, et à prolonger une logique historique ayant consacré le français comme seule langue légitime dans l'espace public et pendant des années à l'école ;

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité que la langue corse ait une place centrale au sein du système éducatif afin d'assurer sa pérennité ;

**CONSIDÉRANT** la restitution des travaux menés sur la langue corse dans le cadre du projet académique « *Scola 2030* », à l'occasion de la réunion tenue à l'Université de Corse le 7 mai 2025, réunissant les principaux acteurs éducatifs, culturels et institutionnels de l'île ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet, porté par le Rectorat de Corse, vise à fixer les grandes orientations du ministère de l'Éducation nationale en Corse et qu'il consacre pour la première fois la langue corse comme savoir fondamental ;

**CONSIDÉRANT** les multiples attaques remettant en cause la place de notre langue dans l'espace public, qu'elles émanent de tribunaux ou d'un président d'association ;

**CONSIDÉRANT** face à ces attaques-là très forte réprobation de la représentation élue et des institutions de la Corse ainsi que de nombreuses organisations politiques, syndicales, associatives et des Corses de manière globale ;

## **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPPELLE** que la langue corse est l'un des principaux piliers de notre culture et identité collective et individuelle ;

**CONTESTE** le jugement rendu par le Conseil d'Etat le 5 juin 2025 ainsi que le jugement du Tribunal administratif de Bastia du 9 mars 2023 et l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 19 novembre 2024, relatifs aux règlements intérieurs du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse quant à l'usage libre et sécurisé de la langue corse au sein des institutions de la Corse, de l'ensemble des collectivités publiques et de l'espace public de l'île ;

**RÉAFFIRME** sa volonté que la langue corse et la langue française puissent être librement utilisées dans la vie publique corse ;

**SOULIGNE** que l'enseignement bilingue et immersif n'est en rien une lubie idéologique, mais bien un projet éducatif solide, reconnu en Corse comme ailleurs, fondé sur la concertation et des résultats probants et qu'il ne vise non pas à exclure, mais à inclure, en offrant la possibilité à chaque élève de bénéficier de la richesse du plurilinguisme et d'un égal accès à notre langue ;

**DÉFEND** toute initiative visant à généraliser l'enseignement immersif et bilingue et à instituer la langue corse comme savoir fondamental ;

**SOULIGNE** que seule une révision de la Constitution permettrait à la langue corse de disposer d'un véritable statut de co-officialité lui garantissant un usage normal et sécurisé dans l'espace public ;

**SOUTIENT** les démarches effectuées par le Président du Conseil exécutif de Corse, au nom de la Collectivité de Corse, auprès des juridictions européennes et internationales pour faire valoir le droit des élus de parler leur langue au sein des institutions de la Corse.